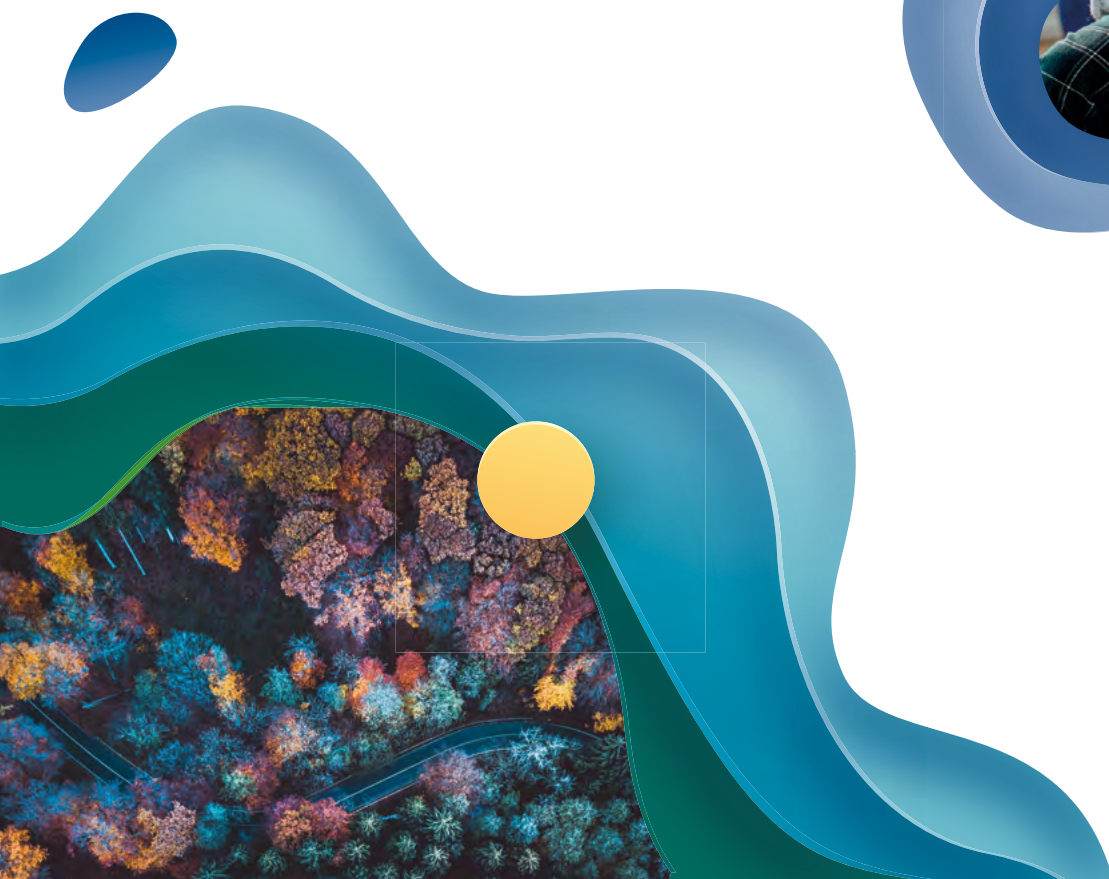




DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022



PARTENAIRE PREMIUM

SOMMAIRE

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	3
La Raison d'être Banque Populaire	3
La différence coopérative des Banques Populaires	4
Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience	4
Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires	4
Une proximité constante avec les parties prenantes	6
Un engagement coopératif & RSE évalué et prouvé	7
La Déclaration de Performance Extra-Financière	8
L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	8
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services	9
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne	20
Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance	35
Note méthodologique	40
Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion	43
ANNEXES	45

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

La Raison d'être Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont initié des travaux de définition de leur raison d'être par une réflexion associant dirigeants, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. Les travaux ont abouti à l'automne 2019. Elle exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.

- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.

- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.

- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

La formulation d'une raison d'être est une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction se poursuit par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale assortis d'indicateurs, selon trois fondamentaux : proximité territoriale, engagement coopératif durable, culture entrepreneuriale.

À partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité propre et les besoins de son territoire. Cette raison d'être a été partagée en Comité Sociétariat et RSE.

Nous sommes acteurs, avec nos clients et sociétaires, du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine.



- **“Nous”, un collectif de femmes et d’hommes qui incarne le territoire et son authenticité ;**
- **Nous sommes vraiment “acteurs” au-delà des discours, comme tous ceux qui entreprennent ;**
- **“Avec nos clients et sociétaires” ... ensemble pour trouver des solutions à la réussite de tous leurs projets, nous nous engageons à leurs côtés dans leurs moments de vie ;**
- **“Du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine» ... pour le développement économique, individuel, social, durable de la Nouvelle-Aquitaine, pour les entreprises, les particuliers, les fonctionnaires...**

La différence coopérative des Banques Populaires

Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1ère banque des PME (source Baromètre Kantar 2021).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

- Proximité territoriale

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique agit en proximité pour le développement économique et social de la Nouvelle Aquitaine. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Près de 100 % des crédits sont ainsi décidés en région, 100% de l'épargne collectée est réinvestie pour le financement de l'économie locale, et les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat et des partenariats. Elle valorise également les initiatives régionales via des prix dédiés ("Stars & Métiers" pour les artisans commerçants, Prix de l'économie "Néo-Aquitains" pour les entreprises). Attentive à la prise en compte des besoins de tous ses clients, elle propose un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

- Un modèle coopératif et durable*

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple sur la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du

résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

* Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

- Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 12 années consécutives*. Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'Adie et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

* Étude Kantar PME-PMI 2021 – Banques Populaires : 1^{ère} banque des PME.

- Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2022, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est élevée à plus de dix millions d'euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été la qualité de vie au travail et le dialogue social, la réduction de consommation de matière et de l'empreinte carbone, le soutien à l'entreprenariat et les liens sociaux sur son territoire.

Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

Un acteur majeur du financement du territoire

Si les Banques Populaires sont une banque universelle, qui s'adresse à toutes les clientèles, leur modèle d'affaire est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis du secteur de l'économie sociale et solidaire, des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Nouvelle-Aquitaine. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, banque coopérative, est la propriété de 144 940 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits, définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil d'administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.



¹ 2021
² Sous réserve de validation en Assemblée Générale
³ Ratio de solvabilité (cf. chapitre 2.5).
⁴ ETP moyens 2022



Une proximité constante avec les parties prenantes

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique mène un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations, organisations professionnelles ou consulaires...) sur des projets sociétaux ou environnementaux. Les administrateurs, représentants des sociétaires, interagissent avec la banque pour exprimer les besoins et attentes du territoire. La banque forme ses administrateurs, consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation des entreprises.

Pour tenir compte du ressenti et des attentes de ses collaborateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs d'écoute régulière (enquête Diapason, enquête Moments Clés...).

De même, au travers des enquêtes de satisfaction à chaud et à froid, elle consulte régulièrement ses clients.

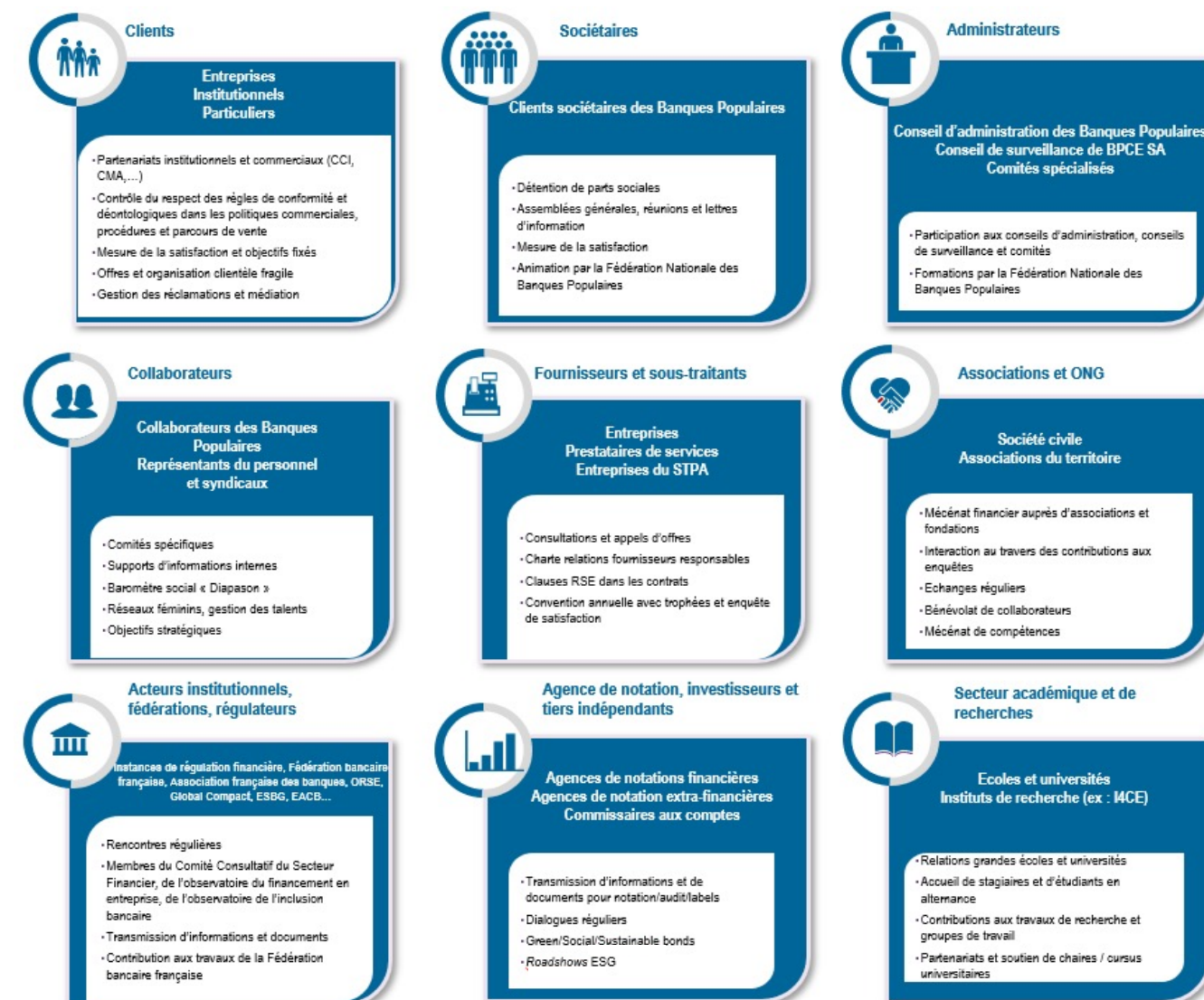
Enfin, une communauté de sociétaires a vu le jour en 2021, pour solliciter les attentes et avis de nos sociétaires.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe aux instances régionales de représentation des entreprises.

A titre d'illustration, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est le co-organisateur historique du Prix de l'économie Néo-Aquitaine avec le média Sud-Ouest, avec le partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Kedge BS et de Pouey International. Ce prix met en lumière le dynamisme et l'engagement d'entrepreneurs exemplaires sur leurs territoires. Elle a également renforcé ses liens avec les structures associatives de soutien à l'économie locale en leur proposant d'accueillir des collaborateurs de la banque en mécénat de compétences au sein de leur organisation. Son implication dans l'écosystème des start-up, notamment auprès des structures d'accompagnement des entreprises innovantes, lui garantit la connaissance spécifique et nécessaire à l'accompagnement financier des entrepreneurs qui osent.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, à travers la Fédération Nationale des Banques Populaires, s'associe au Wok, le Lab Banque Populaire, depuis 2018. Cette plateforme communautaire en ligne, associant clients, sociétaires, collaborateurs et autres parties prenantes, répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter l'innovation et accélérer le développement des idées en exploitant l'intelligence collective pour imaginer et co-créer la banque coopérative de demain ;
- Réinventer une nouvelle proximité : valoriser les idées en région et fédérer des communautés à distance autour de thématiques communes ;
- Faciliter l'organisation de campagnes d'idéation et de co-création avec tous types de publics et faire émerger des attentes communes.



L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est dotée d'une stratégie coopérative & RSE

C'est le rôle du Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de contribuer à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et de faire des préconisations au Conseil d'Administration.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place depuis 2013 une démarche RSE, qui couvre les trois dimensions du Développement Durable :

- Économique et sociétale, via son implication dans la vie des territoires, auprès des entreprises, des collectivités, des acteurs de la société civile. Cela se traduit par l'expression de son modèle coopératif au plus près des sociétaires ;
- Sociale, en veillant à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, à leur diversité et au maintien de leur employabilité ;
- Environnementale, enfin, via la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre et via le financement de la transition environnementale.

C'est donc autour de ces trois dimensions que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a construit sa démarche RSE, en s'appuyant à la fois sur sa raison d'être, son identité, les spécificités de son territoire et de sa clientèle historique (entrepreneurs, artisans, commerçants, fonctionnaires, enseignants, familles...).

Cette démarche a vocation à donner un cadre fédérateur à la politique RSE de l'entreprise.

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a souhaité faire un état des lieux de sa démarche de responsabilité sociétale à des fins d'engagements plus affirmés dans la durée. Pour cela elle a sollicité l'Afnor pour une évaluation basée sur le référentiel ISO 26000, marqué par une démarche d'amélioration continue. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a obtenu pour cette première évaluation un classement de niveau 2, « En Progression », avec une note de 456 points.

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé son nouveau projet d'entreprise « Odyssée Bleu » intégrant pleinement les enjeux de transformation responsable de la Banque en cohérence avec le plan Stratégique BPCE 2024 (Cf.paragraphe sur la stratégie RSE du Groupe BPCE). Ainsi, sur les 8 programmes du projet d'entreprise, 5 sont explicitement dédiés aux transformations sociales et environnementales :

- #4. Adapter nos modes de travail et nos espaces de travail au siège et dans le réseau
- #5. Accompagner les évolutions des métiers et des compétences
- #6. Ancrer le management BPACA
- #7. Positionner BPACA comme banque référente de la transition énergétique sur son territoire
- #8. Faire du sport un levier d'engagement durable

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de deux collaborateurs et un alternant, au sein du Secrétariat Général. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de 3 axes :

- L'implication des sociétaires dans les territoires en lien avec notre politique de mécénat "Grandir et Préserver"
- L'information des sociétaires sur la vie coopérative de leur banque
- L'écoute de nos sociétaires via la réalisation d'enquêtes et

leur participation aux temps forts de la vie coopérative

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié, au sein du Secrétariat Général. Un ETP est consacré à l'animation du sociétariat, des mécénats et de la vie coopérative.

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise leurs engagements au travers l'empreinte coopérative et sociétale des 14 Banques Populaires.

Les Comités RSE & Sociétariat de la Fédération impulsent une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants Exécutifs et non Exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, les Présidents des Comités RSE & Sociétariat des Banques Populaires sont réunis tous les ans par la Fédération des Banques Populaires pour se former, échanger leurs bonnes pratiques et partager une dynamique commune.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne la stratégie RSE du Groupe BPCE

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024¹. Les engagements de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du Groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche. Dans ce contexte la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place ;
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre ;
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau Banque Populaire. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

(1) Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE

L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Epargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats...et les Fédérations.

A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée de :

- un univers de dix-neuf risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

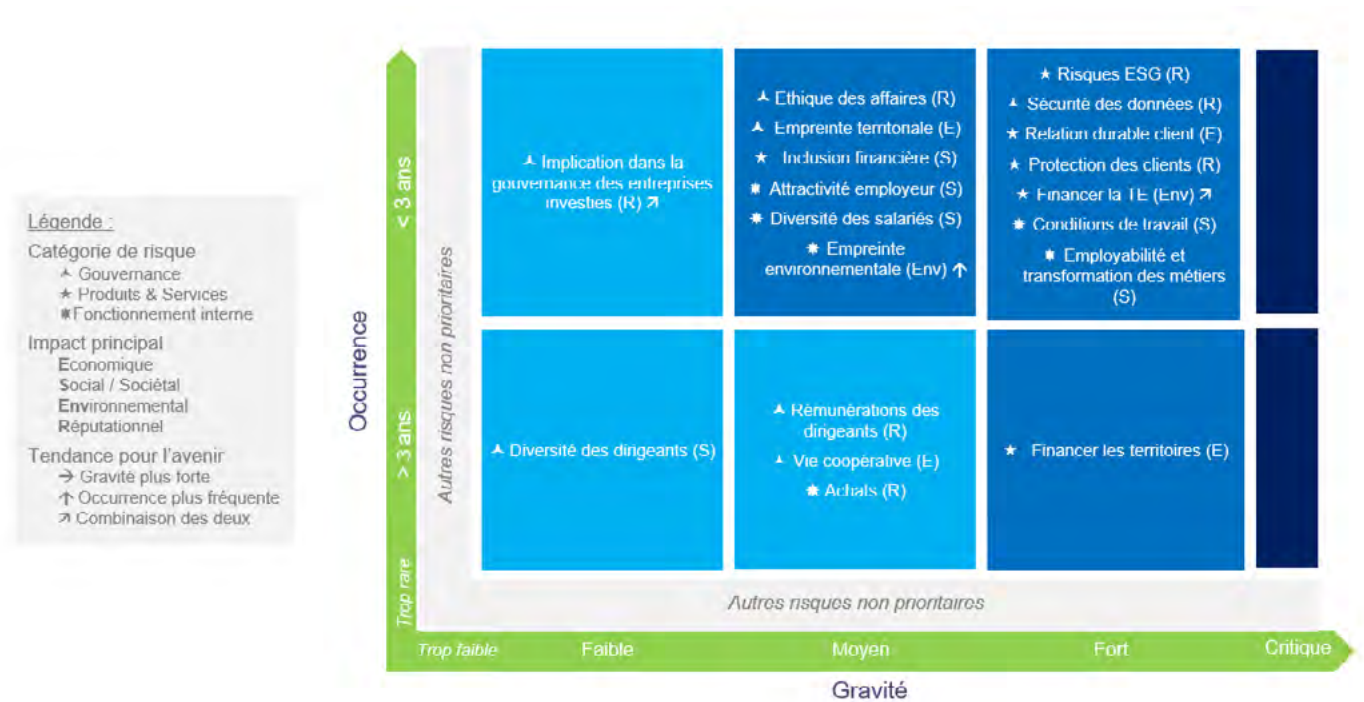
Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revues au prisme de :

- l'évolution de la réglementation,
- l'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- les demandes des agences de notation et investisseurs,
- les nouveaux standards de reporting.

Suite aux travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et validée par le Comité de Direction Générale.

L'analyse conduite a fait émerger quatorze risques majeurs auxquels la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est exposée : empreinte territoriale, finance inclusive, diversité des salariés, éthique des affaires, protection des clients, sécurité des données, relation durable clients, financement de la transition énergétique et écologique, conditions de travail, employabilité et transformation des métiers, attractivité employeur, Risque ESG, empreinte environnementale directe et financement des territoires.

Cartographie des risques RSE bruts de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique



Catégorie de risque	Priorité ⁽¹⁾	Risques Extra-financiers	Définition
Produits et services	I	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients
	I	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)
	I	Financement de la Transition Environnementale	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe
	I	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client
	I	Inclusion financière	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique
	I	Risques ESG	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Catégorie de risque	Priorité ⁽¹⁾	Risques Extra-financiers	Définition
Fonctionnement interne	I	Employabilité et transformation des métiers	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers
	I	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise
	I	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés
	I	Attractivité employeur	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions
	2	Achats	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes
	I	Empreinte environnementale	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Catégorie de risque	Priorité ⁽¹⁾	Risques Extra-financiers	Définition
Gouvernance	I	Ethique des affaires	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.
	I	Sécurité des données	Protection de données personnelles des salariés et des clients
	I	Empreinte territoriale	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires
	2	Diversité des dirigeants	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance
	2	Vie coopérative	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe
	2	Droits de vote	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détient une participation
	2	Rémunérations des dirigeants	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Le modèle d'affaire est présenté dans le chapitre 2.2.1.3 « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires ».

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

Risque prioritaire	Relation durable client				
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022	Objectif
Délai moyen de traitement des réclamations clients en jours ouvrables ⁽¹⁾	10,7 jours	11,3 jours	10,8 jours	-0,6 pt	< 10 jours
Part des agences retail ayant un NPS positif	94 %	NC	NC		100%

(1) hors médiateur

Politique qualité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est engagée pour proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché.

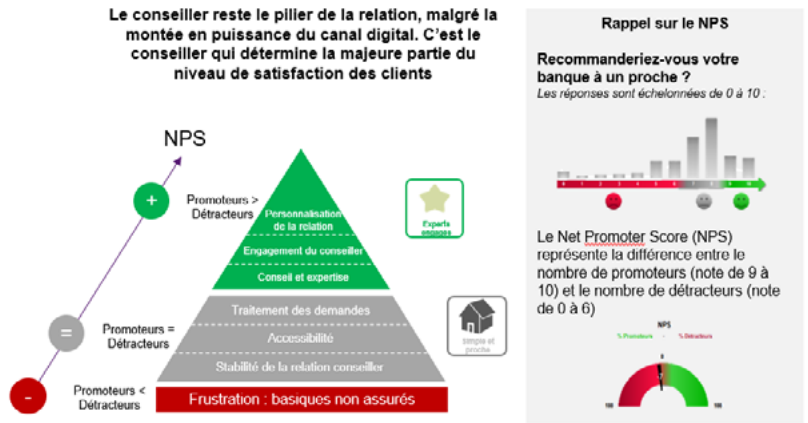
Le projet d'entreprise, L'odyssée Bleue 2024, réaffirme cette priorité avec un axe Client Conquérant. La mesure de la recommandation de nos clients reste l'indicateur phare de ce nouveau plan et est intégrée dans le calcul de la rémunération variable des dirigeants et des collaborateurs (Intéressement et Participation).

Le service Relation Clients, intégré au Département Préférence Clients, est désormais organisé pour accompagner les conseillers en agence sur la prévention et le traitement des insatisfactions. Le programme « simple et proche » et « expert engagé » permet d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients. Le NPS (Net promoter score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer. Pour ce faire, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est doté des outils d'écoute pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés :

- Des enquêtes clients "à chaud" systématiques après chaque entretien client ou évènement majeur de la relation ;
- Une enquête annuelle "à froid" dédiée à chaque type de clientèle.

Ces dispositifs ont permis d'interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller ce qui permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller. Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Banque

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)²



(2) Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

Analyse et exploitation des réclamations

Le traitement des réclamations est piloté, afin de s'assurer que chaque client reçoit une réponse dans un délai restreint.

En 2022, 61,13 % des réclamations ont été traitées en 10 jours ouvrables ou moins. Le délai moyen de traitement en 2021 était de 10,7 jours.

	2022	2021	2020
Délais moyen de traitement	10,7	11,3	10,8
% en dessous des 10 jours	61,13 %	60,47 %	56 %

Afin de compléter ce dispositif de pilotage du traitement des réclamations, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit les taux de réponses favorables et le nombre de médiations. Le traitement des réclamations et la satisfaction des clients dans le traitement de celles-ci sont également suivis grâce aux enquêtes de satisfaction.

Populaire Aquitaine Centre Atlantique. En 2022, le NPS de la Banque Populaire Centre Atlantique a poursuivi sa progression sur tous les marchés.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est appropriée les ambitions de BPCE dans son plan stratégique BPCE 2024 :
- 100 % des agences en NPS positifs ;
- Chaque établissement dans les 4 premiers concurrents de sa région.

En complément des enquêtes clients, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs de mesure de l'efficacité de nos processus :
- Un dispositif d'appels mystères en agence ;
- Des outils de suivi et de diagnostic des pratiques des conseillers (préparation des entretiens, proactivité, suivi du taux de décroché...), qui peuvent donner lieu à des accompagnements personnalisés.

Afin de progresser sur l'ensemble de ces indicateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en œuvre un certain nombre de moyens. Des alertes quotidiennes sont envoyées aux Directeurs d'agences retail en cas de réponse d'un client insatisfait ayant accepté la levée d'anonymat, afin qu'il puisse se rapprocher du client. Plus globalement, les Directeurs d'agences peuvent consulter l'ensemble des réponses non anonymes de leurs clients aux enquêtes.

Enfin, le sujet de la Préférence Client fait l'objet d'animations et de communications régulières (mail, intranet), complétées de publications mensuelles des résultats et des diagnostics.

Dans l'optique de cette démarche d'amélioration continue et de prévention de l'insatisfaction, le service Relations Clients, qui gère les réclamations, a été réorganisé de manière à accompagner davantage les collaborateurs des agences. Les collaborateurs de ce service sont également régulièrement formés pour améliorer leur communication directe, orale ou écrite, avec les clients.

Risque prioritaire	Financer les territoires			
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022
Montant des prêts d'équipement aux entreprises et professionnels* – Encours (en millions d'euros)	5 082	4 673	4 318	+ 9 %
Montant des prêts d'équipement aux entreprises et professionnels* – Production annuelle (en millions d'euros)**	1 467	1 325	1 073	+ 11%

*Hors PGE
** 2021 et 2020 recalculé suite exécution d'une requête en 2023 (débloqué vs accordé)

Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Nouvelle-Aquitaine. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue. En parallèle, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe au maintien des bassins d'emplois de son territoire. Ainsi, elle a accompagné, à hauteur de 900 K€ de financements à taux zéro, un fonds de revitalisation ayant pour objectif la création de 60 emplois minimum sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Pour garantir l'alignement des intérêts du client et de la banque, aucune rémunération variable indexée à des objectifs commerciaux n'est octroyée. Plus largement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a accompagné ses clients en débloquant 1,5 milliards d'euros de crédits aux professionnels et entreprises et 2,2 milliards d'euros aux particuliers.

Accompagnement des clients particuliers

Pour faire écho aux enjeux de vieillissement de la population du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie un dispositif complet pour accompagner nos clients en situation d'aidants ainsi que nos clients en situation de dépendance. Au cœur de ce dispositif, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une offre dédiée avec :
- Des solutions de crédit pour financer des travaux de maintien à domicile ou un véhicule aménagé ;
- Et des solutions d'assurance et de prévoyance

Ce dispositif est régulièrement renforcé pour offrir la solution la plus complète et adaptée à nos clients. Ainsi en 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique va proposer une offre de télésurveillance pour répondre aux attentes de nos clients aidants ou aidés. En complément, l'animation de notre offre permet une sensibilisation régulière de notre réseau commercial aux enjeux de la dépendance.

En réponse aux enjeux environnementaux, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique complète régulièrement son offre pour offrir l'offre éco-responsable la plus exhaustive possible tant

sur le volet financement vert des particuliers mais également des professionnels que sur le volet épargne engagée. Convaincue que l'enrichissement de l'offre est une réponse indispensable mais pas suffisante, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique forme régulièrement les conseillers en agence pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'accompagnement de la transition énergétique.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a à cœur d'accompagner ceux qui feront vivre la région demain en accompagnant la clientèle jeune au travers du financement des études en proposant le prêt sans caution de la BPI ou encore le prêt étudiant garanti par l'Etat en complément des autres solutions de financements des études. Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2020, les détenteurs d'un Livret Développement Durable et Solidaire peuvent effectuer des dons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire suivants :
- Entreprendre pour apprendre
- Réseau Entreprendre
- Adie
- France Active
- Apprentis d'Auteuil
- Surf Insertion
- Médecins sans frontières
- SNSM – sauveteurs en mer
- APF – France handicap
- Fondation Tara Océan.

Soutien à la création d'entreprise

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire. Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste principalement par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur. Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi abondé au fonds de prêts d'honneur pour les jeunes mis en place par l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et s'est mobilisée pour l'organisation du Prix Créadie Jeunes - Banque Populaire, remis en région et au niveau national, en soutien

à de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux. Elle a co-financé, via le Fonds de dotation de sa Fédération, d'une part l'élaboration d'un nouvel outil digital, « Je construis mon projet », pour aider les micro-entrepreneurs à construire leur business plan en ligne et juger de la faisabilité de leur projet de création d'entreprise, et d'autre part les campagnes de communication mises en place trois fois par an. La FBNP représentée par son directeur général est membre du conseil d'administration de l'Adie.

Afin de participer à l'accompagnement de porteurs de projets, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis à disposition en 2022, dans le cadre d'un dispositif de mécénat de compétences :

- trois collaborateurs à temps plein au sein de l'ADIE,
- un collaborateur à temps plein du sein du réseau Entreprendre
- trois autres collaborateurs à hauteur de deux jours par mois, au sein de France Active Aquitaine.

Accompagnement des clients professionnels et entreprises

L'accompagnement de la clientèle des professionnels et des entreprises est au cœur de la stratégie de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Elle constitue la clientèle historique des Banques Populaires. Cet accompagnement revêt différents volets :

Partenariats :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a noué des partenariats avec les acteurs locaux de son territoire et s'attache les faire vivre en conservant une proximité relationnelle avec chacun des partenaires. Cette proximité permet de connaître les besoins des territoires et d'y répondre au mieux.

La Banque Populaire Aquitaine centre Atlantique a noué des conventions de partenariats avec les chambres consulaires du territoire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou Chambre de Commerce et d'Industrie départementales). Dans ce cadre, une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine visant à accompagner la création et le développement des entreprises artisanales de la région. Des partenariats avec des réseaux et syndicats professionnels de son territoire (Réseau Initiative France, Réseau Entreprendre, France Active, des centres de gestion agréés tels que CECOGE en Gironde ou encore la Confédération des PME 17) sont développés, et des nouveaux passés avec par exemple le réseau "batifemmes", créé en 2022 dans le but de promouvoir un réseau d'artisans du second œuvre.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie également sur son partenariat avec la SOCAMA - Société de caution mutuelle - qui garantit les prêts des entreprises de moins de dix salariés, clientes de la banque.

Ces partenariats sont complétés par des initiatives tournées vers la clientèle agricole :

- Membre de l'association CAPITAIN, émanation du syndicat régional des Jeunes Agriculteurs pour la promotion d'action en faveur de l'installation sur notre région
- Participation au fond IANA (Initiative Agricole Nouvelle Aquitaine) qui permet de proposer des prêts d'honneur à des porteurs de nouveaux projets d'installation
- Partenariat Agrilismat avec les fournisseurs de matériel. Il permet de faciliter le financement de matériels agricoles,

- Partenariat Agri'POP avec les coopératives et négoce agricoles pour faciliter le financement du cycle de production des activités céréalières et élevages.

Accompagnement des clients face aux conséquences des crises sanitaires et énergétiques :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a adopté un dispositif d'accompagnement des clients professionnels et entreprises pendant crise sanitaire pour répondre avec une offre adaptée aux besoins des clients, poursuivi jusqu'en juin 2022.

Un dispositif similaire a été mis en place en 2022, afin d'accompagner les clients touchés par les conséquences de la crise ukrainienne (augmentation des coûts des matières premières et énergie).

En complément, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se mobilise depuis 2021 avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes pour lancer le Fonds Rebondir Nouvelle Aquitaine - doté de 20 millions d'euros - pour le soutien et la relance de l'activité des entreprises clientes des deux banques.

Accompagnement de la transition digitale :

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à régulièrement compléter son offre pour offrir les meilleures solutions à nos clients sur le plan de la transition digitale. Nous pensons que les commerçants et professionnels de proximité ne doivent pas rester à côté de la transition digitale. Nos solutions permettent d'accompagner le client de la création d'un site web à des solutions d'encaissement en ligne

Animation et communication :

Pour mettre en lumière les entrepreneurs de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique décerne différents prix :

- Le prix « Stars et Métiers » destiné à la mise en valeur des artisans (TPE) de tous les territoires de la banque ;
- Le prix « Néo-Aquitains » destiné aux Entreprises de la région.

Ces prix nous permettent de mettre en avant des acteurs régionaux avec une performance commerciale remarquable, des innovations majeures ou encore engagée dans une transition écologique.

Microcrédits

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une offre de microcrédit accompagné, à destination de particuliers et d'entrepreneurs dont les moyens sont souvent insuffisants pour obtenir un financement bancaire classique. En cohérence avec son positionnement, en matière de microfinance, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition de l'Adie d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel. En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique demeure le premier refinanceur des microcrédits de l'Adie en Nouvelle Aquitaine. Elle participe également aux pertes en garantie. Avec France Active, les Banques Populaires décaissent directement des microcrédits avec la garantie de France Active. Enfin, elles accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2022		2021		2020	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels	402	108	198	53	0	0
Microcrédits professionnels Adie	1 120	311	1 027	278	1 075	294
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	2657	60	2 276	46	1 135	26

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a renforcé son partenariat avec l'ADIE Nouvelle-Aquitaine de différentes manières :

Elle a tout d'abord mis à disposition de l'ADIE Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un dispositif de mécénat de compétences, trois collaborateurs à temps plein. Ces collaborateurs participent à la promotion de l'ADIE Nouvelle-Aquitaine dans la région ainsi qu'à l'accompagnement ou à la formation des porteurs de projets. Elle a également renouvelé ses différentes lignes de financement à l'ADIE, tout en les augmentant. En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a maintenu son financement du prix Créadie Jeunes et a mise en place pour la première année le prix Créadie Transition Ecologique tout en le finançant. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a par ailleurs maintenu sa participation au financement de la formation Je Deviens Entrepreneur. Enfin, elle a renouvelé sa participation au fonds de prêt d'honneur de l'ADIE, sans droit de reprise, afin d'augmenter les chances d'accès au crédit des porteurs de projets.

L'accompagnement des start-ups

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose également le crédit Innov&Plus qui est un prêt bonifié spécialement conçu pour financer les projets de croissance et d'innovation. Il finance toutes les dépenses engagées sur un projet à caractère «innovant» quel que soit leur nature (corporel, incorporel, BFR) avec des garanties limitées

Depuis sa création, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi accompagné 172 clients pour près de 30 millions d'euros investis dans les secteurs du numérique, de la santé ou encore de l'environnement. Afin d'accompagner au mieux les entreprises innovantes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un réseau de référents et une approche du risque spécifique. Une attention particulière est portée sur le niveau d'accompagnement des jeunes startupper via des incubateurs et les soutiens d'experts dans leur domaine d'activité. En complément, BPACA a noué des partenariats avec les principaux incubateurs et technopôles de la région (IKubator, TECHNOWEST, UNITEC, ESTIA, HELIOPARC, FRENCHTECH).

Le logement

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait le choix de distribuer deux offres favorisant de manière très tangibles l'accession à la propriété des plus modestes :

- le Prêt Duo Collectivités (prêt à taux bonifiés sur du neuf et de l'ancien) qui est une solution de financement permettant à une collectivité locale d'accompagner et d'aider la primo-accession des accédants aux revenus modestes sur le territoire de la banque avec des conventions signées avec la Communauté d'Agglomérations de Niort et celle de Brive.
- Le Bail Réel Solidaire qui vise à développer une offre de logements en accession sociale à la propriété en zone tendue et donner la possibilité aux ménages modestes de devenir propriétaires de biens immobiliers (uniquement sur le bâti et non sur le foncier). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique finance ainsi l'acquisition du logement (uniquement le bâti) par le client qui en complément loue le foncier à un organisme de foncier solidaire.

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale			
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022
Financement de la transition énergétique (production en k€) ¹	27 674	13 075	7 979	+ 112%
Dont Financement de projets structurés + financement Corporate 100 % EnR (production en k€) ⁴	3 234	7 890	9 311	-59 %
Encours de placements en fonds ESG ² (en k€)	335 335	142 535		+135 %
Encours d'épargne monétaire verte (K€) ³	790 740	601 815	445 198	+ 31 %

(1) Marché des particuliers : Financements immobiliers verts (Eco PTZ) + Crédits à la Consommation verts (prêt Travaux Développement Durable + Pêt rénovation énergétique + prêt auto développement durable). Marché des professionnels / corporates : prêts Green Pro (Prêt Mobilité Verte + Prêt Rénovation Énergétique + Prêt Transition d'Activité + Prêt Énergie Renouvelable). Sources : requêtes internes Banque Populaires Aquitaines Centre Atlantique, les données 2021 et 202 ont été recalculées

(2) fonds articles 8 et 9 des affiliés de NIM.

(3) CATVair + Codevair.

(4) Suivi et calculs manuels.

Financement de la Transition Environnementale

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement. Elle s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie RSE, elle se fixe comme objectif de :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se mobilise pour maîtriser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle se constitue progressivement un réseau de partenaires impliqués sur le sujet, organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, think-tanks, associations, ONG... Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe les outils nécessaires répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi des actions d'acculturation, de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés sur les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, ...)

Ce travail stratégique a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 5 filières majeures de transition environnementale.

 Rénovation énergétique	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 Energies renouvelables	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 Mobilité	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises
 Entreprises en transition	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 Offre écocitoyen	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec Natixis. Elle s'est concentrée sur la filière photovoltaïque.

Depuis 2021, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : Augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros sur les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité verte, à horizon 2024.

Les solutions aux particuliers

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique développe une gamme de « prêts verts » destinés aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements.

Crédits verts : production en nombre et en montant

	2022		2021		2020	
	Production (k€)	Nombre	Production (k€)	Nombre	Production (k€)	Nombre
Eco-PTZ ⁽¹⁾	10 226	762	7 820	621	6 583	512
Prêts rénovation énergétique ⁽¹⁾	12 506	671	4 147	261	ND	ND
Prêts mobilité ⁽¹⁾ verte ⁽²⁾	1541	70	1109	92		

(1) Evolution des modalités de calcul en 2022 avec actualisation du chiffre 2020 et 2021

(2) Modification des prêts 2022

Au-delà de son offre classique de financement de véhicules moins émissifs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une gamme de financement de la mobilité douce, avec un prêt Mobilité Durable pour les solutions de mobilité alternatives (Vélos à assistance électrique, trottinette électrique...) ainsi qu'un prêt Prime à la conversion, permettant de faciliter le remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule moins émissif. Elle y adosse une offre d'assurance dédiée à la mobilité douce (offre Assurance auto faible kilométrage, incitation tarifaire sur l'assurance des véhicules électriques et promotion de l'écoconduite).

Concernant la rénovation énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une gamme complète de financement, avec le prêt Eco-PTZ ainsi que le prêt à la consommation Rénovation énergétique. Ces produits, soumis à conditions et plus contraignants pour la clientèle, sont parfois délaissés au profit de prêts à la consommation plus classiques. Ils ne reflètent que partiellement les financements en faveur de l'environnement.

Au-delà de ces produits historiques, elle propose également aux clients une offre d'assurance spécifique sur l'installation des ENR chez les particuliers permettant de couvrir les risques non existant sur des installations classiques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également noué un partenariat avec Cozynergy, expert en rénovation énergétique, permettant à ses clients désireux de réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'être accompagnés du diagnostic à la mise en œuvre des travaux, ainsi que dans l'obtention des aides financières auxquelles ils ont droit.

Epargne verte : production en nombre et en montant

	2022		2021		2020	
	Production (k€)	Nombre	Production (k€)	Nombre	Production (k€)	Nombre
Livret de Développement Durable	67 278	9 656	43 831	7 429	38 879	6 942
Livret CODEVair	251 748	3 570	245 214	3 096	174 273	2 585

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique collecte de l'épargne monétaire destinée à financer la transition énergétique via son livret d'épargne Codevair.

En matière d'épargne financière, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une gamme complète de solutions d'épargne solidaire et/ou socialement responsable. Elle continue notamment la distribution des obligations vertes « Ambition Durable », basées sur un indice actions « Eau et Océan » comme moteur de performance. Les fonds collectés permettront de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible.

Afin de mettre en valeur ces fonds, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur son outil d'épargne financière LEA. Celui-ci permet de proposer une allocation des fonds personnalisée en fonction des appétences du client et intégrant systématiquement des fonds "green".

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie des Banques Populaires de devenir les banques de référence de la transition énergétique dans les territoires.

Les solutions aux professionnels et entreprises

Les objectifs fixés par le Plan Climat et les réglementations qui en découlent (loi Climat et Résilience, décret Tertiaire etc.) impactent fortement le fonctionnement voire le modèle d'affaires des entreprises et professionnels et nécessitent des investissements souvent significatifs. C'est pourquoi la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a procédé en dès 2021 à la refonte complète de la gamme de produits destinés à accompagner les projets liés à la transition environnementale de ses clients :

- Prêt Mobilité verte, destinée à financer des véhicules faiblement émissifs en carbone ou des installations de recharge électrique
- Prêt Rénovation énergétique, destiné à financer les travaux d'un bâtiment améliorant l'efficacité énergétique de son bâti, de son l'éclairage et de sa gestion
- Prêt ENR Energies renouvelables destinés à financer l'investissement dans les énergies renouvelables liées au bâtiment ou à l'activité
- Prêt Transition d'activité, destiné à financer le matériel ou les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie ou de matières.

Au travers de la filiale du Groupe BPCE "BPCE Lease", la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose pour chacune des offres son équivalent en leasing : mobilité verte en Location Longue Durée ou Crédit-Bail Mobilier (véhicules, bornes de recharge, etc.), bâtiment et équipements énergétiquement performants (crédit-bail immobilier). BPCE Lease propose par ailleurs via ses partenariats des formations en écoconduite et la mise en relation d'un partenaire de confiance pour l'installation de bornes de recharge électrique. Le lancement de cette nouvelle gamme de produits offre l'opportunité de de communiquer et de sensibiliser les conseillers bancaires sur les enjeux réglementaires. Des fiches sectorielles sont à disposition des conseillers de sorte que chacun soit en capacité de mieux comprendre les contraintes liées à l'activité de ses clients et de proposer un service et/ou un produit adapté. Courant 2022, un parcours de sensibilisation et de formation personnalisé a permis de développer l'expertise des conseillers dans l'accompagnement de la transition écologique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé en 2021 un pilote sur le secteur Bassin d'Arcachon et sur l'Agence Entreprise Gironde Est pour tester un partenariat avec l'entreprise Economie d'Energie. Ce partenariat vise à compléter l'offre de financements par des services permettant à ses clients de mieux s'adapter aux contraintes réglementaires et plus particulièrement :

- Renégociation des contrats d'énergie
- Audit ou diagnostic énergétique
- Valorisation des aides : Certificats d'Economie d'Energie (bâtiments process industriels ou agro-alimentaires).
- Certification ISO 50001 (décret tertiaire)

Sur le marché de l’Agriculture

Le modèle agricole et agroalimentaire vit une transformation profonde : transition vers un modèle plus durable, rentable et respectueux des parties prenantes et des ressources naturelles. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, s’appuie sur différents leviers pour capter ce potentiel de croissance.

- Parmi eux :
- Le dispositif ALTER’NA en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Fonds Européen d’Investissements (FEI), permet de financer la transition agroécologique des exploitations agricoles et favoriser l’installation en agriculture. La réussite de ce dispositif a permis de finaliser une extension de l’enveloppe de 20 M€ en 2022 avec une disponibilité à fin 2024 : 25 M€ engagés soit 38,6% de d’une enveloppe de près de 65 millions d’euros,
 - Le dispositif Initiative Nationale pour l’Agriculture Française (INAF) en partenariat avec l’Etat et le FEI, pour financer les investissements destinés à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles ; 38 dossiers réalisés pour 4,9 M€ engagés en 2022 ;
 - L’offre CUMA, Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole, pour encourager et faciliter l’utilisation de matériel en commun ;
 - L’offre Agrilismat Green pour faciliter le financement de matériel agricole éligible «green» éligible au plan de relance du gouvernement. La liste de matériel éligible sera prochainement élargie.
 - L’offre circuits courts : elle facilite le financement des projets en circuits courts, et offre la possibilité au client de s’équiper dans des conditions avantageuses de solution monétique ou de se lancer dans le e-commerce ;
 - Un réseau de conseillers clientèle experts dans le domaine de l’agriculture animé par la Direction du marché de l’Agriculture sur les sujets d’actualité, les bonnes pratiques les offres et actions commerciales. Le réseau Yammer permet de véhiculer certaines de ces informations/

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique entend contribuer au renouvellement des générations en agriculture grâce à une offre dédiée aux porteurs de projet, afin de faciliter leur installation. Elle est membre de l’association « CAPITAÎN » créée par le réseau des Jeunes Agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine ; elle participe à ce titre aux travaux de groupe destinés à favoriser les initiatives d’installations agricoles.

La Banque Populaire Centre Atlantique accompagne les agriculteurs dans des situations spécifiques :

- Le financement de projets EnR (photovoltaïque, méthanisation),
- Le financement de mise aux normes (ex : bâtiment, gestion des effluents, etc.).

La Banque Populaire Centre Atlantique soutient également ses clients agriculteurs sinistrés, avec des financements de trésorerie ou des réaménagements de dettes :

- La filiale palmipèdes et volailles a de nouveau été impactée par l’épizootie de grippe aviaire en 2022 ; le nord de notre Région habituellement épargnée a été également concerné. Un dispositif d’accompagnement spécifique a été proposée par notre banque ;
- Les exploitations agricoles touchées par les épisodes de gel, grêle du printemps 2022.

La Banque Populaire Centre Atlantique participe aux évènements majeurs sur son territoire : le salon Vinitech en décembre a réuni de nombreux clients et partenaires sur son espace privatif. Ses conseillers représentent l’établissement sur de nombreuses manifestations locales (foire, comice, salon) pour mettre en avant ses offres commerciales, et renforcer sa notoriété.

Les projets de plus grande envergure

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne les différents acteurs en région dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés – fonds dédiés ou cofinancement avec la Banque européenne d’investissement (BEI) en partenariat public/privé– ou des offres de services clefs en main.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est dotée en 2022 d’une expertise dédiée aux énergies renouvelables. Logée au sein du département Financement Structurés, elle a vocation à accompagner et financer les projets de grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que les projets biogaz, biomasse, photovoltaïque ou éolien. La Banque Populaire peut par ailleurs bénéficier du savoir-faire des autres structures du Groupe BPCE dotés d’une expertise dédiée, notamment BPCE Energéco.

Pour les projets de plus petite taille, notamment ceux portés par les clients agriculteurs, PME ou ETI, particulièrement demandeurs au regard de la crise énergétique et de la pression réglementaire, l’expertise ENR de la BPACA peut également intervenir en conseil. Ces unités de production d’énergie renouvelable seront alors financées grâce à une offre spécifique corporate EnR. Par ailleurs, la BPACA a conclu un partenariat avec l’installateur photovoltaïque Solstye afin de favoriser le développement en confiance de projets solaires chez ses clients Entreprises.

Durant l’exercice 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a arrangé le financement/financé 4 projets pour une puissance totale de 3,2Mw à hauteur de 3,2 millions d’euros* pénalisée par l’augmentation du coût de la ressource.

(*) Suivi et calculs manuels ; 7,9M€ en 2021

Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe à des évènements, des programmes de recherche et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l’ensemble du réseau des Banques Populaires tout en valorisant leurs pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

Dans le secteur de l’agroalimentaire, la banque est également membre du club des financeurs des Entreprises Bio de Nouvelle-Aquitaine (INTERBIO) et relaye à ce titre les nouveaux projets de développement. C’est la première déclinaison régionale du Club des financeurs mise en place par l’Agence Bio. À travers ce club, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine fait le lien entre les financeurs et les projets régionaux et accompagne les porteurs de projet pour optimiser leurs plans de financement et ainsi leur capacité financière. INTERBIO Nouvelle-Aquitaine accompagne également au besoin les porteurs de projet dans la définition de leur projet, la recherche de partenariats professionnels et l’aide au montage de dossiers de subventions.

Finance durable

En proposant des produits d’épargne bancaire dont les ressources seront affectées à 100 % au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Cette promesse est publiée sur le site Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et les montants d’encours de collecte et de crédit seront affichés courant 2023 pour affirmer un peu plus cette volonté de transparence.

L’offre bancaire s’est enrichie cette année avec le lancement du CAT Vair pour la clientèle Entreprises et du livret CODEVair pour la clientèle de Particuliers. Tous deux permettent de contribuer au financement de projets durables locaux.

Pour en savoir plus : <https://www.banquepopulaire.fr/epargner/fonctionnement-offre-epargne-bancaire-verte/>

L’offre d’épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les Gestionnaires d’actifs du Groupe.

Les clients peuvent ainsi accéder à :

- des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- des fonds qui intègrent directement un objectif d’investissement durable (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2022, une sélection de 86 fonds est proposée aux clients dont 68 fonds ESG, soit un ratio de 79 %. 21 d’entre eux relèvent de l’article 9 et 47 de l’article 8.

Fonds ESG

Encours au 31/12 des fonds commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	2022	2021	2020
art 8-9 (en millions d’€)	335,3	142,5	NC
Progression N-I	+ 135 %	NC	NC

Collecte annuelle nette à fin décembre

	2022	2021	2020
art 8-9 (en millions d’€)	49,60	6,68	NC
Progression N-I	+ 643 %	NC	NC

Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires et ISR – FCPE

Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	2022	2021	2020
FCPE ISR ou solidaire (en millions d’€)	140,72	121,2	102,88
Progression N-I	+ 16 %	NC	NC

Collecte annuelle nette à fin décembre

	2022	2021	2020
FCPE ISR ou solidaire (en millions d’€)	14,93	14,77	NC
Progression N-I	+ 1 %	NC	NC

Risque prioritaire	Protection des clients			
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022
Part des preneurs de risque ayant suivi les formations obligatoires ⁽¹⁾ (Droit au Compte, Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière, Code de conduite et d’éthique)	>90 %	NC	NC	NC

(1) Indicateur suivi par BPCE

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RECLAMATION

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1^{er} niveau : l’agence ou le centre d’affaire en charge de la relation commerciale de proximité ;
- 2^{ème} niveau : le service relations clientèle de la banque ou de la filiale si le différend n’a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3^{ème} niveau : le médiateur, si le différend persiste malgré l’intervention du niveau 2. Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d’un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèles sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L’information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- sur les sites internet des établissements du groupe ; <https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Services/Pages/Exprimer-une-reclamation.aspx?vary=0-0-0>
- sur les plaquettes tarifaires ;
- dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- les motifs de plainte ;
- les produits et services concernés par ces plaintes ;
- les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu’à toutes les structures commerciales. En 2022, 61,13 % des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.

Le délai moyen de traitement en 2022 était de 10,70 jours.

	2022	2021	2020
Délai moyen de traitement	10,7	11,3	10,8
% en dessous des 10 jours	61,1 %	60,5 %	56,0 %

ANALYSE ET EXPLOITATION DES RECLAMATIONS

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnement, manquement et mauvaise pratique. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées. La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. En 2022 :

- Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 3,51 % ;
- Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 2,61 %.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet réseaux sociaux ou les avis clients. De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le réseau des Banques Populaires s'est doté d'un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique bénéficie de ce service centralisé, destiné à proposer une solution amiable aux litiges opposant les établissements du réseau des Banques Populaires à leur clientèle non professionnelle.

Accessibilité et inclusion bancaire

Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2022, la Banque Populaire comptait, ainsi 81 agences en zones rurales et 5 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville³. La Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 98,6 % des agences remplissent cette obligation.

(3) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

Réseau d'agences

Accessibilité	2022	2021	2020
Nombre d'agences en zone rurale	81	81	84
Nombre d'agences en zone prioritaire politique de la ville	5	5	6
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	98,6 %	93,7 %	62 %

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l'accessibilité de ses produits et services sur l'ensemble des canaux de distribution. Ainsi, toutes les nouvelles offres de produits et services sont accessibles à la fois en agence et en vente à distance via son site internet notamment la possibilité pour de nouveaux clients d'entrer en relation à distance.

Pour ses clients qui seraient moins à l'aise avec les outils numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d'outils :

- Les clients peuvent prendre rendez-vous avec le Centre de Contact de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour être accompagnés sur le site Internet ou l'application mobile de l'établissement ;
- Ils peuvent consulter des vidéos d'appropriation des outils digitaux ou consulter la Foire aux Questions en ligne sur le site ;
- Enfin, pour les accompagnements plus techniques, l'outil Rescue permet à nos conseillers de voir l'écran du client pour mieux l'accompagner.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap :

- Elle a déployé dans toutes ses agences le service Acceo, qui permet aux clients sourds ou malentendants de bénéficier d'une transcription instantanée de la parole pendant leur rendez-vous ;
- Son site internet est adapté pour rendre le contenu plus accessible aux seniors et handinautes ;
- Enfin, pour ses clients aveugles ou malvoyants, elle met à disposition un relevé de compte en braille ainsi que ses outils

d'authentification forte sur internet adaptés aux malvoyants. - A l'attention de sa clientèle aveugle ou malvoyante, tous les automates et distributeurs automatiques (DAB) ont été équipés, en 2022, d'un dispositif permettant d'écouter les consignes avec un casque.

Risque prioritaire	Inclusion financière			
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2022 - 2021
Taux d'équipement en convention OCF des clients identifiés comme fragiles	26,9 %	28,5 %	31,2 %	- 1,6 pts

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Banques Populaires identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- **Critère 1** : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;

- **Critère 2** : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;

- **Critère 3** : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC) ;

- **Critère 4** : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-I du code de la consommation.

Au 31 décembre 2022, 15 067 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2022 : 977 collaborateurs ont suivi des modules sur l'offre clients fragiles (947 en 2021).

Les clients fragiles identifiés se voient proposés par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- d'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 1 euro par mois ;
- d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 € / mois ;
- et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2022, 4 056 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détenaient cette offre. Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 € / mois.

Prévention du surendettement

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif, destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Depuis 2018, à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, un service est dédié à l'accompagnement des clients ayant des difficultés à rembourser à date leurs engagements vis-à-vis de l'établissement. Le rôle du service est alors d'accompagner ces clients pendant cette période, sous forme d'un plan d'apurement, d'un avenant sur les prêts moyen terme en cours... L'objectif de cette équipe est de venir en soutien des conseillers pour éviter au maximum que les clients n'arrivent à des situations de surendettement et favoriser leur retour à meilleure fortune.

L'ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a été formé aux problématiques d'inclusion bancaire. Désormais, un cabinet de formation est mandaté pour former l'ensemble des nouveaux conseillers à ces problématiques.

Courant 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a créé une agence spécifique dans la gestion de la clientèle professionnelle et entreprise sous procédure collective sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. L'objectif est de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins, et de soutenir l'activité économique territoriale.

Risque prioritaire	Risque ESG			
Description du risque	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022
Proportion de collaborateurs du réseau ayant suivi au moins une formation sur la thématique de la transition environnementale dans l'année ¹	44 % ²	1 %	NC	NC

(1) Tous contrats hors alternants, stagiaires, auxiliaires de vacances
(2) Augmentation due à la création de nouveaux modules de formation et mise en place de sessions par le service Déploiement des Compétences

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit les travaux menés au niveau du Groupe BPCE pour collecter les informations extra-financières auprès de ses clients au travers des 8 établissements pilotes ayant testé un questionnaire auprès de leurs clients. Dans le contexte de la crise du Covid-19, le projet a été suspendu en 2020. Un nouveau groupe de travail s'est relancé en 2021 pour focaliser le questionnaire sur les données Climat et Environnement et prendre en compte les retours d'expérience des établissements pilotes. Le questionnaire qui devait être déployé dans l'ensemble des établissements du Groupe courant 2022, le sera courant 2023. Concernant la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, après une présentation du questionnaire au réseau, les dossiers proposés au comité de crédit intégreront progressivement les données collectées, ainsi disponibles pour la prise de décision.

Parallèlement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé en 2022 une nouvelle trame de dossiers de crédit informatisée, intégrant un paragraphe spécifique aux critères ESG. Ces informations seront portées à la connaissance du Comité de crédit et pourront influencer la décision de financements. Cette nouvelle trame a fait l'objet d'un test lancé en décembre 2022. Un déploiement est prévu courant 2023. Il a par ailleurs été décidé de lancer le questionnaire ESG sur la partie « promotion immobilière » fin 2022 en le complétant par une série de questions propres au métier sur l'opération présentée à la décision.

Intégration des critères ESG dans les politiques sectorielles crédits Groupe

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extra-financiers (CoREFi), composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et RSE, se réunit chaque mois pour effectuer depuis mars 2020 des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activités et par typologies de clients. Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des 6 enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers. Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition. Pour les grandes contreparties, une appréciation extra-financière du client est ajoutée dans les fiches d'analyse en vue d'enrichir le processus d'octroi de crédit. Le rappel des enjeux climatiques et environnementaux provient des analyses des politiques sectorielles du CoREFi mentionnées précédemment.

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers				
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022	Objectif
Nombre moyen d'heures de formation / ETP	44,74h	42,97h	39 h	4 %	> 35 h
Part des collaborateurs formés dans l'année	99 %	99 %	99,1 %	+ 0,1 point	> 95 %
Par des managers ayant suivi une formation managériale dans l'année	100 %	93,7 %	NC	+ 6.3 points	~100 %

tous contrats, y compris alternance, stagiaires, auxiliaires de vacances

Dans un contexte où les changements s'accroissent, la formation devient un enjeu stratégique et un pilier de l'expérience collaborateur. La formation doit permettre aux collaborateurs

de se préparer aux nouveaux enjeux et de renforcer leurs compétences en vue de faciliter les parcours professionnels. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation est central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Favoriser le développement des compétences

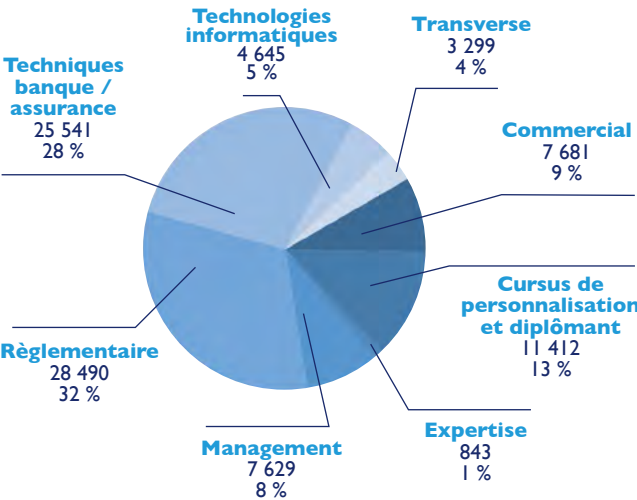
En 2022, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 9,18 % soit une hausse de 6 % de notre budget. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 %⁴ et de l'obligation légale de 1%. Cela correspond à un volume de 89 451 heures de formation et 99 % de l'effectif formé. Le contexte économique et social des dernières années dans lequel la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique évolue, continue d'influencer la formation des salariés. L'évolution des métiers, des attentes des clients, des modes relationnels... dans un environnement réglementaire très strict nous oblige à nous adapter. L'exercice 2022 s'est attelé à faire du conseiller clientèle le garant de la relation globale avec la banque, proposer à chaque client une offre personnalisée, au bon moment, par le bon canal, être banquier et assureur au quotidien, incarné le modèle coopératif auprès de chaque client. Avec la volonté d'être un employeur responsable, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite contribuer par ses actions à préserver notre environnement, être acteur du développement durable de notre territoire, mobiliser tous ses collaborateurs dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, des ateliers "Fresque du Climat" ou encore "Fresque Numérique responsable" ont été réalisés auprès de collaborateurs. Enfin la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite être un acteur majeur de l'apprentissage sur son territoire ; l'année 2022 a vu l'effectif de nos alternants croître de façon significative tout en améliorant leur montée en compétences via notre campus BPCE et via l'accompagnement réalisé auprès de nos tuteurs.

(4) Enquête annuelle de l'AFB sur l'investissement formation de septembre 2019

Nombre d'heures de formation par ETP

Le nombre d'heures de formation par ETP est stable par rapport à 2022 avec 44,7 heures sur 2023. Près d'un tiers des heures de formations répondent à nos obligations réglementaires et plus d'un quart aux techniques bancaires permettant d'assurer la montée en compétences de nos collaborateurs en agences. A noter les formations diplômantes et certifiantes atteignent 13 % de nos formations exprimant la volonté de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'accompagner dans la durée ses collaborateurs.

Répartition du nombre d'heures par domaine de formation sur l'année 2022



Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et la bourse à l'emploi, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe. Dans ce cadre, la démarche, de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique consiste à : - faire réaliser par le collaborateur un diagnostic de ses besoins en formation ; - définir les actions de formation et de développement, en lien avec la RH, pour répondre aux besoins de montée en compétences et en lien avec les orientations stratégiques. En 2022, 1 499 entretiens ont été réalisés auprès de nos collaborateurs aussi bien pour suivre leur intégration à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ou sur un nouveau métier que pour réaliser un entretien de carrière préparant leur parcours professionnel. Ces entretiens ont permis de favoriser d'une part les mobilités avec près de 300 mouvements internes (+ 5 % vs 2021) et d'autres parts la détection de collaborateur à potentiel inscrit dans des formations diplômantes et/ou certifiantes.

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021 - 2022	Objectif
Pourcentage de femmes parmi les cadres	44,88 %	43,48 %	42,32 %	+ 1,4 pts	47 % à horizon 2024
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Calculé en mai 2023	6,26 %	5,77 %	Evolution 2020-2021 : + 0,49 pt	ND

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes. Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi que le soutien à l'emploi des jeunes.

Un nouvel accord en matière d'égalité professionnelle conclu pour la période 2022 à 2024 a été signé à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Ce texte, dans la continuité des précédents plans d'actions et accords d'entreprise, et en déclinaison des textes édictés par le Groupe BPCE et la Branche Banque Populaire, réaffirme l'engagement de l'entreprise en matière de respect des principes d'égalité professionnelle et de non-discrimination en raison du sexe. Ce nouvel accord prend de nouveaux engagements afin de poursuivre la progression de la promotion interne des femmes et en faveur de la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Différentes actions de communication et de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et managers ont été menées en 2022. Favoriser la mixité représente un véritable enjeu stratégique pour le Groupe BPCE et l'entreprise. Un guide, consultable pour tout collaborateur, a été réalisé pour permettre de partager les engagements et convictions de Groupe.

Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. La tendance à la résorption des inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et plus globalement la sensibilisation aux stéréotypes.

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vient renforcer les exigences de représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes. En 2022, notre pourcentage de femmes cadres dirigeants s'établit à 33 %, et notre pourcentage de femmes membres d'instances dirigeantes s'établit à 37 %.

Ces nouveaux indicateurs complètent l'index égalité professionnelle de la Banque Aquitaine Centre Atlantique, qui fondé sur cinq indicateurs, communs à toutes les entreprises, est de 87 points sur 100 pour l'année 2022.

Que ce soit concernant l'égalité professionnelle ou le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mené de nouvelles actions de communication et de sensibilisation afin de poursuivre les actions de sensibilisation menées auprès de ses collaborateurs et managers.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 16,33 %.

Salaire de base médian de l’effectif CDI par sexe et par statut

	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
	Salaire médian	Salaire médian	Salaire médian	
Femme non cadre	31 110 €	31 003 €	31 027 €	0,35 %
Femme cadre	42 402 €	42 548 €	42 548 €	- 0,34 %
Total des femmes	33 273 €	32 915 €	32 830 €	1,09 %
Homme non cadre	31 741 €	31 724 €	31 624 €	0,05 %
Homme cadre	47 422 €	47 324 €	47 564 €	0,21 %
Total des hommes	39 765 €	39 771 €	40 005 €	- 0,02 %

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre
*Chiffre recalculé en 2022 suite à la régularisation de la situation d’un collaborateur

En matière de politique salariale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est attentive à la réduction des inégalités. Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d’harmoniser les salaires à l’embauche. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met en œuvre chaque année une procédure d’analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Après étude des éventuels écarts de rémunération en Commission Egalité, une enveloppe égalité dédiée est distribuée. Celle-ci a été consommée à plus de 100 % en 2022, bénéficiant à des femmes majoritairement mais également à des hommes. Des réflexions sont menées afin d’identifier des métiers d’expertise et de favoriser la promotion interne. Les engagements pris permettent alors de reconnaître les compétences, valoriser les collaborateurs et de renforcer l’attractivité des métiers identifiés, que ce soit dans la vie d’entreprise mais également en matière de recrutement.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement pour la diversité et la promotion de l’égalité des chances, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie une politique visant à favoriser l’intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap au travers de l’accord Branche Banque Populaire. Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d’entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l’Obligation d’Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005. En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l’emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de 4 accords pour la période 2020-2022. Ils s’inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l’intégration de personnes en situation de handicap.
- Le maintien dans l’emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap.
- L’accompagnement du changement de regard pour une meilleur inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap.
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d’achats volontariste.

Le taux d’emploi du personnel en situation de handicap de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est de 6,26 % à fin 2021 alors que l’objectif légal est de 6 %.⁵

(5) Le taux d’emploi du personnel en situation de handicap 2022 n’est pas disponible à la date de publication du rapport

Un référent handicap est présent au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour accompagner les collaborateurs amenés à engager une démarche de reconnaissance de leur situation de santé et prendre les mesures nécessaires pour optimiser leur employabilité (aménagements de postes, préparation retour à l’emploi en cas d’absence longue durée, action de sensibilisation et de communication auprès des équipes de proximité font parties des actions qui peuvent et sont régulièrement engagées...).

Le référent handicap présente la politique handicap du Groupe et de l’Entreprise aux collaborateurs concernés et partage les engagements pris notamment dans les temps forts de communication dédiés.

Ainsi, à l’occasion de la Semaine Européenne pour l’Emploi des Personnes en situation de Handicap, une table ronde a été organisée à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en présence de Madame la Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l’Autonomie et des Personnes handicapées, afin d’échanger, en présence d’entreprises handi accueillantes sur l’emploi et le handicap en entreprise. L’occasion pour l’entreprise d’affirmer son engagement tout en partageant les difficultés qui peuvent se présenter (notamment adéquation profil recherché et compétence candidat).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à poursuivre ses actions auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté, en renouvelant sa confiance auprès des différents prestataires avec lesquels elle travaille.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs d’accompagnement des collaborateurs proches aidants, à savoir :

- Un espace dédié dans l’intranet sur les dispositifs existants en faveur des aidants contenant des fiches synthétiques reprenant les différents congés existants, les interlocuteurs, les démarches et organismes à contacter ;
- Le rappel de l’octroi de 12 jours d’absence autorisée payée accordés par la Banque pour accompagner les collaborateurs confrontés à une situation familiale difficile, sur décision de la DRH après étude de la situation personnelle du collaborateur ;
- La restitution du groupe de travail paritaire mis en place en 2021 pour permettre à la Direction d’établir une réflexion avec les représentants du personnel ;
- Deux conférences de sensibilisation avec un cabinet externe, dont l’objectif est de se reconnaître en tant qu’aidant, de mettre en avant les besoins de partager l’engagement de l’entreprise et de présenter les solutions et ressources ;
- Des formations pour les collaborateurs et les managers avec un cabinet extérieur pour accompagner les collaborateurs individuellement ;
- Des aménagements de l’organisation du travail, lorsque cela est possible, via le travail à distance, l’aménagement des horaires de travail, etc.

Soutenir l’emploi des jeunes et agir plus globalement en faveur de l’inclusion

Afin de déployer l’employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l’alternance depuis ces dernières

années et dans une moindre mesure l’accompagnement des reconversions de salariés issus d’autres secteurs d’activité que la Banque.

L’alternance et plus particulièrement l’apprentissage est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d’œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique l’alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l’intégration dans l’entreprise d’un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l’expérience « terrain » qui vont lui permettre d’acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;
- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l’issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s’insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au regard des problématiques d’emploi. L’embauche d’alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l’intégrer à sa culture d’entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement priseée des futurs employeurs lors de leur recherche d’emploi.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est passée de 70 alternants en 2019 à 102 en 2022 soit une progression de 45,7 %. Dans le même temps, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a validé la montée en compétences de ces apprentis en permettant à 36 alternants d’être recrutés en CDI ou CDD sur les 74 alternants terminant leur formation principalement sur les métiers du réseau commercial en proximité de nos clients.

Agir en faveur de l’inclusion

Un cadre de travail respectueux, dans lequel chacune et chacun de nos salariés peut exprimer ses compétences et son potentiel est un gage de performance individuelle et collective. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique convaincue que la somme des différences est une force et qu’elle permet d’être plus agile, plus innovant et plus en phase avec les évolutions de notre société, a poursuivi ses actions en 2022 :

- Sensibilisation des nouveaux managers au principe de non-discrimination ;
- Formation des chargés de recrutement et gestion des carrières au principe de diversité et de non-discrimination.

Enfin, en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose de référents harcèlement, côté Direction des Ressources Humaines et côté Comité Social et Economique (CSE) et forme les nouveaux managers. Une procédure de signalement est en place.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sensibilise ses collaborateurs par des campagnes de communication régulières, via affichage, inscription au règlement intérieur et communications via l’intranet.

En 2022, à l’occasion de la journée nationale de lutte contre le sexisme, un autodiagnostic sur les comportements sexistes et une conférence sur le thème « Agir pour lutter contre les stéréotypes et le sexisme ordinaire au travail » ont été proposés à l’ensemble des collaborateurs. Les membres du Comité de Direction

Générale et ceux du Comité Exécutif ont été formés sur le sexisme au travail et le harcèlement sexuel.

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2022-2021
Taux d’absentéisme maladie	3,85 %	3,82 %	3,99 %	+ 0,03 point
Nombre d’accidents de travail et de trajets	24	14	18	+ 10
Taux d’absentéisme maladie pour cause de pandémie ¹	1 %	0,24 %	1,75 %	+ 0,76 point

(1) Pour COVID déclaré (environ 7%) ou pour garde d’enfants pendant la pandémie ou pour les personnes à risque ou proches d’une personne vulnérable.

S’engager pour l’amélioration de la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) consiste à créer un environnement de travail conciliant satisfaction des clients, aspirations des salariés et performance économique. Son développement s’appuie sur un réseau de référents présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales permettant de définir les actions au plus près du terrain.

En concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’attache à fournir à l’ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne.

De plus, elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail pour sortir d’une simple logique de prévention des risques et pour favoriser aussi durablement l’engagement des salariés.

La démarche de QVCT préconisée au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour objectif de renforcer son attractivité, d’améliorer l’engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l’ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l’absentéisme.

Ainsi, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en œuvre des mesures et dispositifs œuvrant à la qualité de vie au travail, notamment :

- un référent QVCT désigné ;
- des écoutes sociales régulières ;
- les actions de sensibilisation des collaborateurs et des managers ;
- des dispositifs d’accompagnement des collaborateurs qui rencontrent une situation individuelle professionnelle ou personnelle sensible, telle qu’une maladie chronique, situation d’aide, etc.

En 2022, la signature d’un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire, a renforcé le cadre de référence et facilité dans chaque entreprise la définition d’un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l’ensemble des champs de la QVCT.

Cet accord donne une place centrale au “ travail “ en promouvant la prévention, l’anticipation des difficultés et l’amélioration continue des situations de travail.

Cet accord est construit autour de 3 thèmes :
- Préserver la santé au travail par l’organisation du travail et l’accompagnement ;
- Positionner le management et les relations de travail au cœur de la Qualité de Vie au Travail ;
- Transformer l’organisation et l’environnement de travail, un levier de Qualité de Vie au Travail.

En déclinaison de cet accord de Branche et de l’axe « Collaborateur Collaboratif » de son projet d’entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ouvert des négociations pour conclure un accord d’entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail. La signature de ce nouvel accord devrait aboutir au 1er semestre 2023.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a poursuivi le développement des actions en faveur de la qualité de vie au travail en 2022 :
- la pérennisation du télétravail au sein des services centraux et son expérimentation au sein du réseau d’agences et des middles-offices des filières spécialisées ;
- la sensibilisation des collaborateurs au travers de conférences à l’occasion de la semaine de la QVT, la formation de collaborateurs, managers et RH sur le thème des aidants ;
- le renforcement de l’accompagnement des managers (formation, refonte de la charte managériale...)

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 1 607 heures, avec des mesures compensatoires portant sur l’attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs. Pour les collaborateurs en forfait-jours, la base annuelle de travail pour un salarié à temps complet est de 206 jours de travail. Le nombre de jours de repos spécifiques attribués aux collaborateurs en forfait-jours varie d’une année sur l’autre selon les jours fériés ou les années bissextiles. Pour ces collaborateurs, la charge de travail et l’adéquation des moyens aux objectifs qui leur sont fixés sont évaluées trois fois par an. Un système d’information RH permet de gérer et maîtriser le temps de travail des collaborateurs ainsi que les relations avec l’employeur.

Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est soucieuse de l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d’exercer leur activité à temps partiel. En 2022, 7,05 % des collaborateurs en CDI, dont 94,24 % de femmes, ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales. Dans le cadre de l’accord Groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place une Charte de 15 engagements pour l’équilibre des temps de vie.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne la maternité, la paternité et la parentalité en organisant des temps d’échanges avant et après les congés maternité ou adoption et en participant, au travers l’octroi de primes spécifiques, aux frais de garde, de rentrée de scolaire ou de vacances des enfants de ses collaborateurs.

En lien notamment avec le vieillissement de la population de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte une attention particulière aux collaborateurs en situation d’aidants. Les collaborateurs en situation d’aidants qui le souhaitent peuvent également bénéficier d’un accompagnement personnalisé.

Un service de conciergerie d’entreprise est également accessible à l’ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Pour favoriser l’engagement citoyen de ses collaborateurs, l’entreprise rémunère cinq jours, parmi les six accordés aux collaborateurs éligibles au Congé Engagement Citoyen et ouvre ce congé aux collaborateurs engagés dans la protection civile.

Le développement du télétravail concourt à la conciliation vie professionnelle et vie personnelle en permettant aux bénéficiaires de réduire leur temps de déplacement domicile-travail.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2022		2021		2020	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme non cadre	101	97,12 %	107	92,27 %	116	98,31 %
Femme cadre	30	85,71 %	30	81,08 %	27	77,14 %
Total des femmes	131	94,24 %	137	93,20 %	143	93,46 %
Homme non cadre	3	2,88 %	3	2,73 %	2	1,69 %
Homme cadre	5	14,29 %	7	18,92 %	8	22,86 %
Total des hommes	8	5,76 %	10	6,80 %	10	6,54 %

Santé et sécurité au travail

Afin d’assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise l’évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ouvert des négociations pour conclure un accord d’entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, en déclinaison de l’accord de Branche QVCT. Cet accord, dont la signature devrait aboutir au 1er semestre 2023, intégrera le dispositif d’évaluation et de prévention des risques professionnels.

De plus, le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d’un événement ou d’une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d’efficacité de la prévention des risques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est dotée d’un Comité Social et Economique (CSE) et d’une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont l’une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité

des collaborateurs. Chaque CSE veille à l’amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu’au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d’hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Banque Populaire et de son CSE.

Au travers de son projet d’entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’inscrit dans une démarche continue d’amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Une équipe pluridisciplinaire (DRH, Sécurité des personnes et des biens, Immobilier Sécurité Moyens Généraux, Informatique...) intervient et contribue à la prévention et l’amélioration des conditions de travail. Le département Sécurité des Personnes et des Biens œuvre en faveur de la sécurité des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Il accompagne notamment la sécurité du personnel des agences :

- Formations à la prévention des risques d’incivilités et agressions ;
- Réunions bisannuelles d’information sur la sécurité en agence ;
- Gestion des incivilités dans le cadre d’un processus incluant tous les acteurs concernés, avec accompagnement spécifique en cas de fort ressenti d’impact psychologique ;
- Accompagnement en cas de conflit avec le client (incivilités, agression, hold-up) ;
- Accompagnement des managers du Centre de Contact Client à la gestion des incivilités téléphoniques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique contribue à l’amélioration des conditions de travail de façon permanente, notamment via les travaux de réfection des locaux et les aménagements de postes individuels suite aux préconisations de la médecine du travail (fauteuils ergonomiques, souris verticales...).

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a renforcé son dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS). Les collaborateurs et managers ont été formés à la prévention des RPS (Détecter-Alerte). Les acteurs RH et des élus de la CSSCT ont également bénéficié d’une formation complément pour les accompagner dans la prise en charge de signalements.

Le dispositif de signalement a été enrichi (procédures, adresse mail dédiée, ...) et communiqué auprès de l’ensemble des collaborateurs.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition des collaborateurs une cellule d’écoute psychologique disponible tous les jours, 24h / 24 et en suit le niveau d’utilisation.

Enfin, une attention particulière est portée aux collaborateurs en absence longue durée (contacts téléphoniques notamment) de sorte à augmenter leurs chances de réussite à leur retour en poste. En effet, les statistiques nationales (ministère des Affaires Sociales et de la Santé) montrent que plus un arrêt maladie est de longue durée, plus le retour à l’emploi s’avère difficile.

Attirer et fidéliser les talents

Risque prioritaire	Attractivité employeur				
Description du risque	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d’évolution dans le temps et donner du sens aux missions				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022	Objectif
Taux de sortie «(taux de démission CDI)»	2,94 %	2,34 %	2,02 %	+ 0,6 pt	
Nb moyen de candidats par annonce externe	15,09	13,18	28,95	+ 14,5 %	> 10
Taux de conversion des apprentis (% d’alternants recrutés en CDI ou CDD à l’issue de l’alternance)	49 %	23,4 %*	NC	+ 17,5 pts	50 %

(*) Indicateur recalculé suite à changement de définition

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a recruté 209 personnes en CDI en 2022. Les jeunes de 18 à 29 ans représentent 57,4 % de ces recrutements, ainsi elle joue un rôle important dans l’accès à l’emploi de jeunes diplômés issus de filières très diverses.

Malgré un contexte 2022 difficile où le marché du travail est resté favorable aux candidats, la banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a su s’adapter, fidéliser et attirer des talents. Pour preuve, même s’il est en hausse, il reste inférieur d’environ 30% à la moyenne des banques du Groupe.

Répartition des embauches

	2022		2021		2020	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	209	46,8 %	171	43,7 %	25	11,2 %
CDD y compris alternance	238	53,2 %	220	56,3 %	199	88,8 %
TOTAL	447	100 %	391	100 %	224	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique continue de renforcer ses actions en :
- Tissant des liens de proximités avec les écoles de son territoire ;
- Confortant sa présence sur des jobdating et forums virtuels de recrutement ;
- Renforçant sa présence sur les réseaux sociaux professionnels et conversationnels ;
- Travaillant son parcours d’intégration aussi bien pour nos CDI que nos alternants ;
- S’appuyant sur la recommandation de nos collaborateurs.

Afin de rester un employeur attractif dans son bassin d’emploi, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite impliquer ses collaborateurs et poursuivre ses actions en matière d’amélioration de la qualité de vie au travail.

Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Cela passe par l’accompagnement des managers qui doivent être à l’écoute et donner du sens aux missions confiées à leurs collaborateurs : un plan d’accompagnement des managers est mis en place. Cela se traduit également par le développement des méthodes de travail collaboratives, (Teams / M365...).

Pour ancrer cette volonté de rendre les collaborateurs acteurs du changement, un des 3 axes stratégiques de notre projet d’entreprise est « collaborateur collaboratif ». Il a pour ambitions : D’encourager la prise d’initiative des collaborateurs dans leurs métiers, leurs parcours professionnels et la vie de l’entreprise ;

- D’impulser les transformations et évolutions des modes de travail collectifs inscrites dans une démarche qualité de vie au travail ;
- De développer un management par la confiance associé à notre culture du résultat existante ;
- D’optimiser les processus de l’entreprise pour les orienter dans l’intérêt du client et du collaborateur.

D’autres actions tendent également vers cet objectif :

- Mesurer la satisfaction des collaborateurs grâce aux « moments clés collaborateurs » : ce dispositif est destiné à déterminer le niveau de satisfaction des collaborateurs dans les moments-clés de leur vie professionnelle (recrutement, évolution professionnelle, mobilité géographique, passage au management, retour d’absence longue durée ou encore retour de maternité) ;

Concrètement, chaque collaborateur qui a vécu un moment clé reçoit un questionnaire. Les retours « anonymisés » permettent de mettre en place des plans d’action concrets et opérationnels. Ce dispositif « d’écoute à chaud » sur le quotidien des collaborateurs participe à l’amélioration continue des processus d’accompagnement RH des entreprises ;

- Le baromètre social biannuel : mise en place de l’enquête d’opinion interne « Diapason ». Cette enquête aborde les thèmes suivants : Révolution digitale, nouveaux métiers, management, conditions de travail, gestion des ressources humaines,... Les collaborateurs ont l’opportunité d’exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur adhésion à la stratégie du Groupe ;
- Le dispositif de conférences métiers : articulé autour de vidéos descriptives racontées par les collaborateurs qui exercent ces fonctions et de conférences, ce dispositif vise à promouvoir nos métiers et les diverses passerelles. L’objectif est de permettre au collaborateur d’être davantage acteur de son parcours professionnel ;
- Teamstarter : plateforme interne de financement participatif qui permet aux collaborateurs de créer et financer des idées grâce à un budget alloué par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à chaque collaborateur. Le collaborateur porteur d’un projet peut ainsi aller au bout de son idée : de son expression à sa mise en œuvre concrète, le rendant véritablement acteur dans l’amélioration du fonctionnement de l’entreprise.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, l’implication des collaborateurs passe également par le dialogue social : 100 % des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Banques Populaires. Dix accords/avenants collectifs ont été signés/ sont en vigueur au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en 2022.

A cela s’ajoutent des réunions d’instance représentative du personnel, à savoir :

- 17 réunions de Comité Social et Economique (CSE) ;
- 6 réunions de Commissions Santé, Sécurité, Conditions de Travail ;
- 14 réunions de Commissions ;
- 13 réunions de négociations ;
- 9 réunions de groupe de travail paritaires.

La progression de l’implication de ses collaborateurs pour garantir un environnement de travail en constante amélioration devrait permettre à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de fidéliser ses talents et de maîtriser le taux de sortie pour démission des CDI.

Taux de sortie des CDI

Motif	2022	2021	2020
Départ à la retraite	1,42 %	2,60 %	1,33 %
Démission	2,94 %	2,34 %	2,02 %
Licenciement	0,96 %	1,35 %	1,09 %
Rupture période d'essai employeur	1,12 %	NC	NC
Mutation Groupe	0,66 %	0,21 %	0,42 %
TOTAL	8,47 %	8,43 %	6,27 %

Politique d’Achats Responsables

Risque secondaire	Achats			
Description du risque	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Délai moyen de paiement fournisseurs (jours)	25,55	28,13	29,22	- 9 %

Cet indicateur est suivi trimestriellement au sein du Groupe BPCE ; la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe aux objectifs Groupe avec un délai de paiement 2021 moyen de 28 jours contre 26 en moyenne pour le réseau Banque Populaire

La politique achat de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’inscrit dans celle du Groupe BPCE.

La politique Achats Responsables, mise à jour en 2022, s’inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du Groupe, dans laquelle la Filière Achats a un rôle essentiel à jouer. Vecteur de transformation et d’évolution, la démarche d’Achats Responsables s’inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

En 2022, dans le cadre de sa démarche d’amélioration continue, BPCE Achats a poursuivi activement la mise en œuvre des principes d’action suivants afin d’intégrer la RSE dans ses actes d’achats :

- intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d’achat, avec l’identification et l’utilisation de critères (sourcing de fournisseurs, écoconception, analyse du cycle de vie, mesure de l’impact environnemental des biens et services achetés, ...) ;
- évaluer la performance RSE des fournisseurs lors des consultations, selon des critères RSE adaptés, des produits et /ou services objets des consultations (dont notamment le Devoir de vigilance) ;

- mesurer les impacts environnementaux des projet d’achats, dont l’impact carbone ;
- favoriser, avec l’ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;

- développer le recours aux fournisseurs inclusifs via des structures d’insertion par l’activité économique et des structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA). La charte des achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d’associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

La RSE est intégrée :

- dans la politique Achats Responsables du Groupe BPCE ;

- dans le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans la procédure générale d’achat, les outils associés ont été identifiés et sont en cours de développement ;

- dans les dossiers d’achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l’évaluation RSE des fournisseurs dans les organes de décision. En 2022, des questionnaires d’évaluations RSE spécifiques ont été formalisés afin de couvrir 100 % des 140 catégories d’achat de la segmentation Achats du Groupe : ces questionnaires permettent aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux permettent une évaluation RSE des fournisseurs, qui, au-delà d’être un critère de choix lors des consultations, vont aussi permettre d’identifier les axes RSE à suivre et à améliorer lors de l’exécution des contrats et des plans de progrès ;

- dans l’outil d’identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d’achats, en amont des projets achats, pour chacune des 140 catégories d’achat ;

- dans la professionnalisation de la Filière Achats :

- en complément des formations 2021 sur les Achats Responsables, afin de contribuer à la transformation de la Filière Achats, une formation a été élaborée et déployée auprès de la Filière Achats avec l’Afnor sur la norme ISO20400 ;

- l’ensemble des acheteurs a été formé à l’outil des risques RSE des 140 catégories d’achats.

L’ambition du Groupe est de continuer à déployer et systématiser, dans 100 % des dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision achats à horizon 2024, et au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique de critères RSE.

Délais de paiement

En 2022, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l’échelle du Groupe, dont les résultats figurent dans les outils de reporting Achats du Groupe. Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 25,55 jours en 2022.

Risque prioritaire	Empreinte environnementale directe				
Description du risque	Mesurer l’empreinte environnementale pour la réduire				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2019-2022	Objectif
Emission de CO2 annuelle (t eq. CO2) ¹	13 120	13 512 ²	12 713 ²	- 7,8 %	- 10 % entre 2019 et 2024
Emission de CO2 annuelle par ETP (TEQ CO2/ETP) ¹	6,6	6,9	7,1		

(1) Non calculé par BPACA, calcul en central BPCE

(2) Calcul mis à jour par BPCE suite à un processus de fiabilisation des données et une mise à jour des facteurs d’émission

La réduction de l’empreinte environnementale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dans son fonctionnement s’inscrit en cohérence avec l’objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 15 % entre 2019 et 2024.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 % entre 2019 et 2024.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique réalise depuis 2012 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l’ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol.

L’outil permet d’estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la « vie de bureau » de l’entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l’analyse.

Les informations relatives à la mesure et l’alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF Groupe⁶

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions ;
- par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
- par scope⁷.

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l’évolution de leurs émissions et d’établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a émis 13120teq CO2, soit 6,64 teq CO2 par ETP, une baisse de 7,8 % par rapport à 2019.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements qui représente 35,2 % du total des émissions de GES émises par l’entité.

Grâce à l’utilisation d’électricité 100 % garantie d’origine et/ ou à l’utilisation d’électricité issue d’un contrat PPA (Power Purchase Agreement), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a permis de contribuer à éviter 26,92 Tonnes équivalent CO2.

(6) <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>
(7) Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d’une entité comme suit :
- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d’énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l’entreprise.
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l’achat ou la production d’électricité.
- scope 3 (obligatoire) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

Emissions de gaz à effet de serre

Par postes d’émissions, en tonnes eq. CO2

	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Energie	874	802	822	+ 8,9 %
Achats et services	3660	3 543	3 093	+ 3,32 %
Déplacements de personnes	4618	5 191	4 630	- 11,03 %
Immobilisations	2491	3 356	2 858	- 21,67 %
Autres				

Suite à ce bilan, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone qui couvre les thèmes suivants :

- l’utilisation de l’énergie (réalisation d’audits énergétiques des bâtiments, recours aux énergies renouvelables,

installation de la domotique dans les agences...) ;

- La gestion des installations ;
- La gestion des équipements informatiques et numériques ;
- La politique Achats ;
- Les déplacements ; en effet, dans le cadre de son plan de déplacement entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d'initiatives autour des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail.

Transports professionnels

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Au total, en 2022, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 144 424 litres de carburant. Par ailleurs, le Gramme de CO2 moyen par km (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 96 Gr CO2/km, en diminution de 2 grammes par rapport à 2021.

On peut citer quelques actions phares en place sur 2022 :

- Une gestion de flotte automobile optimisée associée à un logiciel de réservation de véhicule proposant systématiquement des solutions de covoiturage interne ;
- Le déploiement de la télématique embarquée dans les véhicules de services permettant une responsabilisation des conducteurs dans leur comportement au volant ;
- L'acquisition de deux véhicules électriques en libre-service pour les déplacements professionnels des collaborateurs ;
- L'acquisition d'un véhicule de fonction électrique et 8 véhicules hybrides rechargeables de fonction ;
- La mise en place de bornes de rechargement sur les sites de Queyries à Bordeaux et de James Watt à Mérignac.

La réduction des déplacements professionnels, en lien avec la situation sanitaire liée à la COVID 19, a eu un impact significatif sur l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels en 2021.

Dans les années à venir, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décidé de réduire et de faire évoluer sa flotte de véhicules de service, en la renouvelant progressivement par des véhicules moins émissifs (véhicules électriques ou hybrides, abandon des véhicules diesel). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également décidé de renouveler sa flotte de véhicules de fonction par des véhicules exclusivement présents au catalogue du Groupe BPCE, ne présentant pas de malus.

Aussi, dans le cadre des déplacements professionnels, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports ou à faire l'usage de moyens de transports plus propres.

Ainsi :

- investissement dans des équipements informatiques nomades adaptés au télétravail (ordinateurs, portables, casques...)
- salles de réunion équipées de matériel pour la visioconférence ou téléconférence ;
- incitation à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que le recours à l'avion, compte tenu de l'impact environnemental moindre en train.

Transports domicile-travail

Afin de mieux gérer les consommations d'énergies liées au déplacement de ses salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est engagée volontairement dans un Plan de Déplacement Entreprise depuis 2013. Un premier

Plan de Mobilité a été réalisé pour le site central Bordeaux Queyries (environ 500 collaborateurs) en 2017. En 2018, le site Limoges Ester (environ 150 collaborateurs) s'est doté d'un Plan de Mobilité. Ce dernier a donné lieu à un plan d'actions impactant les transports de ses salariés lors de leurs déplacements professionnels et Domicile-Lieu de travail. Une enquête de mobilité a été effectuée auprès de tous ses collaborateurs en 2022 (1 179 répondants, soit 58 % des collaborateurs).

Parmi les actions en place pour favoriser une mobilité domicile-travail plus douce, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a notamment validé :

- Un accord de télétravail pérenne, permettant aux collaborateurs des fonctions support dont les activités sont télétravaillables de travailler depuis leur domicile jusqu'à deux jours par semaine, et aux collaborateurs du réseau à hauteur d'un jour par mois (15 jours par an) ;
- L'augmentation en NAO 2022 du remboursement des abonnements de transports en commun à hauteur de 75 % quand la réglementation exige 50 % ;
- L'octroi d'une indemnité kilométrique vélo à tout collaborateur se rendant au travail à vélo. Lors des Négociations Annuelles Obligatoires de fin 2022, cette indemnité kilométrique vélo a été relevée à 0,50 € net du kilomètre et le plafond a également été relevé à 400 € ;

Suite à l'enquête de mobilité 2022, et dans le cadre de son projet d'entreprise avec pour ambition de diminuer son empreinte carbone et de sensibiliser ses collaborateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a validé et mis en place un plan vélo, permettant aux collaborateurs d'acquérir un vélo pour leurs trajets domicile-travail, financé à hauteur de 70 % par la banque. Dans le cadre de ce plan vélo, une flotte de vélos de service va être mise en place en 2023, aussi bien sur les sites centraux que dans les agences volontaires, en utilisation professionnelle pour les rendez-vous clientèle et parties prenantes extérieures, mais aussi mis à disposition pour les collaborateurs en essai pour leurs trajets domicile-travail.

Production des biens et des services

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cela se traduit à trois niveaux :

a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Consommation d'énergie (bâtiments) en kWh

	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Consommation totale d'énergie par m²	135	136	127	- 1 %

Parmi les actions visant à limiter la consommation d'énergie des bâtiments qui ont été mises en place, on peut citer :

- Le recours à une offre d'électricité 100 % verte depuis juin 2021 sur tous les sites de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ;

- La surveillance et l'optimisation des consommations énergétiques, avec notamment la limitation de température dans les agences et l'intervention d'un prestataire de maintenance en cas de consommation anormale constatée sur un site ;
- La mise en place de la GTC sur le site central de Bordeaux Queyries en 2022 ;
- Le raccordement de son siège au réseau de chaleur urbain, en cours avec une mise en œuvre fin 2023.

Consciente des impacts environnementaux des usages informatiques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique y sensibilise ses collaborateurs, en animant la Digital Clean Up Week.

D'ici 2024, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'emploiera à améliorer les étiquettes énergétiques de ses agences et à mettre en place de la domotique sur les sites les plus économes.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour projet de réaménager ses sites centraux en cohérence avec les nouveaux modes de travail, tout en visant une réduction importante des émissions de CO2 de l'ensemble de ces bâtiments. Cette rationalisation programmée pour 2024 devra contribuer significativement à la baisse de son bilan carbone.

b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sont le papier et le matériel bureautique.

Consommation de papier

	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Kg de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP	0	0	0	
Kg de ramettes de papier (A4) recyclé et/ou labellisé par ETP	21	29	36	-27.6%

Dans le but de diminuer sa consommation de matière première, notamment le papier, la banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est lancée dans un chantier d'envergure de dématérialisation, aussi bien en interne, que vis-à-vis des clients.

Concernant les équipements informatiques et numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait évoluer sa politique d'achats pour acquérir des smartphones reconditionnés. En complément, elle étudie des plans d'actions visant à allonger la durée de vie des équipements numériques et à revoir les conditions d'attribution de ceux-ci.

c) La prévention et gestion de déchets

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a déployé un dispositif de tri [à compléter : tri à la source déchet par déchet ou même borne de tri pour un tri ultérieur dans un centre automatisé] et de valorisation de ses déchets.

Concernant la gestion des déchets de bureau (papier, carton, cartouches d'encre), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait appel à la société ELISE Atlantique, entreprise locale d'insertion.

Déchets

	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E) en tonnes	1,69	2,82	4,57	- 40 %
Total de Déchets Industriels banals (DIB) en tonnes	169	184	217	- 8 %
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E en kg/ETP	0,9	1,4	2,29	- 35 %
Total de Déchets Industriels banals (DIB en kg/ETP	86	94	109	- 8,5 %

Concernant la gestion des déchets électroniques et électriques, elle s'appuie sur Les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion et entreprise adaptée niortaise, membre du mouvement Emmaüs, qui favorise le réemploi. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique lui confie notamment ses équipements obsolètes, pour recyclage ou reconditionnement.

Pollution

En matière de risque de nuisances lumineuses, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux⁸.

Parmi les actions mises en place par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, on trouve :

- La mise en place de systèmes économes en énergie (basse tension, LED...) pour les enseignes du réseau d'agences ;
- La mise en place de régulateurs de type minuteries, détecteurs de présence ou variateurs de lumière ;
- L'utilisation d'éclairages directionnels orientés vers le bas, afin de limiter la déperdition de lumière.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est inscrite dans la demande gouvernementale de solidarité nationale pour des économies d'énergie durant l'hiver 2022-2023. La banque a, à cette occasion, pris l'initiative de limiter la température intérieure de l'ensemble de ses sites à 19°C, ainsi que l'extinction des enseignes à 19h en jours ouvrés et complète en jours fermés.

(8) Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines.
Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Gestion de la biodiversité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'intéresse à cette thématique dans le cadre du soutien des projets de protection de la nature par le biais de ses activités de mécénat.

Elle soutient notamment l'association « Water Family », dont la mission est d'éduquer à la préservation de l'eau et de l'ensemble du vivant. Elle accompagne également le Fonds de dotation « Plantons Pour l'Avenir » qui soutient des projets de reboisement, d'éducation à l'environnement et de recherches. « Plantons pour l'avenir » encourage notamment une gestion dynamique et durable des forêts permettant de maintenir la biodiversité.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a par ailleurs disposé deux ruches sur son site central, suite à un projet collaboratif issu de ses salariés.

NUMERIQUE RESPONSABLE

Le Groupe BPCE a pris la pleine mesure des impacts environnementaux et sociaux du numérique en inscrivant un volet Numérique Responsable dans son plan stratégique

BPCE 2024. Les objectifs sont de réduire de 15 % le Bilan Carbone de l'IT et d'améliorer de 10 % l'efficacité énergétique de ses Data Centers à horizon 2024 par rapport à 2019.

La création d'une Filière Numérique Responsable en 2020 s'inscrit dans ce cadre en promouvant la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans la transformation digitale du Groupe BPCE. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit pleinement dans la démarche du Groupe BPCE et adhère à l'ensemble des dispositifs décrits ci-dessous.

Maîtriser et mesurer les impacts de nos équipements informatiques

Les parcs de matériels destinés aux collaborateurs ou aux infrastructures du Groupe représentent un fort enjeu d'optimisation des impacts sociaux et environnementaux. De multiples actions sont engagées pour optimiser leur nombre, pour développer des outils de mesure carbone relatifs à nos parcs et à leur usage. De plus, une attention est portée à la mise en accessibilité de l'environnement de travail des collaborateurs en situation de handicap. Les équipes BPCE IT ont réalisé le Scoring Carbone des parcs de matériels dans les bases d'inventaire. Ce sont ainsi plus de 90 % des parcs de matériels qui ont fait l'objet de la collecte et de l'implémentation de leur empreinte « cycle de vie » et de leur empreinte d'utilisation. L'intégration des scores carbone des parcs permet désormais :

- de mesurer et partager au sein du Groupe BPCE les empreintes carbonées des équipements IT en partenariat avec les constructeurs ;
- de mesurer le scoring carbone des appels d'offres lors d'achats de matériels ;
- de partager l'écocore des matériels dans les catalogues Groupe à destination des établissements ;
- Des indicateurs de mesure des parcs de matériels sont mis à disposition des établissements du Groupe (parcs dormants et âge des parcs) pour leur permettre de prendre des mesures concrètes de réallocation ou de décommissionnement des matériels.

Optimiser la croissance de nos parcs de matériels et maîtriser les impacts de leur usage

Une solution de mise en veille étendue des postes de travail a été mise en œuvre par BPCE IT. Cette solution unifiée à l'échelle du Groupe permet de réaliser des économies d'énergie tout en permettant la télédistribution des mises à jour logicielles. La durée de vie des parcs de matériels a également été allongée (passage de 3 à 4 ans pour les PC, 2 à 3 ans pour les smartphones).

Favoriser les achats numériques responsables

Un questionnaire destiné à évaluer le niveau de responsabilité sociale et environnementale lors des achats de matériels IT est en cours de déploiement. Le cas échéant, le critère RSE peut représenter entre 10 et 20 % de la note finale attribuée au fournisseur.

Rendre accessible l'environnement de travail des collaborateurs

Dans le cadre du projet « Access-IT », BPCE IT a référencé et intégré des solutions matérielles et logicielles pour favoriser l'accessibilité des postes de travail pour les collaborateurs en situation de handicap. Une assistance et un support fonctionnel sont également proposés pour les accompagner. Cette solution est en phase pilote auprès de collaborateurs volontaires.

Concevoir des services numériques responsables

Le Groupe BPCE place la conception responsable de ses Services Numériques comme un levier fort de la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique. Une priorité est donnée à l'intégration des bonnes pratiques NR dans les méthodologies de développement des usines logicielles du Groupe. L'approche est complétée par la création d'un écoscore applicatif destiné à partager des éléments de mesure pour une meilleure intégration des enjeux NR au sein des projets IT. Enfin, une offre de services Numérique Responsable permet d'accompagner les équipes IT qui souhaitent intégrer le NR dans leur projet. Intégrer le cadre méthodologique

Un guide des principes de conception Numérique Responsable a été publié en Aout 2022 auprès des équipes IT. Il présente 20 guidelines prioritaires et les bonnes pratiques clés associées à mettre en œuvre. Au sein de BPCE SI, l'ensemble de la méthodologie de conception des produits et services IT est en cours de révision pour y intégrer les notions de sobriété et d'inclusion numérique. Par exemple, le Design System du Groupe BPCE intègre désormais le Numérique Responsable comme son 4ème principe fondateur depuis juillet 2022.

Construire les outils de mesure

Une méthodologie de calcul des émissions GES est en cours d'expérimentation sur un périmètre applicatif du SI. Le « Green Project Scoring », un écoscore utilisable dès la phase de cadrage d'un produit ou service est déployé sur le périmètre GFS. Il est en cours de qualification en vue de son déploiement sur l'ensemble des entités de la Communauté.

Rendre accessibles nos services numériques

La filière Numérique Responsable sensibilise les collaborateurs aux bonnes pratiques d'accessibilité numérique en proposant des formations généralistes et avancées. Les formations avancées sont à destination des équipes projets de développement des services numériques.

Accompagner les équipes produit

Les experts de la Conception Numérique Responsable accompagnent les équipes produits désireuses de mettre en œuvre les bonnes pratiques Numérique Responsable.

Faire rayonner les pratiques Numérique Responsable

La réussite de la transformation Numérique Responsable du Groupe repose sur l'adoption massive d'écogestes numériques par les collaborateurs et sur la mise en œuvre des bonnes pratiques Numériques Responsables dans nos politiques informatiques.

L'enjeu est donc de sensibiliser le plus grand nombre de nos collaborateurs au Numérique Responsable et de former ceux des métiers de l'informatique à la mise en œuvre des bonnes pratiques dans leur métier au quotidien.

Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques

Un groupe de travail représentant les établissements et les entités de la Communauté BPCE a sélectionné des outils de sensibilisation et les a rassemblés dans un catalogue dédié. Ce catalogue mis à disposition de l'ensemble des établissements du groupe permet à chacun de démultiplier les actions de sensibilisation.

Des temps forts de sensibilisation des collaborateurs ont été proposés :

- le CyberWorld CleanUp Day : événement de sensibilisation aux impacts des usages numériques par le nettoyage de fichiers et la collecte de DEEE (Déchets Electriques et Electroniques des Equipements) ;

- la Semaine européenne du Développement Durable durant laquelle deux ateliers « Fresque du numérique » et un atelier « Escape game Numérique Responsable » ont été proposés aux collaborateurs du Groupe. Ces ateliers ont réuni environ 40 collaborateurs avec un niveau de satisfaction de 4,5/5 (Escape Game) à 5/5 (Fresque du numérique), selon les retours collectés à la suite des questionnaires de satisfaction.

La filière Numérique Responsable a organisé des ateliers thématiques Numérique Responsable (Parcs de matériels, Data utilisateurs, Achats IT Responsables, Sensibilisation, Accessibilité & Inclusion, Communication) avec plus de 100 contributeurs des filières Informatiques, Achats et RSE des Réseaux BP et CE. Un premier recueil de bonnes pratiques NR déclinables dans les établissements est livré à l'issue de ces ateliers pour favoriser l'adoption de ces pratiques en établissements.

Former les collaborateurs des métiers du Numérique

Une offre de formation Numérique Responsable a été construite et est ouverte au sein du groupe. Il s'agit d'un parcours constitué :

- de formations socles, proposées pour sensibiliser tous les publics aux enjeux du Numérique Responsable
- de formations avancées, proposées aux métiers IT afin de les former à la maîtrise des bonnes pratiques à chaque étape du cycle de vie des services numériques. Les formations « Produit Responsable », « Architecture Responsable », « Ecoconception logiciels », « Ethique et Sobriété de la Data et l'IA » ont ainsi été spécialement conçues pour les experts projets (PO, PM, Coachs agiles...), les architectes et les développeurs.

Communiquer autour des enjeux Numérique Responsable

Un effort a également été porté sur la communication, aussi bien interne qu'externe. L'objectif est à la fois de sensibiliser aux enjeux Numérique Responsable, présenter les feuilles de route et actions de la filière mais également inciter les entités du Groupe à intégrer ces enjeux dans leurs feuilles de route respectives.

Parmi les éléments de communications réalisés en interne, la première plénière de la Filière Numérique Responsable, en juin 2022, a réuni plus de 200 collaborateurs. Plusieurs présentations ont également été organisées au sein des différentes entités du Groupe (Etablissements, BPCE Achats, Consulting, RSE, BPCE SI, ...) et ont permis une meilleure prise en compte des sujets au sein de ces entités.

Plusieurs communications ont été réalisées à l'externe, par le biais d'interventions au sein de différents événements du marché (groupes de travail inter-entreprise CIGREF, salon ProDurable, GreenTech Forum...). Ces interventions permettent à la fois de mettre en avant les travaux réalisés au sein du Groupe mais également d'échanger sur les bonnes pratiques du marché.

ALIGNER LES PORTEFEUILLES SUR UNE TRAJECTOIRE NET ZERO

Le Groupe BPCE s'est engagé dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette contribution du Groupe au respect de l'Accord de

Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires. Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du Green Weighting Factor sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, notre groupe bancaire n'a de cesse d'affiner ses méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'alignement climatique de ses portefeuilles au travers de sa démarche de colorisation Green Evaluation Models et de ses adhésions :

- à l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires en juillet 2021 ;
- à la Net Zero Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurances en octobre 2022.

La démarche Green Evaluation Models de colorisation de nos portefeuilles de financement, conduit à l'évaluation de leur performance climatique et du potentiel de transition de nos clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs. Ces orientations sont déjà traduites en température au sein de la Banque de Grande Clientèle et font l'objet d'un pilotage opérationnel décliné au niveau des différentes « business units ».

Les initiatives Net zéro viennent renforcer et compléter le cadre d'évaluation de l'alignement climatique de nos portefeuilles au travers de cibles et métriques carbone, à terme comparables avec celles publiées par nos pairs.

Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun pour toutes les entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire « Net Zéro ».

Performance climatique des portefeuilles de financement

Le Green Weighting Factor, outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises, est développé par la Banque de grande clientèle depuis 2018. Natixis CIB est ainsi devenue la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'un indicateur de mesure sous forme de code couleur.

En partant de l'outil Green Weighting Factor, une notation interne dite Green Evaluation Models est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche repose sur des modèles adaptés à la spécificité de chacune des contreparties considérées (clients, projets). La notation Green Evaluation Models reprend l'échelle de colorisation définie par le Green Weighting Factor avec sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé ».

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients relevant des Green Evaluations Models et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les TCFD 2021 du Groupe BPCE..

Les mesures obtenues porteront à terme sur l'ensemble des encours bilan du portefeuille bancaire du Groupe BPCE. Les évaluations s'appliquent au portefeuille de crédits à l'habitat, aux financements de grandes entreprises et aux financements de projet (avec une large couverture des secteurs les plus carbonés).

Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banques centrales et le secteur financier. Compte tenu de leurs spécificités, le portefeuille de négociation et les expositions souveraines sont suivis, sans néanmoins être inclus dans le périmètre évalué.

A ce jour, la performance climatique des financements des particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique estimé du logement des clients (DPE).

Les financements de grandes entreprises, les financements de projet et les titres liés aux activités d'investissement sont couverts par la méthodologie de notation du Green Weighting Factor (GWF). Le Groupe poursuit l'extension des méthodes de mesure de performance climatique aux portefeuilles liés à la banque de détail en adaptant la méthodologie du GWF à la clientèle des ETI et des PME.

L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

INDICATEURS DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE SUR LES ACTIVITES DURABLES

I. CADRE REGLEMENTAIRE

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 « Taxonomie » met en place une classification des activités économiques afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables.

Cette initiative impose aux acteurs des marchés financiers, aux entreprises assujetties à la publication d'une déclaration non financière (NFRD bientôt remplacée par la directive CSRD), aux États membres de l'UE lorsqu'ils élaborent des mesures, des normes ou des labels pour les produits financiers ou les obligations vertes, de publier des informations indiquant dans quelle mesure leurs activités correspondent à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie européenne. Elle se fonde pour cela sur six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est dite « éligible » lorsqu'elle contribue potentiellement, mais pas nécessairement, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- contribuer significativement à l'un des six objectifs environnementaux et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les cinq autres objectifs environnementaux (« Do not Significantly Harm »: DNSH) et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

À ce jour, trois principaux actes délégués ont été publiés par la Commission européenne :

- le règlement Délégué 2021/2139 du 4 juin 2021 concerne les critères d'examen techniques utilisables concernant les deux premiers objectifs environnementaux ;
- le règlement Délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 contient des précisions sur les informations devant être publiées

en fonction des types de structures concernées par le règlement taxonomie ;

- un règlement Délégué Complémentaire 2022/1214 publié le 15 juillet 2022 relatif aux deux premiers objectifs sur le climat couvre certaines activités des secteurs du gaz et du nucléaire au regard de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique ;

La réglementation prévoit une entrée en application progressive de ces évaluations.

Ainsi, pour les deux premiers exercices, selon l'acte délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (soit les exercices 2021 et 2022), l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles ». Depuis le 1er janvier 2023 suite au règlement Délégué Complémentaire 2022/1214, le gaz et le nucléaire sont incluses dans les activités éligibles. L'obligation de produire les indicateurs de durabilité GAR (green asset ratio) en application de l'article 8 du règlement Taxonomie s'applique au 1er janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non-financières (Déclaration de performance extra-financière – DPEF) conformément à l'article 19 bis et à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée (modifiée par la directive NFRD 2014/95/UE). L'information du groupe BPCE pour l'exercice 2022 décrit ainsi la part des activités éligibles sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique complétée de toutes les informations obligatoires visées notamment à l'article 10 du règlement délégué du 6 juillet 2021 dit « article 8 » du règlement Taxonomie.

En revanche, l'information complémentaire relative à l'alignement des activités éligibles portant sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ne pourra être communiquée qu'à compter de l'activité réalisée en 2023, conformément aux exigences du règlement délégué « article 8 », qui accorde un délai supplémentaire pour organiser au niveau européen la production et la collecte d'informations fiables et indispensables auprès des entités économique contribuant à la mesure des indicateurs de performance. Les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la Taxonomie se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. À compter du 1er janvier 2024, les sociétés financières devront publier un reporting complet, avec des indicateurs d'alignement avec les six objectifs.

2. GAR OBLIGATOIRE

Principes

L'article 8 du règlement taxonomie 2020/852 introduit la publication de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP), le Green Asset Ratio (GAR) et ses dérivés. Les ICP dérivés ne sont pas à produire pour la publication au titre de l'année 2022.

Les ICP sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP. Les montants à prendre sont systématiquement des montants bruts. Cette précision est apportée à plusieurs reprises dans l'annexe V du règlement 2021/2178 du 6 juillet 2021 levant toute ambiguïté. Les dépréciations comptables ne sont donc pas prises en compte, et il n'est pas demandé d'indiquer leur montant.

En 2022, le GAR correspond au montant d'actifs éligibles à la taxonomie rapporté aux actifs couverts totaux.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité

L'annexe V du règlement 2021/2178 définit les actifs couverts totaux, qui représentent le périmètre des actifs soumis à l'analyse de l'éligibilité. Les catégories d'actifs financiers incluent dans le total des actifs couverts sont les suivantes :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ;
- participations dans des filiales ;
- coentreprises et entreprises associées ;
- actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Conformément à la réglementation, l'analyse de l'éligibilité se définit par une série d'exclusions qui sont précisées aux articles 7 et 10 du règlement 2021/2178. Le dénominateur et le numérateur sont construits à partir du total bilan de l'établissement dont sont retirés certains éléments. Pour le dénominateur et le numérateur du ratio, les expositions exclues des actifs couverts sont :

- les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ;
- les actifs financiers détenus à des fins de négociation y compris les dérivés de ce portefeuille ;
- Parmi les actifs couverts sont exclus du numérateur du ratio :
- les instruments dérivés de couverture ;
- les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD),
- les prêts interbancaires à vue.

La trésorerie et équivalent de trésorerie et les autres actifs (goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité mais sont inclus de fait dans le dénominateur.

Méthodologie retenue

L'analyse de l'éligibilité des actifs financiers et notre capacité à la justifier ont conduit à ce que seules les expositions suivantes soient retenues dans le GAR obligatoire :

- Les crédits habitat et les prêts à la rénovation énergétique ;
- Les prêts automobiles à des particuliers octroyés à partir du 1er janvier 2022 ;
- les expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la NFRD pour lesquelles la part d'éligibilité des activités a pu être obtenue ;
- les green bonds corporate ;
- les financements des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales (affectation habitat et équipement) / Office Public de l'Habitat (OPH)).

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

L'identification des contreparties soumises à la NFRD a été réalisée à partir de la taille des entreprises (entreprises hors PME et PRO) et de leur géographie (Europe). Cependant, la part des activités éligibles n'a pas pu être collectée pour une prise en compte dans les actifs éligibles. Les entreprises NFRD ne figurent donc pas au numérateur du GAR.

Actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts

Ne sont affichées en « non éligibles » que les expositions soumises à analyse d'éligibilité au numérateur et qui s'avèrent effectivement non éligible à la suite de cette analyse.

Les expositions aux entreprises financières et non financières assujetties à la NFRD mais dont les activités économiques ne sont pas éligibles sont affichées en « non éligibles ». Il en est de même des expositions sur les entreprises soumises à NFDR dont les activités pourraient être éligibles mais dont les données n'ont pas pu être collectées.

Les autres actifs (par exemple, les immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité. Ils sont cependant bien au dénominateur des ratios d'éligibilité.

Politique d'alignement (exigence de l'annexe XI du règlement Délégué 2021/2178) avec la réglementation taxonomie

Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La stratégie climatique du Groupe BPCE est décrite dans le présent chapitre « Être un acteur majeur de la transition environnementale », notamment en termes d'engagements avec les clients et contreparties.

La publication à compter de 2024 des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes et engagements sur le vert. Aussi, le Groupe BPCE tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement. Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; des travaux sont en cours et devraient aboutir en 2023.

	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
<i>En millions d'euros</i>				
Total des actifs couverts – inclus au numérateur et au dénominateur	25 549	94.20%	24 340	94.77%
Total des actifs éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts - GAR	10 224	40.02%	9 678	39.76%
Total des actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	6 044	23.66%	6 110	25.10%

	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
<i>En millions d'euros</i>				
Instruments dérivés – comptabilité de couverture*	273	1.01%	29	0.11%
Prêts interbancaires à vue*	1 533	5.65%	2 016	7.85%
Encours auprès des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE (NFRD)*	6 952	25.63%	5 878	22.89%
Total des actifs exclus du numérateur*	8 758	32.29%	7 923	30.85%
Encours auprès des administrations centrales, des banques centrales et émetteurs supranationaux*	1 549	5.71%	1 337	5.21%
Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation*	26	0.09%	6	0.02%
Total des actif exclus du dénominateur et du numérateur*	1 574	5.80%	1 343	5.23%

* Les ratios sont calculés par rapport au total bilan FINREP

3. GAR VOLONTAIRE (UNIQUEMENT POUR LE GROUPE BPCE)

Principes

Règles générales

Le Groupe BPCE va utiliser la possibilité offerte par le texte de publier un GAR (Green Asset Ratio) sur base volontaire pour donner une vision plus complète pour intégrer les entreprises soumises à NFRD pour lesquelles les données d'éligibilité n'ont pu être collectées. Dans ce cas, nous avons considéré comme éligible la totalité des expositions pour les entreprises soumises à NFRD.

En effet, dès lors que la banque retient une estimation, l'information ne peut pas être intégrée dans le GAR obligatoire conformément aux FAQ publiées par la Commission Européenne en décembre 2021, mise à jour en janvier 2022 et en octobre 2022 mais peut être publiée sur base volontaire.

Le Groupe BPCE se fonde pour les estimations sur les Codes NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne établie par le règlement (CE) n° 1893/2006) publiés par la Commission et la territorialité (exclusion des expositions hors UE).

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élève au 31 décembre 2022 à 55 %.

4. ACTIVITES LIEES A L'ENERGIE NUCLEAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur	NON

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

Risque prioritaire	Ethique des Affaires		
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.		
Indicateur clé	2022	2021	2020
% de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite	> 90 %	> 90 %	> 90 %

Le dispositif de maîtrise de risque «Ethique des Affaires» est décrit dans la partie « 2.7.8 Gestion des risques de non-conformité »

Risque prioritaire	Sécurité des données		
Description du risque	Protection de données personnelles des salariés et des clients		
Indicateur clé	2022	2021	2020
Taux de nouveaux projets locaux bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	> 90 %	87 %	85 %

Le dispositif de maîtrise de risque «Sécurité des données» est décrit dans la partie « 2.7.10 Gestion des risques / Sécurité des systèmes d'information »

Risque prioritaire	Empreinte territoriale			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats commerciaux et non commerciaux	2 560 k€	1420k€	ND	+ 60 %
Nombre d'embauches en CDI	209	171	25	+ 22,22 %
Montant HT des achats réalisés auprès des fournisseurs du territoire (en M€ et en % du montant total des achats)	29,57 M€ 53 %	31,15 M€ 58,4 %	37,23 M€ 52,4 %	- 5,4 pts

En tant qu’employeur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est un employeur local clé sur son territoire, de manière directe comme indirecte (fournisseurs et sous-traitants). Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2 136 personnes sur le territoire, dont 92,3 % en CDI.

Répartition de l’effectif par contrat

	2022		2021		2020	
CDI / CDD	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	1972	92,3 %	1 930 *	92 %	1 922	91,9 %
CDD y compris alternance	164	7,7 %	169	8 %	170	8,1 %
TOTAL	2 136	100 %	2 099	100 %	2 092	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

*Chiffre 2021 corrigé suite à la régularisation de la situation d'un collaborateur.

En tant qu’acheteur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également recours à des fournisseurs locaux : en 2022, 76 de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

En tant que mécène

L'engagement de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en termes de mécénat (financier et de compétences) s'inscrit au cœur de son histoire, de son identité régionale et de ses valeurs.

Soutien et accompagnement des associations du territoire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, entreprise coopérative engagée sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. En 2022, son enveloppe de mécénat s'élève à 1 million d'euros, à laquelle s'ajoutent 359 500 euros de partenariats non commerciaux. La mise à disposition de 9 collaborateurs en mécénat de compétences

participe également à l'augmentation du montant global dédié aux activités de mécénat. Un moyen très concret de développer ses actions auprès des associations locales. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage dans des actions en faveur de la société civile dans de multiples domaines :

- Encourager l'entrepreneuriat de tous pour agir en faveur du développement économique de son territoire ;
- Soutenir l'éducation, celle qui participe à l'égalité des chances ;
- Maintenir l'attractivité territoriale au travers de la valorisation des savoirs-faires culturels et artistiques de sa région ;
- Préserver la santé des citoyens face au cancer ;
- Protéger l'environnement néo-aquitain face au réchauffement climatique.

À travers sa politique de mécénat "Grandir et Préserver", la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient nombre de grands projets qui font rayonner ses territoires.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique renforce sa position de "business Partner" du chef d'entreprise en s'inscrivant dans une relation mutuellement bénéfique avec les entrepreneurs sur le long terme. Tout d'abord en accompagnant les futurs chefs d'entreprises via la Fondation Kedge Business School à Bordeaux et l'ESTIA dans le Pays-Basque. Elle est également engagée auprès des entrepreneurs en rebond accompagnés par l'association « 60 000 rebonds ». Elle est aussi partenaire de l'Adie, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, depuis 25 ans pour accompagner financièrement et stratégiquement les personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel afin qu'ils puissent créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné.

Dans le domaine de l'éducation, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient les fondations universitaires de son territoire : la chaire "Littoral Urbain Durable Intelligent" à La Rochelle, la chaire "Transitions énergétiques territoriales" à Bordeaux et la chaire "Transitions pour le climat, l'environnement et la société".

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est également très attachée à l'attractivité de son territoire et soutient les Opéras de Bordeaux, Limoges, la scène nationale du "Moulin du Roc" à Niort et Malandain Ballet Biarritz. Elle est également mécène bâtisseur d'honneur de la Cité du Vin à Bordeaux et mécène de la Cité internationale de la Tapisserie Aubusson qui accompagne la filière économique art textile art tissés.

Côté santé, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique reste le partenaire principal du programme "Cancer Innovation Aquitaine" porté par la Fondation Bergonié à Bordeaux depuis 2014 dont l'objectif est de développer de nouveaux médicaments à thérapie ciblée. Elle apporte également son soutien aux hôpitaux de Brive-la-Gaillarde, de Mont-de-Marsan, de Limoges, d'Arcachon et de la Côté Basque. Dans le cadre de son plan cancer, elle accompagne également financièrement les associations qui œuvrent pour la prévention, la promotion des dépistages et l'accompagnement des personnes touchées par cette maladie : la Ligue contre le cancer Gironde et Haute-Vienne et la Maison Rose à Bordeaux.

Enfin, dans le domaine de la protection de l'environnement, enjeu sociétal majeur, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à préserver le patrimoine naturel de la Nouvelle-Aquitaine, bordée par l'océan Atlantique sur 720 km de côtes et première région forestière française. A ce titre, elle est mécène du Fonds de Dotation Plantons pour l'avenir et participe ainsi au reboisement de parcelles sur ses territoires. Elle accompagne également l'association Echo-Mer à La Rochelle et Arcachon qui œuvre à la protection du littoral et du milieu marin ainsi que l'association Arche Ecosystème, créée par Nomads Surfing, une entreprise à mission solidaire et marque de surf engagée, qui sensibilise les plus jeunes

dans les écoles de voile et de surf, les collégiens et lycéens de Nouvelle-Aquitaine à la protection de l'océan et crée des produits surf éco responsables en recyclant le néoprène. En 2022, elle s'est également engagée aux côtés de Water Family basée à Biarritz dont l'objectif est de préserver l'eau, notre santé et l'ensemble du vivant via des programmes et outils pédagogiques complets pour les scolaires et les entreprises.

Au-delà du mécénat financier, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également mis en place un dispositif de mécénat de compétences de ses collaborateurs auprès de structures associatives de Nouvelle-Aquitaine. Elle souhaite engager ses collaborateurs à contribuer activement à la vie associative de son territoire. En 2022, 5 collaborateurs se sont engagés à temps plein : au sein de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie), un autre a évolué au sein du Réseau Entreprendre et une collaboratrice a rejoint l'association Echo-Mer. Parallèlement à cela, 3 collaborateurs ont été recrutés par France Active à temps partiel et une collaboratrice au sein de la Fondation Bordeaux Université. Au total sur l'année 2022, 9 collaborateurs sont partis en mission dans des associations du territoire.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire et en phase avec les valeurs portées par la Banque Populaire depuis ses origines. Elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, elle mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des différents projets.

Sensibilisation des acteurs économiques de la Nouvelle Aquitaine à la transition énergétique

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fondé en 2022 avec 4 autres acteurs régionaux du conseil et de la finance : l'IPacte. l'IPacte est une association qui propose à ses membres – à ce jour plus de 30 dirigeants d'entreprise – de partager sur les enjeux et conséquences du réchauffement climatique, et surtout de réfléchir et concevoir les actions à mettre en œuvre à leur niveau pour protéger et faire évoluer leurs modèles d'affaires. Au travers d'IPacte, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique joue ainsi pleinement son rôle de référent et de conseil auprès des PME et ETI de la région Nouvelle Aquitaine.

La Fondation d'entreprise Banque Populaire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient la Fondation Banque Populaire, instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. Accompagner la réussite, c'est la mission des Banques Populaires depuis leur origine. Leur Fondation d'entreprise décline ce crédo avec un engagement dans la durée en faveur de l'initiative individuelle et de la jeunesse, dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art. En tirant parti de sa présence territoriale, de l'expertise de ses jurys, et des anciens lauréats, la Fondation a constitué un large réseau démontrant que la réussite est multiple et à la portée de tous. Depuis sa création, la Fondation Banque Populaire a ainsi déjà accompagné plus de 960 projets de vie. Pour les sociétaires, les clients comme pour les collaborateurs, les lauréats de la Fondation incarnent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût pour l'innovation. Pour savoir plus : <https://www.fondationbanquepopulaire.fr/>

Partenariats nationaux

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FBNP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle

coopératif et durable et de l'entrepreneuriat (selon les trois axes d'engagement que constitue sa raison d'être).

En 2022, le soutien à l'ADIE - association qui finance, conseille et accompagne des micro- entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité - reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FBNP développe son soutien à des Chaires de recherche : elle finance des travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore des études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. Dans le domaine du « Droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FBNP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'IFJD (Institut Louis Joinet).

AU CŒUR DE L'ECONOMIE DU SPORT

Sponsors, mécènes et acteurs engagés, le Groupe BPCE et ses entreprises sont au cœur de l'économie du sport

Impliquée dans la Voile et le Surf, la Banque Populaire exprime son image de banque audacieuse, dynamique et performante. Partenaire majeur du handball, du basketball et du ski en France, la Caisse d'Epargne soutient des sports qui fédèrent et célèbrent le vivre ensemble. Depuis 2007, Natixis s'implique quant à elle dans le rugby dont elle partage les valeurs d'esprit de conquête, force du collectif et diversité des talents.

Partager plus que les Jeux de Paris 2024 dans tous les territoires

En parfaite résonance avec son ADN et cet engagement historique dans le sport, le Groupe BPCE et ses entreprises sont devenus depuis le 1er janvier 2019, Partenaires Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne seront également parrains officiels des relais de la flamme olympique et paralympique de Paris 2024.

Plus qu'un simple engagement d'image et de marketing, ce partenariat contribue à plusieurs ambitions du Groupe BPCE : devenir l'acteur bancaire de référence de l'économie du sport ; inscrire ces Jeux dans une perspective historique et participer pleinement à l'Héritage de Paris 2024 grâce à des actions en matière d'inclusion, de diversité et d'excellence environnementale.

Ce partenariat constitue enfin une opportunité unique de fédérer les 100 000 collaborateurs du Groupe BPCE autour des valeurs d'esprit d'équipe et d'initiative, de dépassement de soi et de solidarité. Pour preuve, la création du programme de mobilisation interne IMAGINE 2024 lancé en 2019.

IMAGINE 2024

Avec pour objectif de faire de chaque collaborateur le premier ambassadeur des Jeux de Paris 2024, le Groupe BPCE a mis en œuvre un dispositif ambitieux de mobilisation interne. Baptisé IMAGINE 2024, celui-ci poursuit plusieurs objectifs : encourager la pratique du sport des collaborateurs ; renforcer la cohésion entre des équipes d'horizons très divers ; amorcer une dynamique d'engagement vis-à-vis des Jeux de Paris 2024. Deux déclinaisons de ce programme peuvent être mis en avant : la création de la plateforme collaborative Team IMAGINE 2024, ouverte à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et l'organisation d'un challenge sportif interne, le Défi IMAGINE 2024 réunissant plus de 1200 collaborateurs du Groupe BPCE.

Des réalisations concrètes

Pour faire vivre à tous cette aventure unique, l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE sont mobilisées sur tout le territoire. Le dispositif Entreprendre 2024, initié début 2020 pour accompagner TPE, PME et ESS locales dans leurs réponses aux appels d'offres de Paris 2024, a permis de sensibiliser et soutenir les entreprises et partenaires. Des publications inédites de BPCE L'Observatoire sur l'économie du sport ont permis de valoriser le poids économique de cette filière sur tous nos territoires, ainsi que le rôle majeur joué par les collectivités territoriales.

Les entreprises du Groupe BPCE accompagnent également les athlètes dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais aussi dans la réalisation de leurs projets professionnels en soutenant la Fondation du Sport Français et le Pacte de performance.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, incarnée sur le terrain par 2 100 collaborateurs dans ses 215 agences, a choisi de soutenir des athlètes, femmes et hommes de son territoire dans leur parcours jusqu'aux JO de 2024. Représentant la variété de ses départements, pratiquant différentes disciplines, anciens médaillés ou nouveaux dans l'aventure JO, valides ou porteurs de handicap, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sera à leurs côtés pour les promouvoir et les accompagner.

Avec la création de ce team, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite s'engager en faveur de l'excellence sportive régionale pour donner à ses athlètes toutes les chances de réussite et les accompagne jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024. En soutenant les athlètes les plus prometteurs de sa région, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique contribue à offrir à ces sportifs et à la France les meilleures chances de médailles et tient ainsi avec fierté son rôle d'acteur de proximité.

Présente sur un magnifique territoire côtier, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a logiquement orienté son team d'athlètes vers les sports issus de ses fédérations partenaires. 7 sportifs du Team Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'illustrent en voile ou en surf dans 4 disciplines différentes : 49er FX, kite-foil, IQ Foil et surf. Les 6 autres sports se veulent représentatifs de notre territoire : escalade, canoë-kayak, rugby fauteuil, handi-escrime, para-cyclisme et ski.

Véritable symbole de mixité femmes / hommes (6 femmes, 7 hommes) mais également d'expériences sportives, le TEAM Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique compte 3 médaillés olympiques et paralympiques dans ses rangs : Charline Picon (or olympique - Rio 2016, argent olympique - Tokyo 2020), Dorian Foulon (or paralympique - Tokyo 2021), Damien Tokatlian (argent paralympique - Londres 2012, bronze paralympique - Rio 2016, Tokyo 2021), auxquels s'ajoute le coach Jonathan Lobert (bronze olympique - Londres 2012).

Banque de la Voile...

Ce sont plus de 100 clubs affiliés à la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine et leurs licenciés que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique continue de soutenir dans leurs pratiques du sport et handisport, notamment lors des régates tous supports et tous grades. Partenaire historique de la voile en région, elle a réaffirmé sa présence auprès de ses partenaires comme le Cercle de Voile d'Arcachon, la Rochelle Nautique (fusion de la Société des Régates Rochelaises et de l'Ecole de Voile de La Rochelle), les Marins de La Lune à Bordeaux et plus récemment Extrême Cordouan à Royan.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique confirme son soutien au Pôle France de Voile de La Rochelle depuis

2018 et poursuit son engagement auprès des jeunes athlètes dans la pratique sportive de haut niveau.

Le Groupe BPCE est en route pour Paris 2024.

150 millions d’euros pour les infrastructures sportives

La rénovation et de l'amélioration des équipements sportifs constituent un enjeu majeur pour les collectivités locales. Pour répondre à ce défi, les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne et le Crédit Coopératif, ont décidé avec la BEI la mise en place d'une enveloppe d'un montant de 150 millions d'euros. Une première en Europe. Les collectivités locales et établissements publics se verront proposer des financements à taux bonifiés destinés à la rénovation ou à l'extension d'infrastructures sportives dans un montant compris entre 40 000 et 25 millions d'euros.

Premier financeur des collectivités locales, le Groupe BPCE à travers ses marques intervient d'ores et déjà dans le financement de grands projets (Stade Orange Vélodrome de Marseille, Paris La Défense Arena...). Avec la mise en place de cette nouvelle enveloppe, il renforce plus encore son positionnement de banque de référence des collectivités et son engagement dans les territoires.

Composition des Conseils d’Administration

Risque secondaire	Diversité des dirigeants			
Description du risque	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	45 %	45 %	50 %	0 %

Objectif Groupe : 40 %

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique compte 13 administrateurs qui enrichissent les débats des Conseils d'Administration dans l'intérêt de l'ensemble des clients et des sociétaires. Créateurs de valeurs (chefs d'entreprise, chercheurs, enseignants...), ils sont impliqués dans la dynamique du développement économique et social de leur région.

Lors de l'examen de toutes candidatures au mandat de Directeur Général et/ou Directeur Général délégué et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de diversité adoptée par le Conseil.

En application de cette politique de diversité, le Comité des nominations doit poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d'administration c'est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés :

- formation ;
- parcours professionnel ;
- âge ;
- objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté ;
- représentation géographique équilibrée ;
- représentation des différents types de marché ;
- représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire ;
- respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein de l'organe de direction. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'Administration. Cette mission est confiée au Comité des nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur le plan de formation, et les outils, élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur.

Celui-ci traite de thématiques liées aux six compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et à l'impact de la transformation digitale sur le modèle bancaire.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre :

- Le nombre de formations réalisées ;
- Le nombre d'heures de formation effectuées ;
- La diversité des formations suivies ;
- Le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

L’animation du modèle coopératif

Risque secondaire	Vie coopérative			
Description du risque	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe			
Indicateur clé	2022	2021	2020	Evolution 2021-2022
NPS (Net Promoter Score) clients sociétaires annuel	33	29	21	+ 4
Nb de sociétaires parmi les clients	144 940	145 033	143 412	

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;

- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux 7 grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous

L'adhésion à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

	2022	2021	2020
Nb de sociétaires et évolution (en %)	144 940 - 0,06 %	145 033 + 1,1 %	143 412 - 1,7 %
Taux de sociétaires parmi les clients et évolution	20,9 % - 0,39 pt	21,30 % 0 pt	21,30 % - 0,6 pt
NPS (net promoter score) clients sociétaires	33	29	21
Répartition du sociétariat	83,42 % de sociétaires particuliers 15,07 % de sociétaires professionnels 1,51 % de sociétaires entreprises au 31.12.22	83,40 % de sociétaires particuliers 15,10 % de sociétaires professionnels 1,50 % de sociétaires entreprises au 31.12.21	83,50 % de sociétaires particuliers 14,50 % de sociétaires professionnels 2,00 % de sociétaires entreprises au 31.12.20

2. Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en Assemblée Générale.

	2022	2021	2020
Taux de vote à l'Assemblée Générale	16,88 %	17,85 %	17,70 %
Nombre de membres du Conseil d'administration	13	13	12
Nombre de censeurs	0	0	0
Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	93 %	95 %	84,9 %
Taux de femmes membres du Conseil d'administration	45 %	45 %	50 %
Nombre de réunions de Comités Spécialisés issus du Conseil d'administration	15	20	13

3. Participation économique des membres

La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.

	2022	2021	2020
Valeur de la part sociale	17 €	17 €	17 €
Taux de rémunération de la part sociale	2,40 %*	1,30 %	1,20%
Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire	5 423 €	5 356 €	5 023 €
Redistribution des bénéfices	24,03 %	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2021 : 12,3 %*	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2020 : 9,70 %
Concentration du capital	15,70 % des sociétaires détiennent 50% du capital de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.	15,8 % des sociétaires détiennent 50 % du capital de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.	15,5 % des sociétaires détiennent 50% du capital de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

* Sous réserve de validation par l'Assemblée Générale 2023

4. Autonomie et indépendance

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100 % par ses sociétaires.

5. Éducation, formation et information

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein des Conseils d'Administration.

	2022	2021	2020
Pourcentage d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	92 %	69 %	8%
Nombre moyen d'heures de formation par administrateur formé	13 h 36	10h24	13h00

6. Engagement envers la communauté

La Banque Populaire fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées envers la société et envers ses sociétaires.

	2022	2021	2020
Montant du soutien aux projets de son territoire (mécénat et partenariats non commerciaux)	1 361 247 €	891 239 €	600 146 €
Nombre de réunions de sociétaires	2 (hors AG)	3	0

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Animation du sociétariat

Les 144 940 sociétaires de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'Assemblée Générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'Administration. En 2022, ce sont près de 17% des sociétaires qui se sont exprimés en votant à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique qui s'est tenue à Pau. Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise un certain nombre d'événements en plus de l'Assemblée Générale annuelle. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque.

Pour la 6ème année consécutive, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est impliquée dans la « Faites de la Coopération », semaine de sensibilisation et d'échanges autour de la coopération et du modèle coopératif Banque Populaire, qui s'inscrit dans le mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), du 21 au 25 novembre. Parmi les actions organisées par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur son territoire, on retrouve la mise en place d'un module de formation ludique au modèle coopératif et à la RSE pour ses collaborateurs via l'application B'DIGIT ainsi qu'une grande collecte de vêtements auprès de ses collaborateurs sur tout son territoire en faveur de plusieurs partenaires : 337 kg de vêtements et d'équipements récoltés au profit de "la Cravate Solidaire", des "Ateliers du Bocage" et de "Nomads Surfing". Cette semaine dédiée à la coopération aura également été l'occasion d'organiser un village des associations dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est mécène. 5 d'entre-elles sont venues présenter leurs missions aux collaborateurs et peut-être susciter de nouveaux engagements associatifs de leur part : la Cravate Solidaire, Plantons pour l'Avenir, la Maison Rose, 60 000 rebonds et Echo Mer. Enfin, à l'occasion de ses 25 ans de partenariat avec l'Adie, une association qui permet à des porteurs de projet de devenir entrepreneur, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a organisé un marché des créateurs dans ses locaux bordelais : 4 entrepreneures girondines sont venues exposer leurs créations auprès des collaborateurs dans un esprit marché de Noël : une occasion rêvée de valoriser leurs créations et leurs parcours.

Par ailleurs, d'autres actions étaient organisées au niveau national par la FNBP, parmi lesquelles : des supports d'informations sur les mots coopératifs (dicoopératif) et de quiz de sensibilisation pour les collaborateurs, une conférence en ligne sur la thématique de l'Audace, la réalisation de marchés solidaires avec l'ADIE et la mise à disposition d'une plateforme de temps de solidarité pour les collaborateurs. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté de renforcer la pédagogie sur le statut coopératif de la banque auprès des collaborateurs, des clients (sociétaires ou non), des agences de notation, des régulateurs, etc.

L'année 2022 a été marquée par la reprise des événements physiques en région. Dans le cadre d'Octobre Rose, 350 sociétaires de Haute-Vienne se sont réunis à l'Opéra de Limoges pour assister à un concert de musique classique porté par la Fondation Banque Populaire. Cette soirée qui se veut caritative a permis de récolter 4 300 € au profit du CHU de Limoges et de la recherche contre le cancer du sein, dont 1 300 € proviennent exclusivement de dons effectués après le concert par nos sociétaires.

2022, ce sont aussi 10 ans de mécénat avec Malandain Ballet Biarritz : une occasion unique de réunir 130 sociétaires

du Pays-Basque à la Gare du Midi à Biarritz pour assister à une répétition privée des danseurs. Une soirée 100 % coopérative pendant laquelle les sociétaires ont pu à leur tour devenir mécènes du ballet et échanger avec les danseurs.

Les sociétaires disposent également de canaux d'information privilégiés leur permettant de suivre l'actualité coopérative de leur banque via une newsletter semestrielle dédiée.

Risque secondaire	Droits de vote
Description du risque	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détient une participation.

La politique de vote et dialogue sont au centre de la stratégie de responsabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, avec une mise à jour de sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG. Comme prévu par cette politique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique vote à toutes les assemblées des sociétés françaises et étrangères dont il détient des actions. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a continué d'appliquer sa politique de vote qui promeut un comportement socialement responsable des entreprises détenues.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a engagé des dialogues individuels approfondis et réguliers avec plusieurs entreprises considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.

Risque secondaire	Rémunérations des dirigeants
Description du risque	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme.

Le Comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Administration concernant :
- le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordée aux membres du comité de direction y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- la rémunération du Directeur Général.
- Pour en savoir plus sur la politique de rémunérations : cf. Partie 2.9.5 du Rapport de Gestion.

Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

Les schémas « modèle d'affaire » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été validés, ajustés et complétés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	XXX clients	Client particuliers, professionnels et entreprises au 31/12
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31.12 / Nombre total de clients
	XX administrateurs	Nombre d'administrateurs au 31/12
Notre capital humain	XX collaborateurs au siège et en agences	Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social
	XX % index égalité femmes-hommes	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
	XX % emplois de personnes handicapées	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
Notre capital financier	XX Md€ de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats)
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle I. INDICATEUR OPTIONNEL
Notre capital Immobilier	XXX agences et centres d'affaires dont X bâtiment(s) certifié(s) durable(s)	Ne pas compter les agences virtuelles Précisez le label

NOTRE CREATION DE VALEUR

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Pour nos clients et sociétaires	X€ d'intérêt aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Banques Populaires. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée «N-1».
	X€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir	Contribution annuelle aux réserves impartageables (à minima 15 % des résultats) nb : donnée N-1 disponible en juin de l'année N
Pour l'économie du territoire Via nos financements	XX Mds € de Prêts Garantis par l'Etat (environ XX prêts)	Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés
	XX Mds € d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA)
	XX Mds € d'encours de financement à l'économie dont...	
	XX Mds € auprès des professionnels	
	XX Mds € auprès de l'agriculture	Code NACE
	XX Mds € auprès des PME	
	XX Mds € auprès de l'artisanat	
	XX Mds € auprès de l'ESS	Codes NAF et catégories juridiques ; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Somme des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux.
	XX Mds € dans l'innovation	Prêts Innov&Plus

Pour l'économie du territoire Via notre fonctionnement	X M€ d'achats auprès de XX % de fournisseurs locaux	Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée. Information à intégrer pour les banques disposant de la donnée N. Vous avez aussi la possibilité de publier la donnée N-1 en précisant via une note de bas de page.
	XX M€ d'impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclus : impôt sur les sociétés car impact national) NB : les données de l'année N-1 sont disponibles au 1 ^{er} juin de l'année N (écart d'exercice).
Pour nos talents	X M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences	Indicateur : 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	X recrutements en CDD, CDI et alternants	Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE
Pour la société civile	XX M€ d'engagement sociétal (mécénat et partenariats non commerciaux)	Mécénat et partenariats : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)
	XX M€ de refinancements des structures de microcrédits	Initiative France
Pour l'environnement	XX M€ de financement pour la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair/Crédit DD + PROVair) et Total des FCPE ISR et solidaires commercialisés (BP) en €
	XX M€ d'achats d'électricité renouvelable	

Choix des indicateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE. Cette analyse fait l’objet d’une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l’objet d’un guide utilisateur sur lequel la Banque Populaire s’est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s’est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Emissions de gaz à effet de serre

Améliorations apportées à la mesure des émissions de CO2 :

En 2022, les Facteurs d'Emission ont été mis à jour pour le calcul du Bilan Carbone en cohérence avec les évolutions des calculs de l'ADEME et en s'appuyant sur l'expertise de cabinets de conseils spécialisés.

La méthode d’amortissement des matériels informatiques a été modifiée pour prendre en compte la durée de vie de ces matériels et non plus l’amortissement comptable.

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

Les calculs ont été effectués en central par BPCE.

Exclusions

Du fait de l’activité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

Comparabilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait le choix de ne communiquer, cette année, que sur un seul exercice pour certains indicateurs dont la définition aurait été modifiée par rapport à 2020, ainsi que pour les indicateurs publiés pour l'exercice 2020 mais pas 2021.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans : <https://www.banquepopulaire.fr/bpaca/votre-banque/nos-engagements/responsabilite-societale-entreprise-bpaca/>

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (ci- après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») , accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1886 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-I, R. 225-105 et R. 225-105-I du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme

aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions

des articles A. 225 I et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge du développement durable, des finances, de la gestion des risques, de la conformité, de la relation client, des ressources humaines, de la communication. Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques.

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16.

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants², nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et couvrent entre l'ensemble des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) Financement de la transition environnementale, Taux d'équipement en convention OCF des clients fragiles,

(2) % de collaborateurs formés au code de conduite et d'éthique, Proportion de collaborateurs du réseau ayant suivi au moins une formation dans la liste proposée, % de femmes au Conseil d'Administration, Nb de sociétaires parmi les clients, Montants décaissés en mécénats, partenariats commerciaux et partenariats non commerciaux, Délai moyen de traitement des réclamations, Taux d'équipement en convention OCF des clients fragiles, Montant des prêts

Paris-La Défense, le 24 mars 2023
L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés



Marjorie Blanc Lourme
Associée, Audit

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

ANNEXES

Gestion des Risques

Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité

Dispositif Groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

Les Directions des Risques et / ou de la Conformité veillent à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elles assurent l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des Risques (Direction des Risques Groupe - DRG) et le Secrétariat Général (Secrétariat Général Groupe - SGG) en charge de la conformité, de la sécurité et des contrôles permanents assurent la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Ces Directions ont la charge du pilotage consolidé des risques du Groupe.

Les missions de ces dernières sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de décembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne. La Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement est rattachée par un lien fonctionnel fort à la Direction des Risques Groupe et au Secrétariat Général Groupe.



La Direction des Risques, Conformité Contrôle Permanent

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement, est rattachée hiérarchiquement à la Directrice Générale et fonctionnellement à la Direction des Risques Groupe et du Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de modèles, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les dirigeants effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (directives européennes CRR2 et CRD4).

Périmètre couvert par la Risques Conformité Contrôle Permanent

Le périmètre couvert porte sur le périmètre consolidé. Il couvre la fonction gestion des risques et de conformité au sens de l'arrêté modifié du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires. Il s'agit du deuxième niveau de contrôle portant sur les dispositifs de maîtrise des risques tels que ceux relatifs aux contrôles permanents, l'élaboration des tableaux de bord de suivi et de pilotage des risques avec une restitution aux instances dirigeantes et de gouvernance.

Principales attributions de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité de notre établissement

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent :

- est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...) ;
- identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;

- contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évalue et contrôle le niveau des risques (stress scenarii...) ;
- élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'Administration en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.

Organisation et moyens dédiés

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent comprend 42,7 équivalents temps plein fin 2022. Elle siège au sein du Comité de Direction Générale. Elle est organisée autour de deux directions, un département, sept services et couvre la fonction DPO (Data Protection Officer). Cette organisation décline principalement quatre fonctions spécialisées par domaine de risques : les risques de crédit, financiers et climatiques, les risques non financiers (vérification de la conformité, risques opérationnels, continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information), la protection des données et le contrôle permanent.

Les réflexions structurantes en matière de risque, de conformité et de contrôle permanent sont proposées par le comité exécutif des risques, le comité de coordination des fonctions de contrôles et le comité de sûreté sécurité continuité d'activité aux instances exécutives et de gouvernance. Il en résulte la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires, surveillance et suivi des actions correctrices). Les comités dédiés examinent régulièrement les principaux risques de crédit, de non-conformité, opérationnels et financiers de notre établissement.

Les évolutions intervenues en 2022

Sur un plan organisationnel, depuis novembre 2021, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent a vu l'élévation de deux départements en Directions, renforçant ainsi sa présence au sein du Comité exécutif, la Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent siégeant au Comité de Direction Générale de la banque.

Principaux Risques de l'année 2022

Le profil global de risque de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique correspond à celui d'une banque de réseau de proximité. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie régionale.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fin 2022 est la suivante : 91,2 % au titre des expositions pondérées au risque de crédit, 8,8 % au titre des risques opérationnels, la banque n'ayant pas d'exposition au titre des risques de marché.

Concernant la structure de son coût du risque, la banque a adopté une méthode prudence pour anticiper le risque de défaillance.

Culture risques et conformité

Pour mener à bien leurs différents travaux, les établissements du Groupe BPCE s'appuient notamment sur la charte du Contrôle interne et la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance/Conseil d'Administration et les dirigeants effectifs de chaque établissement promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de cette culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

D'une manière globale, notre Direction Risques Conformité Contrôle Permanent :

- participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine dont les principaux sont : crédits, financiers, opérationnels, climatiques, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports,...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- est représentée par les équipes à des audioconférences avec l'organe central ou des réunions régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des réseaux et des filiales du Groupe BPCE autour de sujets d'actualité ;
- contribue aux formations des administrateurs de notre établissement aux risques, à la conformité et à la sécurité informatique ;
- prend part, via ses Dirigeants ou sa Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent, aux décisions dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques au niveau Groupe ;
- bénéficie, pour le compte de ses collaborateurs, d'un programme de formation annuel diffusé par BPCE et complété par des formations auprès de l'ensemble des collaborateurs ;

- réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- effectue le recensement des éventuels modèles internes propres à l'établissement ;
- pilote la revue annuelle des indicateurs d'appétit au risque de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- met en œuvre les dispositifs prévus dans le cadre de la gestion des risques climatiques ;
- s'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques avec les autres établissements du Groupe BPCE ;
- mesure le niveau de culture risque et conformité, à partir d'une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire de plus de cent questions sur la culture risque et conformité fondé sur les recommandations des régulateurs en charge de la stabilité financière et de la surveillance européenne. Plus spécifiquement, pour coordonner les chantiers transverses, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent s'appuie sur la Direction des Risques Groupe de BPCE et le Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe BPCE qui contribuent à la bonne coordination de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité et pilotent la surveillance globale des risques y compris ceux inhérents à la conformité au sein du Groupe.

Macro-cartographie des risques de l'établissement :

La macro-cartographie des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie unique des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. Notre banque répond à cette exigence au travers du dispositif de la « macro-cartographie des risques » développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de veiller à leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement, grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires à piloter. L'approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements. L'intégration des résultats de la macro-cartographie des risques dans l'outil de gestion des contrôles permanents permet d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques. Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques. Les résultats de la macro-cartographie des risques contribuent à l'exercice du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) du Groupe, en identifiant les principaux

risques en approche gestion des risques et prudentielle et alimentent notamment le rapport annuel de contrôle interne, le rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ainsi que le document d'enregistrement universel pour le chapitre facteurs de risques.

Chaque année, une consolidation des macro-cartographies est effectuée pour chacun des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Chaque établissement dispose de la comparaison de sa macro-cartographie avec celle de son réseau. Une consolidation des plans d'action mis en place par les établissements sur leurs risques prioritaires est également produite.

Appétit au risque

Rappel du contexte

L'appétit au risque du Groupe BPCE correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque du Groupe est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou Risk Appetit Statement) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur, ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit au risque

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre Groupe : son ADN, son modèle de coûts et de revenus, son profil de risque, sa capacité d'absorption des pertes et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN du Groupe BPCE et de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

L'ADN du Groupe BPCE

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le Groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé majoritairement localement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. Par sa nature mutualiste, le Groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Le Groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe

central est en charge à travers un pilotage des risques consolidés, une politique des risques et des outils communs ;

- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;

- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique de développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs et aussi de développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la Banque de Détail).

En termes de profil de risques, le Groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

L'ADN de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique :

Modèle d'affaires

Le Groupe BPCE se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de bancassureur avec une composante prépondérante en Banque de Détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service des clients du Groupe.

Il est fondamentalement une banque universelle, disposant d'une forte composante de Banque de Détail en France, sur l'ensemble des segments et marchés et présent sur tout le territoire à travers deux réseaux concurrents dont les entités régionales ont une compétence territoriale définie par leur région d'activité. Afin d'offrir une palette complète de services à ses clients, le Groupe BPCE développe une activité de financement de l'économie, essentiellement à destination des PME, des professionnels et des particuliers. Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, Banque de Grande Clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées dans des filiales spécialisées.

Compte tenu du contexte d'évolution des taux d'une part, et de l'engagement de dégager un résultat résilient et récurrent d'autre part, le Groupe maintient un équilibre entre la recherche de rentabilité et les risques liés à ses activités.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, nous nous focalisons sur les risques structurants de notre modèle d'affaires de bancassureur en étant essentiellement une banque de détail, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires à l'ensemble des clients.

L'établissement intervient principalement sur la région de Nouvelle Aquitaine et en accompagnement de ses clients de la région. Afin d'offrir une palette complète de services à nos clients, nous développons notre activité de financement de l'économie, en particulier à destination des entreprises et des professionnels, ainsi qu'aux particuliers (crédit immobilier et crédit à la consommation). Nous accompagnons l'économie locale en collectant des ressources qui financent les projets de notre région.

Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque du Groupe BPCE et se décline dans les politiques de gestion des risques du Groupe. Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises est encadré via des politiques de risques Groupe, reprises dans nos politiques de risques, des limites de concentration par contrepartie, et par secteur et un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- le risque de taux structurel est notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de notre établissement ;
- le risque de liquidité est piloté au niveau du Groupe qui alloue à notre banque la liquidité complétant les ressources clientèles levées localement. L'établissement est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe ;
- Les risques non financiers sont encadrés par des normes qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite (conduct risk), les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels.

Pour ce faire, il est mis en œuvre :

Pour le pilotage de ce modèle d'affaires, un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe avec des outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents est réalisé au fil de l'eau. Un suivi des risques majeurs et des risques à piloter est retenu avec si nécessaire, des plans d'action sur des risques spécifiques et des risques naissants.

L'alignement des exigences de nos clients particuliers (porteurs de parts sociales constitutives de nos fonds propres) et de nos investisseurs impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées.

Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques, des documents cadre (référentiels, politiques, normes), un dispositif de contrôle permanent.

Capacité d'absorption des pertes

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe. En termes de solvabilité, le Groupe a la capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital. Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de cash et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non-conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit au risque s'articule autour de quatre composantes essentielles : la définition de référentiels communs, l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et, le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque.

Notre établissement est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsables de contrôles permanents dédiés. Il décline la gestion des composantes de l'appétit au risque via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne conçus au niveau Groupe. Par ailleurs, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques et déclinées au niveau du Groupe.

Le dispositif d'appétit au risque du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par les Dirigeants et communiqué en Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration en cas de besoin.

Ce dispositif est en lien étroit avec la macro-cartographie des risques. Il s'effectue chaque année dans le cadre budgétaire et le plan à moyen terme.

Facteurs de risques

L'environnement bancaire et financier, dans lequel le Groupe BPCE évolue, l'expose à une multitude de risques et le contraint à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse (cf. article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, dont les dispositions relatives aux facteurs de risque sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019).

Certains des risques auxquels est exposé le Groupe BPCE sont décrits ci-après. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques du Groupe BPCE pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement. Les risques présentés sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au Groupe BPCE, et qui pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Au sein de chacune des sous-catégories de risques mentionnées ci-dessous, le facteur de risque que le Groupe BPCE considère, à date, comme le plus important est mentionné en premier lieu.

Les risques présentés sont également ceux identifiés à ce jour comme pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités du groupe BPCE SA et de BPCE SA.

Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

Le Groupe BPCE pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités

Certaines entités du Groupe BPCE sont exposées au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment dans lequel il peut exercer une activité, affectent leurs intérêts financiers.

Un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique de ces pays ou régions pourrait entraîner des charges supplémentaires ou réduire les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE.

L'ampleur des déséquilibres à résorber (décalage entre l'offre et la demande sur les marchés des biens et du travail ; dettes publiques et privées ; mécanique inflationniste des anticipations ; hétérogénéité des situations géographiques et sectorielles), combinée à de nombreux risques mondiaux superposés, peut toujours faire basculer les économies développées dans une spirale dépressive. Ces menaces conjointes portent principalement à ce jour sur : les incertitudes géopolitiques et sanitaires (risques sur les approvisionnements et les chaînes de valeur, évolution de la situation militaire russo-ukrainienne et des sanctions contre la Russie, tension accrue entre Taïwan et la Chine, disponibilité d'armes nucléaires en Iran, remise en cause effective de la politique zéro-Covid en Chine) ; le développement de tendances protectionnistes notamment américaines (à l'exemple du Chips Act – 270 Milliards \$ – et de l'Inflation Reduction Act (IRA) – 370 Milliards \$ –, promulgués en août 2022, tous deux subventionnant massivement l'industrie des microprocesseurs et des énergies renouvelables) ; les délais d'impacts négatifs sur l'activité des resserrements monétaires successifs et des moindres soutiens budgétaires ; les renégociations des contrats, singulièrement sur le gaz naturel et l'électricité en zone euro. De surcroît, le développement du conflit en Ukraine, par sa proximité géographique entretient tant l'incertitude et la crainte que la lassitude face à la permanence des crises à répétition rapide, surtout après la pandémie.

En complément, toute perturbation économique grave, telle que l'inflation actuelle et son impact sur l'économie, ou comme la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou bien encore une crise géopolitique majeure, pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités du Groupe BPCE, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement du Groupe BPCE. En particulier, certains risques ne relèvent pas du cycle spontané en raison de leur caractère exogène, qu'il s'agisse de la dégradation de la qualité de la dette corporate dans le monde (cas du marché des « leveraged loans ») ou de la menace d'une nouvelle amplification de l'épidémie, voire à plus long terme, de l'obstacle climatique. Ainsi, durant les deux crises financières de 2008 et de 2011, les marchés financiers ont alors été soumis à une forte volatilité en réaction à divers événements, dont, entre autres, la chute des prix du pétrole et des matières premières, le ralentissement et des turbulences sur les marchés économiques et financiers, qui ont impacté directement ou indirectement plusieurs activités du Groupe BPCE, notamment les opérations sur titres ainsi que les prestations de services financiers.

De même le conflit armé déclenché par la Fédération de Russie à la suite de son invasion de l'Ukraine constitue un changement significatif pénalisant directement ou indirectement l'activité économique des contreparties financées par le Groupe BPCE, et entraînant des charges supplémentaires ou en réduisant les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE, notamment en arrêtant ses activités dans cette zone géographique.

Le risque de pandémie (exemple de coronavirus - Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient continuer à affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

L'apparition fin 2019 de la Covid-19 et la propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète a entraîné une dégradation de la situation économique de nombreux

secteurs d'activité, une dégradation financière des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés ayant été par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques...). Des dispositifs gouvernementaux (prêts garantis, aides fiscales et sociales...) et bancaires (moratoires) ont été mis en place. Certaines contreparties peuvent sortir fragilisées de cette période sans précédent.

Des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité ont été mises en place entre 2020 et 2022, notamment par le gouvernement français (dispositif de Prêts Garantis par l'État à destination des entreprises et des professionnels, pour les particuliers, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures) et par la Banque centrale européenne (accès plus abondant et moins cher à des enveloppes de refinancement très importantes). Dans ce cadre, le Groupe BPCE a participé activement au programme de Prêts Garantis par l'État français et a pris des dispositions particulières pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de cette crise sur leurs activités et leurs revenus (par exemple, report automatique d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et micro-entreprises/petites et moyennes entreprises). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser, à terme, les effets négatifs de la pandémie sur l'économie ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement. Notamment, le remboursement des Prêts Garantis par l'État peut entraîner des défaillances chez les emprunteurs et des pertes financières pour le Groupe BPCE à hauteur de la part non garantie par l'État.

Le Groupe BPCE pourrait ne pas atteindre les objectifs de son plan stratégique BPCE 2024.

Le 8 juillet 2021, le Groupe BPCE a annoncé son plan stratégique BPCE 2024. Il s'articule autour des trois priorités stratégiques suivantes : (i) être conquérant avec 1,5 milliard € de revenus additionnels dans cinq domaines prioritaires, (ii) les clients, en leur proposant la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté, et (iii) le climat, grâce à des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire Net zéro. Le plan stratégique BPCE 2024 s'appuie sur les trois lignes de force suivantes : (i) être simple : parce que le Groupe BPCE recherche l'efficacité et la satisfaction de ses clients, il vise davantage de simplicité ; (ii) être innovant : parce que le Groupe BPCE est animé d'un esprit entrepreneurial et est conscient de la réalité des mutations en cours, il renforce sa capacité d'innovation ; et (iii) être sûr, parce que le Groupe BPCE s'inscrit sur un temps long, il privilégie au regard de ses ambitions la sécurité de son modèle de développement. Ces objectifs stratégiques ont été établis dans le contexte de la crise de la Covid-19, qui a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances profondes (notamment, digitalisation, travail hybride, transition énergétique) et marque la volonté du Groupe BPCE d'accélérer son développement en accompagnant ses clients dans la relance économique et leurs projets en sortie de crise sanitaire. Le succès du plan stratégique BPCE 2024 repose sur un très grand nombre d'initiatives devant être déployées au sein des différents métiers du Groupe BPCE. Bien qu'un très grand nombre de ces objectifs puisse être atteint, il est possible qu'ils ne le soient pas tous, ni de prédire, parmi ces objectifs, lesquels ne seront pas atteints. Le plan stratégique BPCE 2024 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne

sont pas atteints, le rendement de ces investissements pourra être inférieur aux prévisions. Si le Groupe BPCE ne réalise pas les objectifs définis dans son plan stratégique BPCE 2024, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière plus ou moins significative.

Les risques climatiques dans leur composante physique et de transition et leurs conséquences sur les acteurs économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

Les risques associés au changement climatique constituent des facteurs aggravant des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché. BPCE est notamment exposé au risque climatique physique et au risque climatique de transition. Ils sont potentiellement porteurs de risque d'image et/ou de réputation.

Le risque physique a pour conséquence une augmentation des coûts économiques et des pertes financières résultants de la gravité et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les gelées tardives, les incendies et les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat (comme les modifications des précipitations, la variabilité météorologique extrême ainsi que la hausse du niveau des mers et des températures moyennes). Il peut avoir un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables, susceptibles d'affecter une grande variété de zones géographiques et de secteurs économiques concernant le Groupe BPCE. Ainsi, les épisodes cévenols touchant chaque année le sud-est de la France peuvent provoquer l'inondation de bâtiments, usines, bureaux ralentissant voire rendant impossible l'activité du client. Ainsi, le risque climatique physique peut se propager le long de la chaîne de valeur des entreprises clientes du Groupe BPCE, pouvant entraîner leur défaillance et donc générer des pertes financières pour le Groupe BPCE. Ces risques climatiques physiques sont susceptibles de s'accroître et risquent d'entraîner des pertes importantes pour le Groupe BPCE.

Le risque de transition est lié au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone. Le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises. L'augmentation des coûts liés à cette transition énergétique pour les acteurs économiques, entreprises comme particuliers, pourraient entraîner un accroissement des défaillances et ainsi accroître les pertes du Groupe BPCE de façon significative. Par exemple, la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 limitera à partir de 2023 et plus complètement en 2028 la vente et la location de biens immobiliers aux performances énergétiques les plus faibles. Les clients du Groupe BPCE devront prévoir des travaux de rénovation pour une vente ou une location éventuelle. Le risque réside dans l'impossibilité pour les clients du Groupe BPCE d'effectuer ces coûteux travaux et par conséquent de ne pouvoir réaliser l'opération financière nécessaire à l'équilibre de leur budget. Ces clients du Groupe BPCE pourraient par conséquent devenir insolvables, ce qui entraînerait des pertes financières significatives pour le Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE pourrait rencontrer des difficultés pour adapter, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures.

Même si les acquisitions ne constituent pas la composante majeure de sa stratégie actuelle, le Groupe BPCE pourrait néanmoins réfléchir à l'avenir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que le Groupe BPCE procède à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir ou des joint-ventures auxquelles il compte participer, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif à tous égards. Par conséquent, le Groupe BPCE peut avoir à gérer des passifs non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Le Groupe BPCE peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer la rentabilité du Groupe BPCE. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, le Groupe BPCE se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, le Groupe BPCE est exposé à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'il pourrait dépendre de systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre le Groupe BPCE et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

La concurrence intense, tant en France, son principal marché, qu'à l'international, est susceptible de peser sur les revenus nets et la rentabilité du Groupe BPCE.

Les principaux métiers du Groupe BPCE sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il exerce des activités importantes. La consolidation, que ce soit sous la forme de fusions et d'acquisitions ou d'alliances et de coopération, renforce cette concurrence. La consolidation a créé un certain nombre d'entreprises, qui, à l'image du Groupe BPCE, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, qui vont de l'assurance, aux prêts et aux dépôts en passant par le courtage, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Le Groupe BPCE est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie mondiale ou des économies dans lesquelles se situent les principaux marchés du Groupe BPCE est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe BPCE et de

ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements autres que des institutions dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du Groupe BPCE ou affecter la part de marché du Groupe BPCE. Les avancées technologiques pourraient entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés sur lesquels le Groupe BPCE est présent. La position concurrentielle, les résultats nets et la rentabilité du Groupe BPCE pourraient en pâtir s'il ne parvenait pas à adapter ses activités ou sa stratégie de manière adéquate pour répondre à ces évolutions.

La capacité du Groupe BPCE à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter sa performance.

Les salariés des entités du Groupe BPCE constituent la ressource la plus importante du Groupe. La concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans de nombreux domaines du secteur des services financiers. Les résultats et la performance du Groupe BPCE dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux salariés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'évolution de l'environnement économique (notamment les impôts ou d'autres mesures visant à limiter la rémunération des employés du secteur bancaire) pourrait contraindre le Groupe BPCE à transférer ses salariés d'une unité à une autre ou à réduire les effectifs de certaines de ses activités, ce qui pourrait entraîner des perturbations temporaires en raison du temps nécessaire aux employés pour s'adapter à leurs nouvelles fonctions, et réduire la capacité du Groupe BPCE à exploiter l'amélioration du contexte économique. Cela pourrait empêcher le Groupe BPCE de tirer profit d'opportunités commerciales ou d'efficacités potentielles, ce qui par conséquent pourrait affecter sa performance.

Risques financiers

D'importantes variations de taux d'intérêt pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité du Groupe BPCE.

Le montant de la marge nette d'intérêts encaissée par le Groupe BPCE au cours d'une période donnée représente une part importante de son produit net bancaire. Par conséquent l'évolution de celle-ci influe de manière significative sur la rentabilité du Groupe BPCE. Les coûts de la ressource ainsi que les conditions de rendement de l'actif et en particulier celles attachées à la production nouvelle sont donc des éléments très sensibles, notamment à des facteurs pouvant échapper au contrôle du Groupe BPCE. Ces changements significatifs peuvent entraîner des répercussions importantes, et ce de façon temporaire ou durable, même si la hausse des taux devrait être globalement favorable à moyen long terme. Après une décennie de taux bas voire négatif, une forte et rapide remontée des taux d'intérêts et de fortes tensions

inflationnistes sont apparues, renforcées des conséquences de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine. En effet, l'exposition au risque de taux a été renforcée par la conjonction d'éléments défavorables à savoir la hausse de l'inflation (impact majeur sur les taux réglementés), la sortie rapide de la politique de taux négatifs (arbitrage des dépôts de la clientèle), la hausse des spreads interbancaires, alors qu'à l'inverse la production nouvelle de crédits est notamment contrainte par le taux d'usure et l'environnement concurrentiel.

Les fluctuations et la volatilité du marché pourraient exposer le Groupe BPCE, à des pertes sur ses activités de trading et d'investissement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats des opérations et la situation financière du Groupe BPCE.

Dans le cadre de ses activités de trading pour le compte de ses clients ou d'investissement, le Groupe BPCE peut porter des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres classes d'actifs. Ces positions peuvent être affectées par la volatilité des marchés, notamment financiers, c'est-à-dire le degré de fluctuations des prix sur une période spécifique sur un marché donné, quels que soient les niveaux du marché concerné. Certaines configurations et évolutions des marchés peuvent aussi entraîner des pertes sur un vaste éventail d'autres produits de trading et de couverture utilisés par, y compris les swaps, les futures, les options et les produits structurés ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats des opérations et la situation financière du Groupe BPCE. De même, les baisses prolongées des marchés et/ou les crises violentes peuvent réduire la liquidité de certaines catégories d'actifs et rendre difficile la vente de certains actifs et, ainsi, entraîner des pertes importantes.

Le Groupe BPCE est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe BPCE. Le financement non collatéralisé du Groupe BPCE inclut la collecte de dépôts, l'émission de dette à long terme et de titres de créances négociables à court et moyen terme ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe BPCE recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension et par l'émission de covered bonds. Si le Groupe BPCE ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, en raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe BPCE), le Groupe BPCE pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

La liquidité du Groupe BPCE, et par conséquent ses résultats, pourraient, en outre, être affectés par des événements que le Groupe BPCE ne peut ni contrôler ni prévoir, tels que des perturbations générales du marché, pouvant notamment être liées aux crises géopolitiques ou sanitaires, des difficultés

opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général ou les perspectives financières à court ou long terme du Groupe BPCE, des modifications de la notation de crédit du Groupe BPCE ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières.

Par ailleurs, la capacité du Groupe BPCE à accéder aux marchés de capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti sont directement liés à l'évolution, que le Groupe BPCE ne peut ni contrôler ni prévoir, de ses spreads de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe BPCE, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties. De la même manière, le changement d'orientation de la politique monétaire notamment de la Banque Centrale Européenne peut impacter la situation financière du Groupe BPCE.

Toutefois, pour faire face à ces facteurs de risques, le Groupe BPCE dispose de réserves de liquidité constituées des dépôts cash auprès des banques centrales et de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales. Ainsi, au regard de l'importance de ces risques pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité, ces risques font l'objet d'un suivi proactif et attentif, le Groupe BPCE menant également une politique très active de diversification de ses investissements.

Les variations de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BPCE et de sa dette propre sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur la valeur nette comptable de ces actifs et passifs et par conséquent sur le résultat net et sur les capitaux propres du Groupe BPCE.

La valeur nette comptable des portefeuilles de titres, de produits dérivés et d'autres types d'actifs du Groupe BPCE en juste valeur, ainsi que de sa dette propre, est ajustée – au niveau de son bilan – à la date de chaque nouvel état financier. Les ajustements sont apportés essentiellement sur la base des variations de la juste valeur des actifs et des passifs pendant une période comptable, variations qui sont comptabilisées dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations opposées de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le produit net bancaire et, par conséquent, sur le résultat net. Tous les ajustements de juste valeur ont une incidence sur les capitaux propres et, par conséquent, sur les ratios prudentiels du Groupe BPCE. Ces ajustements sont susceptibles d'avoir aussi une incidence négative sur la valeur nette comptable des actifs et passifs du Groupe BPCE et par conséquent sur le résultat net et sur les capitaux propres du Groupe BPCE. Le fait que les ajustements de juste valeur soient enregistrés sur une période comptable ne signifie pas que des ajustements supplémentaires ne seront pas nécessaires lors des périodes suivantes.

Les revenus tirés par le Groupe BPCE du courtage et autres activités liées à des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés.

Un repli des marchés est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions, notamment des prestations de services financiers et d'opérations sur titres, que les entités du Groupe BPCE exécutent pour leurs clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par

une diminution du produit net bancaire de ces activités. Notamment, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe BPCE pourrait subir un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients et des commissions correspondantes, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Par ailleurs, les commissions de gestion que les entités du Groupe BPCE facturent à leurs clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits réduirait les revenus que ces entités reçoivent via la distribution de fonds communs de placement ou d'autres produits d'épargne financière (pour les Caisses d'Épargne et Banques Populaires) ou concernant l'activité de gestion d'actifs, par une évolution défavorable des commissions de gestion ou de superperformance. En outre, toute dégradation de l'environnement économique pourrait avoir un impact défavorable sur la seed money apportée aux structures de gestion d'actifs avec un risque de perte partielle ou totale de celle-ci.

Même en l'absence de baisse des marchés, si des fonds gérés pour compte de tiers au sein du Groupe BPCE et les autres produits du Groupe BPCE enregistrent des performances inférieures à celles de la concurrence, les retraits pourraient augmenter et/ou la collecte diminuer, ce qui affecterait les revenus de l'activité de gestion d'actifs.

L'évolution à la baisse des notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le coût de refinancement, la rentabilité et la poursuite des activités de BPCE.

Les notations long terme du Groupe BPCE au 31 décembre 2022 sont AA- pour Fitch ratings, A1 pour Moody's, A+ pour R&I et A pour Standard & Poor's. L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le refinancement de BPCE et de ses sociétés affiliées qui interviennent sur les marchés financiers. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe BPCE, augmenter leurs coûts d'emprunt, limiter l'accès aux marchés financiers et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux sur des opérations de trading, de dérivés et de contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

En outre, le coût de refinancement non sécurisé à long terme de BPCE est directement lié à son spread de crédit (l'écart de taux au-delà du taux des titres d'État de même maturité qui est payé aux investisseurs obligataires), qui dépend lui-même en grande partie de sa notation. L'augmentation du spread de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de BPCE. L'évolution du spread de crédit dépend du marché et subit parfois des fluctuations imprévisibles et très volatiles. Le spread de crédit est également influencé par la perception de la solvabilité de l'émetteur par les marchés et sont liés à l'évolution du coût d'achat de Credit Default Swaps adossés à certains titres de créances de BPCE. Ainsi, un changement de la perception de la solvabilité de l'émetteur dû à l'abaissement de sa notation de crédit, pourrait avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe BPCE est exposé à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe BPCE est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie du fait de ses activités de financement ou de marché. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille de crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendance de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BPCE passe régulièrement des charges pour dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des charges pour dépréciations d'actifs du Groupe BPCE repose sur l'évaluation par le Groupe de l'historique de pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts. Bien que le Groupe BPCE s'efforce de constituer un niveau suffisant de charges pour dépréciations d'actifs, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter ses charges pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants ou d'autres raisons, comme la détérioration des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays. Toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts, ou évolution significative de l'estimation par le Groupe BPCE du risque de perte inhérent à son portefeuille de prêts, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges passées à cet égard pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

Par conséquent, le risque lié à l'augmentation substantielle des charges pour dépréciations d'actifs comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE est significatif pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif. En complément, des exigences prudentielles complètent ces dispositifs de provisionnement via le processus de backstop prudentiel qui amène une totale déduction en fonds propres des dossiers non performants au-delà d'une certaine maturité en lien avec la qualité des garanties et suivant un calendrier réglementaire.

Une dégradation de la solidité financière et de la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe BPCE.

La capacité du Groupe BPCE à effectuer ses opérations pourrait être affectée par une dégradation de la solidité financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur significatif du secteur (risque systématique), voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peuvent conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BPCE est exposé à diverses contreparties financières, de manière directe ou indirecte, telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des chambres de compensation et des contreparties centrales, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles il conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements auraient un effet défavorable sur la situation financière du Groupe BPCE. De plus, le Groupe BPCE pourrait être exposé au risque lié à l'implication croissante dans son secteur d'activité d'acteurs peu ou non réglementés et à l'apparition de nouveaux produits peu ou non réglementés (notamment, les plateformes de financement participatif ou de négociation). Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BPCE ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BPCE au titre des prêts ou produits dérivés en défaut, ou dans le cadre d'une fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé, ou d'une défaillance d'un acteur de marché significatif telle une contrepartie centrale.

Risques non financiers

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BPCE pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, règlement Abus de Marché, quatrième directive Anti-Blanchiment et Financement du

Terrorisme, règlement sur la Protection des Données Personnelles, règlement sur les Indices de Référence, etc.). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

Au sein de BPCE, la filière Conformité est chargée de la supervision du dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité. Malgré ce dispositif, le Groupe BPCE reste exposé à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BPCE dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, le Groupe BPCE connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, les entités affectées seraient incapables de répondre aux besoins de leurs clients dans les délais et pourraient ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe BPCE, en dépit des systèmes de secours et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'informations, voire une baisse de ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes du Groupe BPCE à s'adapter à un volume croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités et entraîner des pertes, notamment commerciales, et pourrait par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE est aussi exposé au risque d'une défaillance ou d'une interruption opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses transactions sur des titres financiers. Dans la mesure où l'interconnectivité avec ses clients augmente, le Groupe BPCE peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE et ceux de ses clients,

prestataires de services et contreparties peuvent également faire l'objet de dysfonctionnements ou d'interruptions résultant d'actes cybercriminels ou cyberterroristes. À titre d'illustration, avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du Groupe BPCE sur l'extérieur se développe continuellement (cloud, big data, etc.). Plusieurs de ces processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'Internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.), multipliant les canaux par lesquels les attaques ou dysfonctionnements peuvent survenir ainsi qu'en augmentant le nombre d'appareils et d'outils pouvant subir ces attaques ou dysfonctionnements. De ce fait, le patrimoine immatériel ainsi que les outils de travail des différents collaborateurs et agents extérieurs du Groupe BPCE est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Du fait de telles attaques, le Groupe BPCE pourrait connaître des dysfonctionnements ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux de parties tierces, qui pourraient ne pas être résolus de manière adéquate. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales, du fait de la discontinuité des activités et du possible repli des clients affectés vers d'autres établissements financiers durant toute la période d'interruption ou de défaillance, mais aussi au-delà.

Le risque lié à toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers est significatif pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif.

Les risques de réputation et juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activité du Groupe BPCE.

La réputation du Groupe BPCE est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, l'inadéquation des dispositifs de protection de la clientèle, pourraient entacher la réputation du Groupe BPCE. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié du Groupe BPCE, tout acte cybercriminel ou cyberterroriste dont pourraient faire l'objet les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE ou toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé ou toute décision de justice ou action réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable sur sa rentabilité et ses perspectives d'activité. Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique du Groupe BPCE, le nombre d'actions judiciaires et le montant des dommages réclamés au Groupe BPCE, ou encore l'exposer à des sanctions des autorités réglementaires.

Des événements imprévus pourraient provoquer une interruption des activités du Groupe BPCE et entraîner des pertes ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, des événements liés au risque climatique (risque physique lié directement au changement climatique), une nouvelle pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités des entités du Groupe BPCE et notamment affecter les principales lignes métiers critiques du Groupe BPCE (en particulier la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire) et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où elles ne seraient pas, ou insuffisamment, couvertes par une police d'assurance. Ces pertes résultant d'une telle interruption pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés, et avoir un impact direct et qui pourrait être significatif sur le résultat net du Groupe BPCE. En outre, de tels événements pourraient perturber l'infrastructure du Groupe BPCE ou celle de tiers avec lesquels il conduit ses activités, et également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de réinstallation du personnel concerné) et alourdir ses charges (telles que les primes d'assurance). De tels événements pourraient exclure la couverture d'assurance de certains risques et donc augmenter le niveau de risque global du Groupe BPCE.

L'échec ou l'inadéquation des politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE est susceptible d'exposer ce dernier à des risques non identifiés ou non anticipés et d'entraîner des pertes imprévues.

Les politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE pourraient ne pas réussir à limiter efficacement son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, voire être inopérantes pour certains risques que le Groupe BPCE n'aurait pas su identifier ou anticiper. Les techniques et les stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe BPCE peuvent ne pas non plus limiter efficacement son exposition au risque et ne garantissent pas un abaissement effectif du niveau de risque global. Ces techniques et ces stratégies peuvent se révéler inefficaces contre certains risques, en particulier ceux que le Groupe BPCE n'a pas précédemment identifiés ou anticipés, étant donné que les outils utilisés par le Groupe BPCE pour développer les procédures de gestion du risque sont basés sur des évaluations, analyses et hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des indicateurs et des outils qualitatifs que le Groupe BPCE utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier les expositions au risque, les responsables de la gestion des risques procèdent à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Ces outils et ces indicateurs pourraient ne pas être en mesure de prévoir les futures expositions au risque. Par exemple, ces expositions au risque pourraient découler de facteurs que le Groupe BPCE n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent. Ceci limiterait la capacité du Groupe BPCE à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par le Groupe BPCE pourraient s'avérer supérieures à celles anticipées au vu des mesures historiques. Par ailleurs, ses modèles quantitatifs ne peuvent intégrer l'ensemble des risques. Ainsi, quand bien même aucun fait important n'a

à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. Certains risques font l'objet d'une analyse, qualitative et cette approche pourrait s'avérer inadéquate et exposer ainsi le Groupe BPCE à des pertes imprévues.

Les valeurs finalement constatées pourraient être différentes des estimations comptables retenues pour établir les états financiers du Groupe BPCE, ce qui pourrait l'exposer à des pertes non anticipées.

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe BPCE doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances non performants, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs, etc. Si les valeurs retenues pour ces estimations par le Groupe BPCE s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de tendances de marché, importantes et/ou imprévues, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe BPCE pourrait s'exposer, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Risques assurance

Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'Assurances de personnes du Groupe et son résultat.

Le principal risque auquel les filiales d'assurances du Groupe BPCE sont exposées dans le cadre de leur activité d'Assurances de personnes est le risque de marché. L'exposition au risque de marché est principalement liée à la garantie en capital sur le périmètre des fonds en euros sur les produits d'épargne.

Au sein des risques de marché, le risque de taux est structurellement important pour BPCE Assurances du fait de la composition fortement obligataire des fonds généraux. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes :

- en cas de hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre en euros (en rendant plus attractifs de nouveaux investissements) et provoquer des vagues de rachats et des arbitrages importants dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de baisse des taux : rendre insuffisant à terme le rendement des fonds généraux pour leur permettre de faire face aux garanties en capital.

Du fait de l'allocation des fonds généraux, l'écartement des spreads et la baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurances de personnes du Groupe BPCE, au travers de la constitution de provision pour dépréciation du fait de la baisse des valorisations des investissements en juste valeur par résultat.

Une inadéquation entre la sinistralité anticipée par l'assureur et les sommes réellement versées par le Groupe aux assurés pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son activité d'assurance dommages et sur la partie prévoyance de son activité d'Assurances de personnes, ses résultats et sa situation financière.

Le principal risque auquel les filiales d'assurances du Groupe BPCE sont exposées dans le cadre de ces dernières activités est le risque de souscription. Ce risque résulte de l'inadéquation entre, d'une part, les sinistres effectivement survenus et les sommes effectivement versées dans le cadre de l'indemnisation de ces sinistres et, d'autre part, les hypothèses que les filiales utilisent pour fixer les prix de leurs produits d'assurance et établir les provisions techniques en vue d'une éventuelle indemnisation.

Le Groupe utilise à la fois sa propre expérience et des données sectorielles pour établir des estimations de taux de sinistralité et actuarielles, y compris pour déterminer le prix des produits d'assurance et établir les provisions techniques liées. Cependant, rien ne garantit que la réalité corresponde à ces estimations et des risques imprévus tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles pourraient entraîner le versement aux assurés de sommes supérieures à celles anticipées. À ce titre, l'évolution des phénomènes climatiques (dits risques climatiques « physiques ») fait l'objet d'une vigilance particulière.

Dans le cas où les sommes réellement versées par le Groupe aux assurés seraient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement lors de la constitution des provisions, ou si des événements ou tendances conduisaient le Groupe à modifier les hypothèses sous-jacentes, le Groupe pourrait être exposé à des passifs plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'assurance dommages et d'assurances de personnes pour la partie prévoyance, ainsi que sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de couvertures financières, de réassurance, de diversification des activités ou encore de gestion des investissements, contribuent également à la résilience de la solvabilité de BPCE Assurances. À noter que la dégradation de l'environnement économique et financier, notamment la baisse des marchés actions et du niveau des taux pourraient impacter défavorablement la solvabilité de BPCE Assurances, en influant négativement sur les marges futures.

Risques liés à la réglementation

Le Groupe BPCE est soumis à une importante réglementation en France et dans plusieurs autres pays où il opère ; les mesures réglementaires et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et sur les résultats du Groupe BPCE.

L'activité et les résultats des entités du Groupe BPCE pourraient être sensiblement touchés par les politiques et les mesures prises par les autorités de réglementation françaises, d'autres États de l'Union européenne, des États-Unis, de gouvernements étrangers et des organisations internationales. Ces contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe BPCE à développer leurs activités ou à exercer certaines d'entre elles. La nature et

l'impact de l'évolution future de ces politiques et de ces mesures réglementaires sont imprévisibles et hors du contrôle du Groupe BPCE. Par ailleurs, l'environnement politique général a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par des pressions supplémentaires contraignant les organes législatifs et réglementaires à adopter des mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent pénaliser le crédit et d'autres activités financières, ainsi que l'économie. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prédire leur impact sur le Groupe BPCE, mais celui-ci pourrait être significativement défavorable.

Le Groupe BPCE peut être amené à réduire la taille de certaines de ses activités pour être en conformité avec de nouvelles exigences. De nouvelles mesures sont également susceptibles d'accroître les coûts de mise en conformité des activités avec la nouvelle réglementation. Cela pourrait se traduire par une baisse des revenus et des bénéfices consolidés dans les activités concernées, la réduction ou la vente de certaines activités et de certains portefeuilles d'actifs et des charges pour dépréciations d'actifs.

L'adoption en 2019 des textes finaux du « paquet bancaire » a pour objectif de mettre en conformité les exigences prudentielles bancaires avec les standards de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre de ces réformes pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, et serait susceptible d'impacter les coûts de financement du Groupe BPCE.

Le 11 novembre 2020, le conseil de stabilité financière (« FSB »), en consultation avec le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autorités nationales, a publié la liste 2020 des banques d'importance systémique mondiale (« BISm »). Le Groupe BPCE est classifié en tant que BISm selon le cadre d'évaluation du FSB. Le Groupe BPCE figure également sur la liste des établissements d'importance systémique mondiale (« EISm »).

Ces mesures réglementaires, qui pourraient s'appliquer aux différentes entités du Groupe BPCE, et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe BPCE et ses résultats.

Des textes législatifs et réglementaires ont été promulgués ces dernières années ou proposés récemment en réponse à la crise financière en vue d'introduire plusieurs changements, certains permanents, dans le cadre financier mondial. Ces nouvelles mesures, qui ont pour objet d'éviter la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de modifier à l'avenir, l'environnement dans lequel le Groupe BPCE et les autres institutions financières opèrent. Le Groupe BPCE est exposé au risque lié à ces changements législatifs et réglementaires. Parmi ceux-ci, on peut citer les nouvelles règles de backstop prudentiel qui viennent mesurer l'écart entre les niveaux de provisionnement effectif des encours en défaut et des guidelines incluant des taux cibles, en fonction de l'ancienneté du défaut et de la présence de garanties.

Dans cet environnement législatif et réglementaire évolutif, il est impossible de prévoir l'impact de ces nouvelles mesures sur le Groupe BPCE. La mise à jour ou le développement de programmes de mise en conformité avec ces nouvelles mesures législatives et réglementaires et de ses systèmes d'information en réponse ou par anticipation aux nouvelles mesures engendre, et pourrait à l'avenir engendrer, des

coûts significatifs pour le Groupe. Malgré ses efforts, le Groupe BPCE pourrait également ne pas être en mesure d'être en conformité totale avec toutes les législations et réglementations applicables et faire l'objet, de ce fait de sanctions pécuniaires ou administratives. En outre, les nouvelles mesures législatives et réglementaires pourraient contraindre le Groupe à adapter ses activités et/ou affecter de ce fait ses résultats et sa situation financière. Les nouvelles réglementations pourraient enfin contraindre le Groupe BPCE à renforcer ses fonds propres ou augmenter ses coûts de financement totaux.

Le risque lié aux mesures réglementaires et leur évolution est significatif pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif.

BPCE est susceptible de devoir aider les entités qui font partie du mécanisme de solidarité financière si elles rencontrent des difficultés financières, y compris celles dans lesquelles BPCE ne détient aucun intérêt économique.

En tant qu'organe central du Groupe BPCE, BPCE garantit la liquidité et la solvabilité de chaque banque régionale (les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne), ainsi que des autres membres du groupe de sociétés affiliées étant des établissements de crédit soumis à la réglementation française. Le groupe de sociétés affiliées inclut les filiales de BPCE telles que Natixis, Crédit Foncier de France, Oney et Banque Palatine. Dans le cas du Groupe BPCE, l'ensemble des établissements affiliés à l'organe central du Groupe BPCE bénéficie d'un système de garantie et de solidarité qui a pour objet, conformément aux articles L. 511-31, L.512-107-5 et L.512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés et d'organiser la solidarité financière au sein du Groupe.

Cette solidarité financière repose sur des dispositions législatives instituant un principe légal de solidarité obligeant l'organe central à restaurer la liquidité ou la solvabilité d'affiliés en difficulté, et/ou de l'ensemble des affiliés du Groupe. En vertu du caractère illimité du principe de solidarité, BPCE est fondé à tout moment à demander à l'un quelconque ou plusieurs ou tous les affiliés de participer aux efforts financiers qui seraient nécessaires pour rétablir la situation, et pourra si besoin mobiliser jusqu'à l'ensemble des disponibilités et des fonds propres des affiliés en cas de difficulté de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Les trois fonds de garantie créés pour couvrir les risques de liquidité et d'insolvabilité du Groupe BPCE sont décrits dans la note 1.2 « Mécanisme de garantie » des comptes consolidés du Groupe BPCE figurant dans le document d'enregistrement universel 2021. Les banques régionales sont dans l'obligation d'effectuer des contributions supplémentaires aux fonds de garantie sur leurs bénéfices futurs. Alors que les fonds de garantie représentent une source importante de ressources pour financer le mécanisme de solidarité, rien ne garantit qu'ils seront suffisants. Si les fonds de garantie se révèlent insuffisants, BPCE, en raison de ses missions d'organe central, devra faire tout le nécessaire pour rétablir la situation et aura l'obligation de combler le déficit en mettant en œuvre le mécanisme de solidarité interne qu'il a mis en place, en mobilisant ses propres ressources et pourra également recourir de façon illimitée aux ressources de plusieurs ou de tous ses affiliés.

En raison de cette obligation, si un membre du Groupe venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'évènement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter de façon négative la situation financière de BPCE et celle des autres affiliés ainsi appelés en soutien au titre du principe de solidarité financière.

Les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes si BPCE et l'ensemble de ses affiliés devaient faire l'objet de procédures de liquidation ou de résolution.

Le règlement de l'UE sur le mécanisme de résolution unique no 806/214 et la directive de l'UE pour le redressement et la résolution des établissements de crédit no 2014/59 modifiée par la directive de l'UE no 2019/879 (la « BRRD »), telles que transposées dans le droit français au Livre VI du Code monétaire et financier, confèrent aux autorités de résolution le pouvoir de déprécier les titres de BPCE ou, dans le cas des titres de créance, de les convertir en fonds propres.

Les autorités de résolution peuvent déprécier ou convertir des instruments de fonds propres, tels que les créances subordonnées de catégorie 2 de BPCE, si l'établissement émetteur ou le groupe auquel il appartient fait défaut ou est susceptible de faire défaut (et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable), devient non viable, ou requiert un soutien public exceptionnel (sous réserve de certaines exceptions). Elles doivent déprécier ou convertir des instruments de fonds propres avant d'ouvrir une procédure de résolution ou si y recourir est nécessaire pour préserver la viabilité d'un établissement. La dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres doit s'effectuer par ordre de priorité, de sorte que les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont dépréciés en premier, puis les instruments additionnels de catégorie 1 sont dépréciés ou convertis en instruments de fonds propres, suivis par les instruments de catégorie 2. Si la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres ne suffit pas à restaurer la santé financière de l'établissement, le pouvoir de renflouement interne dont disposent les autorités de résolution peut s'appliquer à la dépréciation ou à la conversion d'engagements éligibles, tels que les titres non privilégiés et privilégiés de premier rang de BPCE.

En raison de la solidarité légale, pleine et entière, et dans le cas extrême d'une procédure de liquidation ou de résolution, un ou plusieurs affiliés ne sauraient se retrouver en liquidation judiciaire, ou être concernés par des mesures de résolution au sens de la « BRRD », sans que l'ensemble des affiliés et BPCE le soit également. Conformément à l'article L. 613-29 du Code monétaire et financier, la procédure de liquidation judiciaire est dès lors mise en œuvre de façon coordonnée à l'égard de l'organe central et de l'ensemble de ses affiliés.

Le même article dispose qu'en cas de liquidation judiciaire portant ainsi nécessairement sur l'ensemble des affiliés, les créanciers externes, de même rang ou jouissant de droits identiques, de tous les affiliés seraient traités dans l'ordre de la hiérarchie des créanciers de manière égale, et ce, indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière. Cela a pour conséquence notamment que les détenteurs d'ATI, et autres titres pari passu, seraient plus affectés que les détenteurs de Tier 2, et autres titres pari passu, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors non préférées, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors préférées. En cas de résolution, et conformément à l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier, des taux de dépréciation et/

ou de conversion identiques seraient appliqués aux dettes et créances d'un même rang et ce indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière dans l'ordre de la hiérarchie rappelée ci-dessus.

En raison du caractère systémique du Groupe BPCE et de l'appréciation actuellement portée par les autorités de résolution, des mesures de résolution seraient le cas échéant plus susceptibles d'être prises que l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées si (i) la défaillance de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation ou la conversion intégrale ou partielle des instruments de fonds propres et des créances émises par BPCE ou est susceptible d'affecter significativement les ressources dont dispose BPCE pour effectuer le paiement de tels instruments et par conséquent, les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où le Groupe BPCE poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, le Groupe BPCE (et particulièrement Natixis) est soumis aux législations fiscales d'un grand nombre de pays à travers le monde, et structure son activité en se conformant aux règles fiscales applicables. La modification des régimes fiscaux par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE gère ses activités dans l'optique de créer de la

valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Il s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients de manière fiscalement efficiente. Les structures des opérations dites intra-groupe et des produits financiers vendus par les entités du Groupe BPCE sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseillers fiscaux indépendants, et, en tant que de besoin, de décisions ou d'interprétations spécifiques des autorités fiscales compétentes. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi les positions fiscales des entités du Groupe BPCE pourraient être contestées par les autorités fiscales, ce qui pourrait donner lieu à des redressements fiscaux, et en conséquence, pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

Risques de crédit et de contrepartie

Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation. Ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- propose aux Dirigeants Effectifs des systèmes délégués d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque, dans le respect de la norme Groupe ;
- effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité ;
- analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Comité des Risques de notre établissement sur proposition du Comité Exécutif des Risques, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide le cadre de la

politique de l'établissement en matière de risque de crédit en lien avec les politiques Groupe, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégué de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

Plafonds et limites

Au niveau de l'Organe Central, la Direction des Risques Groupe et le Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe réalisent pour le Comité Risques et Conformité Groupe la mesure et le contrôle du respect des plafonds réglementaires.

Le dispositif de plafonds internes des établissements, qui se situe à un niveau inférieur aux plafonds réglementaires, est appliqué pour l'ensemble des entités du Groupe. Un dispositif de limites Groupe est également mis en place sur les principales classes d'actifs et sur les principaux groupes de contrepartie.

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin, une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations pour les établissements du Groupe, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place (agro-alimentaire, automobile, BTP, communication et médias, énergies renouvelables, etc.). Ces politiques tiennent compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Politique de notation

La mesure des risques de crédit et de contrepartie repose sur des systèmes de notations adaptés à chaque typologie de clientèle ou d'opérations, dont la Direction des Risques Groupe assure le contrôle de performance via la validation des modèles et la mise en place depuis 2020 d'un dispositif Groupe dédié à la gestion du risque de modèle.

Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques Groupe. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Ce référentiel est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est en lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques Groupe qui a la charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;
- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

Par ailleurs, BPCE centralise le suivi des contrôles de la fonction de gestion des risques. La surveillance des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte aussi sur la qualité des données en lien avec les principes BCBS239 et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs. Le Groupe BPCE applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit les règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture.

La fonction de gestion des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'assure que toute opération est conforme aux référentiels Groupe et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en Watch-List, liste de surveillance, des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé.

Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie) en fonction des méthodes de mesure

	31/12/2022			31/12/2021
	Standard	IRB	Total	Total
en Millions d'euros	Exposition	Exposition	Exposition	Exposition
Souverains	0	1 755	1 755	1 471
Etablissements	5 454	51	5 505	5 876
Entreprises	1 562	3 812	5 374	4 788
Clientèle de détail	1 277	15 623	16 900	16 141
Actions	165	555	720	826
Total	8 459	21 796	30 255	29 100

Evolution des expositions par catégories

	31/12/2022		31/12/2021		Variation	
en Millions d'euros	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA
Souverains	1 755	10	1 471	8	284	2
Etablissements	5 505	172	5 876	104	-371	68
Entreprises	5 374	3 975	4 788	3 679	586	296
Clientèle de détail	16 900	2 138	16 141	1 808	759	330
Actions	720	2 303	826	2 775	-106	-472
Total	30 255	8 598	29 100	8 376	1 155	222

Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

	Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	43 496
Contrepartie 2	42 247
Contrepartie 3	40 527
Contrepartie 4	39 952
Contrepartie 5	37 947
Contrepartie 6	36 617
Contrepartie 7	33 263
Contrepartie 8	32 447
Contrepartie 9	30 738
Contrepartie 10	30 716
Contrepartie 11	29 748
Contrepartie 12	28 318
Contrepartie 13	27 660
Contrepartie 14	27 024
Contrepartie 15	26 281
Contrepartie 16	24 963
Contrepartie 17	24 539
Contrepartie 18	24 177
Contrepartie 19	23 792
Contrepartie 20	22 686

Suivi du risque géographique

L'exposition géographique des encours de crédit porte essentiellement sur la zone euro et plus particulièrement sur la France avec 99,03 % des expositions au 31/12/2022.

Couverture des encours douteux

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	25,0	23,9
Dont encours S3	0,5	0,4
Taux encours douteux / encours bruts	1,9 %	1,7 %
Total dépréciations constituées S3	0,2	0,2
Dépréciations constituées / encours douteux	52,6 %	59,4 %

Expositions renégociées et non performantes

EU CQI – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES

	31/12/2022							
	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont : en défaut	Dont : dépréciées				
En millions d'euros								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	33	122	122	122	(1)	(37)	84	60
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Entreprises Financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises Non Financières	18	84	84	84	(1)	(26)	52	39
Ménages	15	38	38	38	(1)	(11)	32	21
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	33	122	122	122	(1)	(37)	84	60

EU CRI – EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

Au 31/12/2022

	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
En millions d'euros		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 533	1 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	22 995	19 047	3 912	465	0	451	(216)	(28)	(188)	(252)	(7)	(243)		14 296	211
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	1 569	1 563	7	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0		0	0
Établissements de crédit	2 311	2 278	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	48	47	2	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	(0)		2	0
Entreprises Non Financières	7 045	5 440	1 602	312	0	298	(149)	(21)	(128)	(175)	(7)	(166)		4 430	137
Dont PME	5 168	4 001	1 164	221	0	213	(94)	(16)	(78)	(118)	0	(117)		3 904	102
Ménages	12 021	9 720	2 302	153	0	153	(67)	(7)	(60)	(77)	(0)	(77)		9 864	74
Titres de créance	495	436	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	352	352	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	41	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	73	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Entreprises Non Financières	29	29	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	2 001	1 630	371	27	0	27	(7)	(4)	(3)	(9)	(0)	(9)		594	2
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	2	2	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	17	17	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0		0	0
Entreprises Non Financières	1 192	905	287	17	0	17	(5)	(3)	(2)	(8)	0	(8)		184	2
Ménages	790	706	84	9	0	9	(2)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)		410	0
Total	27 024	22 645	4 284	492	0	478	(223)	(33)	(191)	(260)	(7)	(251)		14 890	211

EU CQ3 – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES
PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

31/12/2022												
Valeur comptable brute / Montant nominal												
Expositions performantes				Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
En millions d'euros												
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	1 533	1 533	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	22 995	22 955	40	465	451	9	4	1	0	0	-	465
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	1 569	1 569	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	2 311	2 311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Entreprises Financières	48	48	-	0	0	-	-	-	-	-	-	0
Entreprises Non Financières	7 045	7 037	9	312	303	5	3	0	-	-	-	312
Dont PME	5 168	5 160	8	221	212	5	3	0	-	-	-	221
Ménages	12 021	11 990	31	153	148	3	1	0	0	0	-	153
Titres de créance	495	495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	352	352	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	41	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Entreprises Financières	73	73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises Non Financières	29	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions Hors Bilan	2 001			27								27
Banques centrales	-			-								-
Administrations publiques	0			-								-
Établissements de crédit	2			-								-
Autres Entreprises Financières	17			-								-
Entreprises Non Financières	1 192			17								17
Ménages	790			9								9
Total	27 024	24 983	40	492	451	9	4	1	0	0	-	492

(1) Au 31/12/2020, les montants relatifs aux dépôts auprès des banques centrales et autres dépôts à vue n'étaient pas reportés.

Qualité de crédit

EU CQ4 - QUALITE DES EXPOSITIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

31/12/2022							
En millions d'euros	Valeur comptable / montant nominal brut	0	0	0	Dépréciation cumulée	Provisions engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	0	Dont soumises à dépréciation	0	0	0
			Dont en défaut	0	0	0	0
Expositions au bilan	23 956	465	465	23 864	(468)		0
France	23 681	465	465	23 589	(467)		0
Espagne	55	0	0	55	(0)		0
Belgique	78	0	0	78	(0)		0
Portugal	52	0	0	52	(0)		0
ISLANDE	46	-	-	46	(0)		0
Autres pays	43	0	0	43	(0)		0
Expositions hors bilan	2 028	27	27		(16)		
France	2 025	27	27		(16)		
Espagne	0	-	-		(0)		
Belgique	0	-	-		(0)		
Portugal	0	-	-		(0)		
ISLANDE	-	-	-		0		
Autres pays	2	0	0		(0)		
Total	25 983	492	492	23 864	(468)	(16)	0

EU CQ5 - QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON
FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

En millions d'euros		31/12/2022					Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée	
		Dont non performantes		Dont en défaut			
010	Agriculture, sylviculture et pêche	555	41	41	555	(45)	-
020	Industries extractives	3	-	-	3	(0)	-
030	Industrie manufacturière	498	42	42	498	(24)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	56	1	1	56	(1)	-
050	Production et distribution d'eau	12	0	0	12	(0)	-
060	Construction	419	38	38	419	(31)	-
070	Commerce	945	45	45	945	(66)	-
080	Transport et stockage	99	9	9	99	(11)	-
090	Hébergement et restauration	320	20	20	320	(22)	-
100	Information et communication	82	3	3	82	(2)	-
110	Activités financières et d'assurance	651	25	25	651	(32)	-
120	Activités immobilières	2 876	34	34	2 876	(53)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	416	13	13	416	(18)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	153	4	4	153	(7)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	-	-	0	(0)	-
160	Enseignement	21	1	1	21	(0)	-
170	Santé humaine et action sociale	115	32	32	115	(7)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	34	1	1	34	(1)	-
190	Autres services	103	4	4	103	(4)	-
200	Total	7 357	312	312	7 357	(324)	-

Tableaux COVID 19

I - Ventilation des prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif par échéance résiduelle du moratoire

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
En nombre et millions €		Nombre de débiteurs	Valeur brute							
			Échéance résiduelle du moratoire							
				Dont : moratoire législatif	Dont : terme expiré	<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 an
1	Prêts et avances ayant fait l'objet d'une offre de moratoire	23 060	748,5							
2	Prêts et avances sujets à moratoire (accordé)	23 060	748,5	0,0	748,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	dont : Ménages		93,7	0,0	93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	dont : <i>Garantis par un bien immobilier résidentiel</i>		49,0	0,0	49,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	dont : Entreprises non financières		654,9	0,0	654,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	dont : <i>Petites et moyennes entreprises</i>		479,1	0,0	479,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	dont : <i>Garantis par un bien immobilier commercial</i>		192,9	0,0	192,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

2 – Information relative aux nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques en réponse à la crise du COVID-19

En millions €	a	b	c	d
	Valeur brute		Montant maximal de la garantie pouvant être envisagée	Valeur brute
		dont : soumis à mesures de restructuration	Garanties publiques reçues	Capitaux entrants sur expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques	817,5	0,00	0,00	0,00
dont : Ménages	41,4			0,00
dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel	0,0			0,00
dont : Entreprises non financières	776,1	0,00	0,00	0,00
dont : Petites et moyennes entreprises	265,5			0,00
dont : Garantis par un bien immobilier commercial	0,0			0,00

Techniques de réduction des risques

EU CR3 - TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT (MONTANTS NETS)

	31/12/2022				
	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
En millions d'euros					
Prêts et avances	10 019	14 507	4 171	10 336	-
Titres de créance	495	-	-	-	-
Total	10 514	14 507	4 171	10 336	-
Dont expositions non performantes	3	211	63	148	-
Dont en défaut	12	211			

Simulation de crise relative aux risques de crédit

La Direction des Risques Groupe réalise des simulations de crise relatives au risque de crédit du Groupe BPCE et, par suite, incluant l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Les tests de résistance ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles à une situation dégradée, en termes de coût du risque, d'actifs pondérés et de perte attendue.

Les tests de résistance sont réalisés sur la base des expositions consolidées du Groupe. Ils tiennent compte, au niveau des calibrages des paramètres de risques, des spécificités de chaque grand bassin du Groupe (Natixis, CFF, Réseau Banque Populaire, Réseau Caisse d'Epargne). Ils couvrent l'ensemble des portefeuilles soumis aux risques de crédit et de contrepartie, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des encours pondérés (approche standard ou IRB). Leur réalisation se fonde sur des informations détaillées et cadrées avec celles alimentant le reporting prudentiel Groupe COREP et les analyses de risque sur les portefeuilles.

Trois types de stress-tests sont réalisés :

- le stress-test EBA vise à tester la résistance des établissements de crédit face à des chocs simulés et à les comparer entre eux ;
- le stress-test interne annuel au Groupe BPCE. Il comporte davantage de scénarios que le stress test EBA et inclut l'évolution de l'ensemble du bilan sur les projections ;
- des stress-tests spécifiques peuvent être réalisés sur demande externe (superviseur) ou interne.

Le stress test de l'EBA confirme la solidité financière et la qualité de la politique de risques du Groupe BPCE. Par ailleurs, dans le cadre de la macro-cartographie des risques annuelle, les établissements réalisent des vérifications sur chaque risque de crédit identifiés dans la macro-cartographie et dans leur appétit au risque.

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de notre banque. L'enregistrement des garanties suit les procédures en vigueur, communes à notre réseau. Nous assurons la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Les services en charge de la prise des garanties (agences bancaires, production bancaire ou back-office engagements) sont responsables des contrôles de 1^{er} niveau.

Les directions opérationnelles effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent complètent avec des contrôles permanents de niveau 2.

Effet des techniques de réduction du risque de crédit

En 2022, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, ont permis de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

Travaux réalisés en 2022

L'exercice 2022 a été marqué par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a engendré une hausse des coûts de l'énergie et une forte inflation, nécessitant une remontée des taux directeurs des banques centrales. Le dispositif de surveillance hérité de la crise covid a été adapté pour prendre en compte le nouveau contexte géopolitique et économique. L'exigence a été également maintenue sur l'insertion opérationnelle des principales normes, règles et politiques en établissements afin de garantir une mise en œuvre. Le dispositif d'encadrement des pratiques d'octroi s'est renforcé sur les thématiques de forbearance au plus près de la prise de décision, du suivi des expositions consolidées par groupe de contreparties avec les limites Groupe, de l'encadrement sur

les financements à fort effet de levier. Ce renforcement concerne aussi le financement du crédit à l'habitat avec des reporting qui intègrent systématiquement le suivi des recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière-HCSF.

Risques de Marché

Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Ils comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt. Ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;

- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;

- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché (opérations de private equity et de détention d'actifs hors exploitation dont immobiliers), quel que soit leur classement comptable.

Depuis fin 2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des Etablissements du Réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction risques de marché de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;

- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction des risques, le cas échéant.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe. Cette dernière prend notamment en charge :

- la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...) ;
- l'évaluation des performances de ce système (back-testing) notamment dans le cadre des revues de limites annuelles ;
- la norme du reporting de suivi des risques de marché consolidés aux différents niveaux du Groupe ;
- l'instruction des sujets portés en Comité des Risques et Conformité Groupe.

Loi de séparation et de régulation des activités bancaires

La cartographie des activités de marché du Groupe BPCE est régulièrement actualisée. Elle a nécessité la mise en œuvre d'unités internes faisant l'objet d'une exemption au sens de la loi no 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

De manière conjointe aux travaux relatifs à cette loi, un programme de conformité issu de la Volcker Rule (Section 619 de la loi américaine Dodd-Frank Act) a été adopté et mis en œuvre à partir de juillet 2015 sur le périmètre de BPCE SA et de ses filiales. Dans une approche plus large que la loi française, ce programme vise à cartographier l'ensemble des activités du Groupe BPCE, financières et commerciales, afin de s'assurer notamment que celles-ci respectent les deux interdictions majeures portées par la réglementation Volcker que sont l'interdiction des activités de proprietary trading et l'interdiction de certaines transactions en lien avec les Covered Funds au sens de la loi américaine. La Volcker Rule a été amendée en 2020, donnant naissance à de nouvelles dispositions Volcker 2.0 et 2.1 qui viennent alléger le dispositif existant.

Comme chaque année depuis juillet 2015, le Groupe a certifié sa conformité au dispositif Volcker. Pour mémoire, depuis début 2017, le Groupe BPCE s'est doté d'un SRAB-Volcker Office devant garantir, coordonner et sécuriser les dispositifs mis en place en matière de séparation des activités.

La cartographie des unités internes, de documentation et de contrôle des mandats a été réalisée dans chacun des établissements dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en 2022. Les unités internes concernées sont encadrées par un mandat qui retrace les caractéristiques d'une gestion saine et prudente.

Mesure et surveillance des risques de marché

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par les Dirigeants Effectifs et, le cas échéant, par l'Organe de Surveillance en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, si besoin, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du Groupe adaptée aux risques encourus.

Le dispositif de suivi des risques de marché est fondé sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

Les indicateurs qualitatifs sont composés notamment de la liste des produits autorisés et de la WatchList. Le terme WatchList est utilisé pour dénommer la liste des contreparties, fonds, titres

sous surveillance. Pour compléter cette surveillance qualitative, le suivi du risque de marché est réalisé au travers du calcul d'indicateurs quantitatifs complémentaires.

Simulation de crise relative aux risques de marché

Le stress test consiste à simuler sur le portefeuille de fortes variations des paramètres de marché afin de percevoir la perte, en cas d'occurrence de telles situations.

Les stress tests sont calibrés selon les niveaux de sévérité et d'occurrence cohérents avec les intentions de gestion des portefeuilles :

Les stress tests appliqués sur le trading book sont calibrés sur un horizon 10 jours et une probabilité d'occurrence 10 ans. Ils sont basés sur :

- des scénarios historiques reproduisant les variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, leurs impacts sur les positions actuelles et les pertes et profits. Ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Douze stress historiques sont en place depuis 2010 ;
- des scénarios hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de diffusion d'un choc initial. Ces chocs sont déterminés par des scénarii définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique...), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient...) ou autres (grippe aviaire...). Le groupe compte sept stress tests hypothétiques depuis 2010.

Des stress tests appliqués au banking book calibrés sur des horizons plus long en cohérence avec les horizons de gestion du banking book :

- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur les souverains européens (similaire à la crise 2011) ;
- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur le corporate (similaire à la crise 2008) ;
- stress test action calibré sur la période historique de 2011 appliqués aux investissements actions dans le cadre de la réserve de liquidité ;
- stress test private equity et immobiliers, calibrés sur la période historique de 2008, appliqués aux portefeuilles de private equity et immobiliers.

Ces stress sont définis et appliqués de façon commune à l'ensemble du Groupe afin que la Direction des Risques Groupe puisse en réaliser un suivi consolidé. Celles-ci sont suivies dans le cadre du dispositif récurrent de contrôle et par un reporting régulier.

De plus, des stress scénarii spécifiques complètent ce dispositif. Soit au niveau du Groupe, soit par entité afin de refléter au mieux le profil de risque spécifique de chacun des portefeuilles (private equity ou actifs immobiliers hors exploitation essentiellement).

Travaux réalisés en 2022

La fonction gestion des risques réalise des contrôles spécifiques, répondant notamment aux bonnes pratiques du rapport Lagarde. Le suivi des points recommandés dans

ce rapport est présenté trimestriellement au Comité des Risques de Marché Groupe après travaux de consolidation et de suivi des plans d'action par la Direction des Risques Groupe. Le suivi réalisé par la banque est présenté à minima une fois par ans à l'instance de surveillance.

Risques structurels de bilan

Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

La liquidité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est gérée en lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, qui assure notamment la gestion centralisée du refinancement.

- **le risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;

- **le risque de change** est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scénarii complémentaires aux stress scénarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle des indicateurs calculés aux normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe, qui est avec la Direction Finance Groupe, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;
- des conventions et processus de remontées d'informations ;
- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;
- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux

Notre établissement effectue sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des Risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

L'organisation des travaux se fait en lien étroit avec la Direction Finances Groupe et la Direction des Risques Groupe suivant les textes réglementaires, et les prérogatives données par le Code Monétaire et Financier concernant le rôle de l'organe central du Groupe BPCE.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Au niveau de notre Etablissement

Le Comité de Gestion Actif Passif et le Comité Financier traitent notamment du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ces comités. Notre banque dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires non centralisés, les plans et comptes d'épargne ainsi que les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de certificats de dépôt négociables ;
- Les emprunts émis par BPCE ;
- Le cas échéant, les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement.

Suivi du risque de liquidité

Le **risque de liquidité en statique** est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures. L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement. L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le court terme, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à moyen long terme.

Le **risque de liquidité en dynamique** est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à 2 intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de 3 mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché ;
- une fuite de la collecte ;
- des tirages additionnels de hors bilan ;
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos...).

L'organisation du Groupe BPCE, au travers de la centralisation de l'accès au marché et des collatéraux, implique qu'un stress de liquidité n'a de sens qu'en vision consolidée, du fait du mécanisme de solidarité et en tenant compte du rôle de BPCE SA de prêteur en dernier ressort. Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

Suivi du risque de taux

Notre établissement calcule :

- Un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de détail ne peut pas conduire à une position structurelle de détransformation (risque majeur sur le remplacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place. La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à 6 scénarios.

- Un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (supervisory outlier test)

Il est utilisé pour la communication financière (benchmark

de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20 % le concernant doit être respectée.

- Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limites :

- Limites des impasses statiques de taux fixé.

La position de transformation de l'établissement est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêt, dans le cadre d'une approche statique ;

- Limites des impasses statiques inflation.

Les limites en gap inflation sont suivies sur 4 ans, année par année. L'indicateur est suivi sans dispositif de limite ou de seuil d'alerte à ce stade.

Travaux réalisés en 2022

En matière de risques financiers, l'établissement a renforcé sa gestion du bilan par un plan de couverture adapté au risque de taux dans un contexte nouveau. Par ailleurs, en relation avec les travaux du Groupe, les hypothèses commerciales ont été ajustées régulièrement pour anticiper les conséquences du nouveaux contexte financier et géopolitique.

Risques Opérationnels

Définition

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs Risk Assessment Statement (RAS) et Risk Assessment Framework (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

La filière risques opérationnels intervient :

- a) sur l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ou la filiale (bancaires, financières, assurances, ...) ;
- b) sur l'ensemble des activités comportant des risques opérationnels, y compris les activités externalisées au sens de l'article 10 q et de l'article 10 r de l'arrêté du 3/11/2014, modifié le 25 février 2021, « activités externalisées et prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes ».

Le comité des risques non financiers groupe (CRNFG) définit la politique des risques déployée au sein des établissements et filiales, et le DROG (Direction des Risques Opérationnels Groupe, en tant que contrôleur permanent de niveau 2ème niveau) en contrôle l'application dans le Groupe.

L'unité en charge de la surveillance des risques opérationnels de notre établissement s'appuie sur un dispositif de correspondants « métiers ». Cette unité risques opérationnels anime et s'assure de la collecte des incidents auprès de ses correspondants risques opérationnels.

L'unité assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels pour encadrer les missions suivantes :

- assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe ;
- garantir la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- veiller à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base R.O. et notamment :
- les déclarations de sinistres aux assurances ;
- les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- effectuer une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil RO ;
- contrôler les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- s'assurer de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- mettre à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation au Comité ;
- produire les reportings (disponibles dans l'outil R.O. ou en provenance du DRO Groupe) ;
- animer le Comité en charge des Risques Opérationnels ;
- participer, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...).

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement. Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de manière à assurer la collecte des incidents dans l'outil OSIRISK. En appliquant les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe cela donne les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

L'outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la banque ;
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La démarche de cartographie permet d'identifier et de mesurer de façon prospective les processus les plus sensibles. Elle permet, pour un périmètre donné, de mesurer l'exposition aux risques des activités du groupe pour l'année à venir. Cette exposition est alors évaluée et validée par les comités concernés afin de déclencher des plans d'action visant à réduire l'exposition. Le périmètre de cartographie inclut les risques émergents, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité dont cyber, les risques liés aux prestataires et les risques de non-conformité.

La banque dispose également d'éléments de reporting, issus du datamart alimenté par cet outil, et d'un tableau de bord risques opérationnels trimestriel.

Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres, le Groupe BPCE applique la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Fin d'exercice 2022, l'exposition au titre des risques opérationnels représentait 9 % des risques de la banque.

Les missions de notre établissement sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du Comité des Risques Non Financiers Groupe.

Système de mesure des risques opérationnels

Conformément à la Charte Risques, Conformité et Contrôle permanent Groupe, la fonction de gestion « risques opérationnels » de l'établissement est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction risques opérationnels de notre établissement sont :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité ;
- la collecte et la consolidation des incidents opérationnels et l'évaluation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, en lien avec la cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif.

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 300 000 euros. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie I.

Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels

Sur l'année 2022, le montant annuel comptabilisé de la charge nette au titre des risques opérationnels s'élève à 1,3 million d'euros. Les montants enregistrés concernent principalement les incidents liés aux fraudes externes et dans une moindre mesure une défaillance de processus.

Travaux réalisés en 2022

L'année 2022 a permis de renforcer des dispositifs de mesure des risques et des contrôles plus en adéquation avec les enjeux notamment en matière de fraudes, internes et externes et aussi en matière de qualité des processus bancaires.

Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges

Les litiges en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur la base des informations dont elle dispose.

A l'exception des litiges ou procédures mentionnés ci-dessus, il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et / ou du Groupe.

Il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et / ou du Groupe.

Risques de non-conformité

Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE

Conformément aux exigences légales et réglementaires citées en supra, aux normes professionnelles et aux chartes de contrôle régissant le Groupe BPCE, l'organisation des fonctions visant à maîtriser le risque de non-conformité s'insère dans le dispositif de contrôle interne de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE et de ses filiales.

La direction de la conformité Groupe, rattachée au secrétariat général du Groupe BPCE, exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles ainsi que des autres directions de contrôle interne avec lesquelles elle collabore.

Elle comprend les pôles de conformité bancassurance, de conformité épargne financière déontologie, de sécurité financière ayant à charge la LCB/FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) avec notamment les correspondants Tracfin de BPCE, la lutte contre la corruption, le respect des mesures de sanctions embargo et la fraude interne, le pilotage et la coordination transversale des fonctions de conformité, la conformité et contrôle permanent Eurotitres et la conformité et risques opérationnels BPCE SA et coordination des filiales.

Cette direction joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes directions de la conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Elle conduit toute action de nature à renforcer la conformité des produits, services et processus de commercialisation, la protection de la clientèle, le respect des règles de déontologie, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, la lutte contre les abus de marché, la surveillance des opérations et le respect des mesures de sanctions et embargo.

Elle s'assure du suivi des risques de non-conformité dans l'ensemble du Groupe.

Dans ce cadre, elle construit et révisé les normes proposées à la gouvernance du Groupe BPCE, partage les bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants de la filière.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements. En conséquence, la Direction Conformité Groupe prend en charge les actions suivantes :

- Collabore et valide le contenu des supports des formations destinées notamment à la filière conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines Groupe ;
- Contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité, déontologie, pilotage du contrôle permanent de conformité, ...) ;
- Coordonne la formation des directeurs/responsables de la Conformité par un dispositif dédié en lien avec le pôle Culture Risques et Coordination des comités de la Direction des Risques Groupe ;
- Anime et contrôle la filière Conformité des établissements notamment grâce à des journées nationales et un dispositif de contrôles permanents coordonné au niveau Groupe ;
- S'appuie sur la filière conformité des établissements via des groupes de travail thématiques, en particulier pour la construction et déclinaison des normes de conformité.

Les risques de non-conformité de la banque sont pilotés au sein de la direction des risques conformité contrôle permanent de la banque au sein de la direction en charge de tous les risques non financiers que sont les risques de non-conformité, opérationnels, sécurité financière, sécurité des systèmes d'informations et pouvant perturber la continuité d'activité.

Suivi des risques de non-conformité

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés,

mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

Une mesure d'impact du risque de non-conformité a été calibrée et réalisée avec les équipes risques opérationnels du Groupe, selon la méthodologie de l'outil du risque opérationnel OSIRISK, en tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque mise en place par les établissements, venant réduire les niveaux des risques bruts.

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou conseillers. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (packaged retail investment and insurance-based products pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best selection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne. La prévention de ces risques au sein du Groupe BPCE repose sur une culture d'entreprise. Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

Au niveau de l'organisation, conformément aux chartes du Groupe BPCE, les établissements disposent tous d'une unité dédiée à la sécurité financière. Au sein de la Conformité Groupe, un département dédié anime la filière, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures, et s'assure de la prise en compte de ces risques lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services par BPCE.

Concernant l'adaptation des traitements, conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens

de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre service compétent dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

Enfin, la supervision de l'activité en matière de prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'organe central.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances, y compris les paiements de facilitation. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ». La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2022. Des plans d'action ont été formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'il restait trop élevé après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- Au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le code de conduite et d'éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe. Une formation réglementaire est relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés pour le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- Avec un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels) ;
- A partir des procédures actualisées en 2022 afin de systématiser une analyse anticorruption sur l'ensemble des clients corporate présentant une activité à risque. L'intégrité des nouveaux partenaires du Groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du comité de validation et de mise en marché des nouveaux produits.

Le Code de conduite et d'éthique du groupe a été enrichi fin 2022 de règles de conduite spécifiques à l'anticorruption, comportant des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés par la cartographie.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faîtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

Travaux réalisés en 2022

- En 2022, le Groupe a conduit plusieurs chantiers réglementaires pour développer encore l'actualisation de la Connaissance Client. Des travaux ont également été menés afin de déployer l'automatisation d'événements nécessitant une actualisation ainsi que la préparation d'actions d'actualisation des dossiers de Connaissance Client (critères, ciblage des clients, kits de communication, reportings) ;
- Renforcement du dispositif d'inclusion bancaire avec le resserrement des délais de mise en œuvre de la procédure du droit au compte, conformément aux nouvelles dispositions du décret du 11 mars 2022. Le traçage et l'archivage des courriers de renonciation aux propositions d'offres et de services de la clientèle fragile ou de service bancaire de base ;
 - Mise en place de nouvelles dispositions pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur (dites Loi Lemoine) du 28 février 2022 avec notamment la résiliation à tout moment, le renforcement de l'information des clients, la suppression du questionnaire de santé dans certaines conditions et l'élargissement du droit à l'oubli en matière de risques aggravés de santé ;
 - Mise en place du contrôle de l'éligibilité au livret d'épargne populaire via l'interrogation par voie électronique de l'administration fiscale prévue par le décret no 2021-277 du 12 mars 2021 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée. Les process de vérification de l'éligibilité ont été revus dans le cadre de leur souscription et du contrôle annuel nécessaire ;
 - Mise en place des mesures de contrôle de multi-détention des produits d'épargne réglementée prévue par le décret no 2021-277 du 12 mars 2021 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée qui entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2024 ;
 - Lancement du chantier Finance Durable avec les acteurs de la chaîne de valeur (émetteur, producteur, assureur, distributeur, clients). Le groupe BPCE a mis en place une équipe dédiée afin de construire le questionnaire clients, le parcours formalisant l'adéquation, l'offre, et le suivi dans la durée ;
 - Mise en œuvre du plan de remédiation sur le volet des déclarations des transactions et reportings réglementaires ;

- Mise en conformité des entités du Groupe au regard des exigences réglementaires EMIR (European Market Infrastructure Regulation).

Concernant le dispositif abus de marché, BPCE a poursuivi son objectif d'accompagnement des établissements, en mettant à leur disposition des fichiers trimestriels de statistiques des opérations atypiques par scénario, et en leur proposant une nouvelle formation « abus de marché » afin de les aider dans l'analyse des alertes et la prévention des abus de marchés.

Pour répondre à tous les attendus, la Banque Populaire a déployé tous les dispositifs proposés par le Groupe pour renforcer les éléments de connaissance clients.

Continuité d'activité

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire.

Organisation et pilotage de la continuité d'activité

La gestion du PUPA (plan d'urgence et de poursuite d'activité) du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la continuité d'activité Groupe, au sein du département sécurité Groupe du Secrétariat général Groupe.

Le responsable de la continuité d'activité (RCA-G) Groupe, a pour mission de piloter la continuité d'activité Groupe et animer la filière. Il coordonne la gestion de crise Groupe et pilote la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des plans d'urgence et de poursuite d'activité Groupe. Ce responsable veille au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité et participe aux instances internes et externes au Groupe. Les RPUPA des établissements du Groupe sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe et les nominations des RPUPA lui sont notifiées.

Les projets d'amélioration se sont poursuivis avec pour point commun la rationalisation des processus et le renforcement des dispositifs en s'appuyant sur les enseignements des crises systémiques passées (Covid), en cours (crise russo-ukrainienne) ou la préparation des crises anticipées (rupture énergétique) auxquelles la continuité d'activité est pleinement associée.

Le cadre de continuité d'activité Groupe définit la gouvernance de la filière, assurée par trois niveaux d'instances, mobilisées selon la nature des orientations à prendre ou des validations à opérer. Il s'agit des instances de décision et de pilotage Groupe auxquelles participe le RCA-Groupe pour valider les grandes orientations et obtenir les arbitrages nécessaires au sein du comité filière de continuité d'activité, instance de coordination opérationnelle.

Lors de des réunions en plénière de continuité d'activité Groupe, instance plénière nationale, les responsables partagent les informations. La Continuité d'Activité Groupe définit, met en œuvre et fait évoluer autant que de besoin la politique de continuité d'activité Groupe en fonction des attentes.

Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une équipe dédiée qui reporte aux instances les principaux sujets dont les résultats des exercices de crise opérés en matière de continuité d'activité. Les trois années de pandémie auront permis d'ajuster les plans de continuité et aussi d'adapter les plans de reprise avec les nouveaux modes de travail dont le travail à distance pour les métiers autorisés.

Travaux réalisés en 2022

Le Groupe BPCE exerce une veille active sur la situation russo-ukrainienne et également renforce les dispositifs en prenant davantage en compte les impacts au niveau des risques climatiques et aussi les nouvelles formes de mode de travail.

Sécurité des Systèmes d'information

Organisation et pilotage de la filière SSI

La Direction Sécurité Groupe (DS-G) a notamment la charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Elle définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI Groupe. Elle assure le contrôle permanent et consolidé ainsi qu'une veille technique et réglementaire sur ce domaine. Elle initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques. Elle assure également dans son domaine la représentation du Groupe BPCE auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G). A ce titre, elle anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques, assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI, initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques.

Depuis mars 2020, l'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe. Celle de l'activité risques et contrôles sécurité est quant à elle assurée au sein d'une entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe. Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

Le RSSI de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les

actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

La banque a mis en place l'ensemble de ces exigences avec un reporting aux fonctions exécutives et de gouvernance.

2.7.10.2 Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du Groupe sur l'extérieur se développe continuellement (cloud, big data, etc.). Plusieurs de ces processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.).

De ce fait, le patrimoine du Groupe est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Ces attaques visent une cible bien plus large que les seuls systèmes d'information. Elles ont pour objectif d'exploiter les vulnérabilités et les faiblesses potentielles des clients, des collaborateurs, des processus métier, des systèmes d'information ainsi que des dispositifs de sécurité des locaux et des datacenters.

Un Security Operation Center (SOC) unifié intégrant est opérationnel. Plusieurs actions ont été menées, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité tels les travaux de sécurisation des sites internet hébergés à l'extérieur, la mesure de la capacité de tests de sécurité des sites internet et applications améliorées et la mise en place d'un programme de gestion des vulnérabilités.

La politique de sécurité des systèmes d'information est définie au niveau Groupe sous la responsabilité et le pilotage du RSSI Groupe. Cette politique a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux systèmes d'information, de préserver et d'accroître sa performance, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Un dispositif de sensibilisation via des tests phishings mensuel est réalisé chaque année par le Groupe.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique décline l'ensemble des dispositifs prévus pour les établissements par le Groupe.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :

Outre le maintien du socle commun groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI (sécurité des systèmes d'information), l'année a été marquée par la poursuite des campagnes de sensibilisation au phishing et par le renouvellement de la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées avec des tests de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et

accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés. Par ailleurs, régulièrement des communications sont diffusées pour sensibiliser à ces risques particulièrement, intégrant notamment les menaces et risques liés aux situations de télétravail.

Travaux réalisés en 2022

Un dispositif de pilotage global des revues de sécurité et tests d'intrusion a été mis en place pour couvrir 100 % des actifs critiques des systèmes sur des cycles de 4 ans. Ce dispositif permet désormais de consolider l'ensemble des vulnérabilités identifiées dans le cadre des revues de sécurité et tests d'intrusion ainsi que les plans de remédiation liés dans un outil pour un suivi centralisé.

En 2022, le chantier d'élaboration de la cartographie de la sécurité de l'ensemble des systèmes informatiques du Groupe s'est poursuivi. A ce titre, chaque établissement, au regard de son rôle et de son contexte a pour objectif de dresser la cartographie dont il est en charge opérationnellement en s'appuyant sur la méthodologie Groupe articulant les approches de sécurité des systèmes avec celle des métiers.

Un référentiel de contrôle permanent de niveau I a été spécifié et mis à disposition de l'ensemble des établissements.

Risques climatiques

Organisation et Gouvernance

La Direction des Risques Groupe a structuré la gestion des risques climatiques en constituant fin 2021 le Département risques climatiques. Les objectifs du Département se sont organisés autour des 13 attentes du guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement publié en novembre 2020. Ce Département risques climatiques s'appuie sur une large filière d'environ soixante correspondants risques climatiques dans toutes les entreprises du Groupe BPCE et dans les autres départements de la Direction des Risques Groupe. Le département des risques climatiques est attentif à :

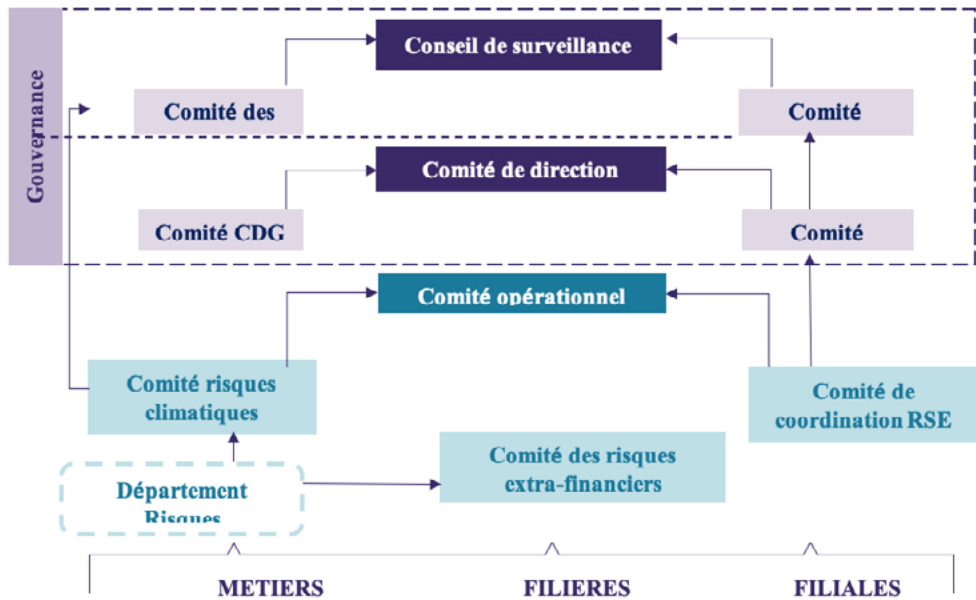
- développer des processus et des outils d'analyse afin de renforcer la gestion des risques climatiques (physiques et de transition) pour mieux les intégrer dans le dispositif d'appétit au risque du groupe ;
- évaluer la matérialité des risques climatiques par référence aux grandes classes traditionnelles de risque : risques de crédit, risques financiers (marché, liquidité) et risques opérationnels ;
- inclure les risques climatiques dans le cadre usuel de gestion des risques du Groupe BPCE (politique crédit des entreprises, des particuliers et selon les typologies d'actifs financés) et les prendre en compte lors des mises à jour périodiques des politiques sectorielles du groupe ;
- inclure les risques climatiques dans les processus d'investissement et d'engagement des activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Le dispositif de maîtrise des risques climatiques s'articule sur différents niveaux :

- la direction RSE, rattachée à la Direction Générale, pilote l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le Département des risques climatiques, rattaché à la Direction des Risques, assure la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés aux changements climatiques pour l'ensemble du groupe, en lien avec un réseau de correspondants risques climatiques dans les directions des Risques des établissements et filiales, constituant la 2ème ligne de défense.

Le Comité des risques climatiques, présidé par le Président du Directoire du Groupe BPCE, contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE et prépare les sujets à l'attention du Comité des risques du Conseil de surveillance.

ORGANISATION DES INSTANCES ENGAGEES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Accélération de l'intégration d'un volet dédié aux risques climatiques et environnementaux

Dans le cadre de la publication en octobre 2021 du premier rapport dédié du Groupe BPCE, la direction des Risques Groupe a défini une matrice de matérialité des risques climatiques.

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation. Le Groupe BPCE a donc mis en place un dispositif permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant impacter les risques traditionnels du Groupe accompagné d'un pilotage précis. La matrice de matérialité des risques climatiques Groupe est la suivante :

Catégorie de Risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon de temps 2024 Plan Stratégique		Horizon de temps Long Terme > 4 ans		Horizon de temps 2024 Plan Stratégique	Horizon de temps Long Terme > 4 ans
	Aigu	Chronique	Aigu	Chronique		
Risque de crédit et de contrepartie : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Risque de marché et de valorisation des actifs : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
Risque de liquidité : risque de crise, de liquidité à court terme, risque de refinancement, réserve de liquidité	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque d'assurance	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible
Risque d'investissement propre	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
Risque au sein des portefeuilles clients (assurance et gestion d'actifs)	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
Risque opérationnel de continuité d'activité	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
Risque juridique, de conformité et réglementaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
Risque stratégique, d'activité et d'écosystème	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort

Les « risques physiques aigus » se définissent par les pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes, dont les dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur. Les « risques physiques chroniques » sont les pertes directes déclenchées par des changements climatiques à plus long terme (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et augmentation de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

Le « risque de transition » résulte des conséquences économiques et financières liées aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone que ce soit à travers l'évolution de la réglementation, les progrès technologiques, ou bien le changement des attentes des consommateurs et les répercussions en termes de réputation.

Programme de gestion des risques climatiques

Le Département des risques climatiques coordonne la mise en place du cadre de gestion des risques climatiques au travers d'un programme dédié. Ce programme en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe, adresse des objectifs précis pour tous les métiers et toutes les filières. Le dispositif proposé s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive des 13 piliers proposés par la BCE dans son guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement datant de novembre 2020. Il s'applique également à y intégrer les perspectives réglementaires nationales ou internationales faisant aujourd'hui référence.

Ce programme est régulièrement actualisé des points d'attention précisés par la BCE, dans un premier temps dans son retour au sujet du questionnaire d'auto-évaluation, formalisé au travers des échanges fin 2021, puis au travers de la revue thématique réalisée début 2022.

Concrètement, ce dispositif s'organise autour de 9 chantiers majeurs (la gouvernance, le cadre d'appétit aux risques, le stress test, les risques financiers et de marché, les risques opérationnels, les risques de crédit, le dispositif de contrôle des risques, le tableau de bord, et les données).

Les travaux et les attentes sont ainsi précisément qualifiés, par thématique, permettant de connaître et de suivre le statut, le calendrier de réalisation, les personnes en charge dans le Département des risques climatiques et les autres directions comme celles qui participent à sa mise en place ou encore les livrables attendus.

Des représentants de Banques Populaires, de Caisses d'Epargne et de Global Financial Services ont également été associés au programme afin de garantir l'opérationnalité des actions prévues dans chaque entité du Groupe.

I. La gouvernance

En 2022, la comitologie du Groupe BPCE a été renforcée avec la généralisation de l'intégration des éléments climatiques dans la comitologie de chacune de ses entités.

L'animation de la filière des correspondants risques climatiques a accru la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence

trimestrielle (matinale) et des classes virtuelles sur des thèmes précis sont de nature à favoriser la diffusion de la culture risques climatiques dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont présentées lors de ces événements réguliers ou ad hoc. La formation Climate Risk Pursuit continue d'être déployée dans les établissements. À fin juillet 2022, plus de 18 000 collaborateurs l'ont suivi. De plus, des formations répondant au plus près des attentes sont en cours de développement. Les instances dirigeantes sont également formées à ces sujets de manière régulière.

2. Le cadre d'appétit aux risques

Les catégories « Risque climatique / Risque de transition » et « Risque climatique / Risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques de BPCE dès 2019. À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert et appuyée par les travaux de cartographie. Le risque de transition a été jugé matériel, y compris à court-terme compte-tenu des potentiels impacts en matière de réputation, des risques liés aux évolutions du cadre réglementaire et juridique, et du risque stratégique lié aux évolutions de marché en réponse à la transition climatique.

Un indicateur d'appétit au risque sur le risque climatique de transition est en cours d'intégration au niveau du Groupe, sous observation avant étalonnage d'une limite. Sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, la part des actifs classés « brun foncé » selon la méthode Green Weighting Factor, constituant les actifs les plus exposés au risque de transition, est suivie dans le Risk Appetite Framework de la BGC. Un seuil et une limite ont été fixés à partir de 2022.

3. Les stress tests

Mesure des impacts des risques climatiques sur les actifs du Groupe BPCE.

En 2020, le Groupe BPCE s'est porté volontaire, pour participer à un premier exercice d'évaluation des risques climatiques piloté par l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le Groupe BPCE a également contribué à l'exercice pilote de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2021 visant à estimer les risques physiques et de transition. Enfin, le Groupe BPCE a participé en 2022 au tout premier stress test climatique lancé par la Banque centrale européenne (BCE).

L'objectif affiché de ce dernier exercice était d'identifier l'état de préparation de la centaine de groupes bancaires sous supervision face aux chocs financiers et économiques que le risque climatique est susceptible de provoquer. Cette initiative s'inscrivait dans une volonté déjà portée par les superviseurs nationaux.

Cet exercice doit être considéré comme un exercice d'apprentissage conjoint présentant des caractéristiques pionnières, visant à renforcer la capacité des banques et des autorités de surveillance à évaluer le risque climatique. Pour ce premier exercice d'apprentissage, la BCE a tenu à simplifier la demande. Le test de résistance cible des catégories spécifiques d'actifs exposés aux risques climatiques et non le bilan complet des banques. L'exercice s'appuie sur trois modules :

- le premier module porte sur le cadre et la gouvernance de la démarche ;
- le deuxième vise à collecter un certain nombre de métriques afin d'évaluer la sensibilité sectorielle ;
- enfin, un troisième consiste à estimer les impacts en résultat du risque physique et de transition, à court et long terme. Les risques physiques concernent seulement la sécheresse et les inondations sur le risque de crédit sur un horizon d'un an. Pour le risque de transition, deux types de scénarios sont prévus. L'un, court terme ; 3 ans, concerne le risque de crédit et le risque de marché en cas de choc inattendu et brutal du prix du carbone. La seconde simulation consiste à évaluer l'impact climat sur nos bilans à horizon 30 ans, selon trois scénarios : une transition ordonnée, en anticipation de l'accord de Paris en 2050 ; une transition désordonnée, où aucune nouvelle politique n'est mise en place jusqu'en 2030, puis une transition soudaine et brutale ; et un scénario d'absence de transition conduisant à un réchauffement climatique significatif.

La participation du Groupe BPCE à l'exercice de stress test climatique 2022 a démontré sa capacité à quantifier le risque climatique selon différents scénarios. Le Groupe BPCE a répondu à cet exercice avec une qualité d'information et de méthode saluée par la BCE. Il a dû intégrer dans ses modèles internes une nouvelle dimension sectorielle sur des horizons de temps inédit allant jusqu'à 30 ans. Le Groupe BPCE a dû aussi collecter de nouvelles données, comme les diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements donnés en garanties, afin de réaliser les tests de résistance. Cet exercice a conduit à identifier des axes d'amélioration pour obtenir des données de manières fiables et récurrentes. Enfin, ce stress test a permis au Groupe BPCE de quantifier les principaux risques auxquels le groupe est exposé et de prioriser les actions d'identification, d'atténuation et de surveillance de ces risques.

En termes de résultats, les métriques sont contrastées selon les types de risques et des scénarios définis par la BCE.

Le scénario le plus représentatif des risques physiques est l'inondation à court terme, du fait du portefeuille de crédits à l'habitat du Groupe. Cet impact est aussi le corollaire du cadre méthodologique retenu en matière de couverture assurantielle. Enfin, l'insuffisante granularité de certaines données ne permet pas d'atténuer ces résultats.

Le risque de transition court terme est accrue du fait de la carence des données de performance énergétique des collatéraux adossés aux expositions Corporate mais reste globalement limité car l'exposition du groupe BPCE sur les secteurs les plus carbo-intensifs est inférieure à la moyenne de ses pairs.

Sur le risque de transition long terme, du fait de cette faible exposition aux secteurs identifiés comme sensibles par le superviseur, les scénarios posés n'impactent pas le groupe BPCE de manière très différenciée.

4. Les risques financiers et de marché

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des

critères climatiques et plus largement des critères ESG est réalisée selon 3 axes : la qualité environnementale du titre, la notation ESG des émetteurs ainsi qu'une analyse en température avec définition d'un objectif d'alignement en ligne avec le plan stratégique du Groupe.

Concernant les investissements en Private Equity, les travaux d'intégration de critères d'analyse ESG sont en cours afin de définir des profils ESG d'établissement-investisseur.

5. Les risques opérationnels

Risques pour activité propre

Pour anticiper les événements climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, le Groupe BPCE a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens permettant à la banque de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels. Un outil interne permet d'identifier les sites et agences exposés aux risques climatiques et de suivre les incidents climatiques.

Risque de réputation

L'évolution de la conscience et la sensibilité des consommateurs vis-à-vis des questions climatiques constitue un facteur de sensibilité pour le secteur bancaire pouvant entraîner une atteinte à la réputation de la banque en cas de non-conformité aux attentes réglementaires ou en cas de scandales liés à des activités controversées. Un indicateur de mesure de la réputation intégrant des événements en lien avec le climat et plus largement l'ESG est en cours de construction par le département des risques opérationnels du Groupe.

Risque juridique, de conformité et réglementaire

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience). À titre d'exemple, le législateur français vient d'augmenter ses exigences avec l'article 29 de la loi Energie climat. En effet, les entreprises financières doivent démontrer comment leurs investissements sont en ligne avec une trajectoire 1,5° C / 2° C (cf. Accord de Paris). La Direction juridique en lien avec la direction RSE et la Direction des Risques Groupe organise l'information des filières respectives à ce risque et incite à une vigilance accrue quant à l'utilisation des terminologies liées au climat afin d'être aligné à la taxonomie européenne.

6. Les risques de crédit

Insertion des critères environnementaux dans les politiques sectorielles de crédit du groupe

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises

du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extra-financiers (CoREFi), composé des équipes risques climatiques, analyse crédit et RSE, se réunit chaque mois pour effectuer depuis mars 2020 des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activités et par typologies de clients.

Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des 6 enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Pour les grandes contreparties, une appréciation extra-financière du client est ajoutée dans les fiches d'analyse en vue d'enrichir le processus d'octroi de crédit. Le rappel des enjeux climatiques et environnementaux provient des analyses des politiques sectorielles du CoREFi mentionnées précédemment.

Questionnaire de transition en cours de déploiement sur les clients de la banque de détail

Pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux par les clients dans leur modèle d'affaires a été testé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Cet outil s'inscrit dans la réponse du groupe au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans sa composante ESG.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une appréciation de la maturité du client quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. La phase pilote en cours d'achèvement avec une réflexion sur son intégration à venir dans les systèmes de notation clientèle une fois la profondeur d'historique nécessaire atteinte.

L'intégration de ces données dans le processus d'octroi de crédit et dans le suivi des risques est en cours d'étude avec les directions du développement de la Banque de Proximité Assurances.

Utilisation du Green Weighting Factor par la Banque de grande clientèle

Le Green Weighting Factor est l'outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises. Cet indicateur est suivi de manière globale dans le tableau de bord suivant l'appétit aux risques de GFS et aussi de manière granulaire en déterminant l'impact

environnemental des financements réalisés. Des travaux sont en cours afin de compléter le dispositif de validation et de contrôle associé à cet outil.

7. Le dispositif de contrôle des risques

Le Groupe BPCE s'organise pour élaborer les contrôles des risques permanents et périodiques. Les dispositifs de contrôles permanents vont être détaillés et précisés lors d'ateliers à mener avec les établissements. L'objectif sera d'intégrer les éléments climatiques dans les process existants. Le contrôle périodique constitue un guide interne afin de mener au mieux et de manière cohérente les missions réalisées dans les différentes entités du Groupe.

8. Les tableaux de bord

Des tableaux de bord permettant le suivi et le pilotage des risques climatiques et environnementaux sont en cours de développement. Le tableau de bord sur le périmètre du groupe a été validé début juillet 2022 et est construit pour assurer la fiabilité et la qualité de la donnée utilisée. Sa mise à disposition sur le périmètre de chaque entité sera réalisée au fur et à mesure de la disponibilité de la donnée.

9. Les données

Un référentiel de données ESG unifiées et normalisées au niveau du groupe est en cours de construction. La gouvernance des données ESG a été structurée par une comitologie garantissant l'homogénéité et la cohérence des sources d'information utilisée à travers le groupe. Dans ce cadre, les besoins de la direction des Risques Groupe sont correctement recueillis et pourront être satisfaits par l'acquisition de données auprès de fournisseurs externes ou par le retraitement de données internes.

L'année 2022 a été marquée par la publication du premier ratio d'actifs verts (Green Asset Ratio) dans sa dimension éligible. Cet exercice sera renouvelé en 2023 avant une publication d'alignement en 2024.

Risques émergents

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement. À ce titre, une analyse prospective identifiant les risques pouvant impacter le groupe est réalisée chaque semestre et présentée en comité des risques et de la conformité, puis en comité des risques émanation du Conseil d'Administration.

Le contexte macro-économique s'est en effet fortement détérioré depuis début 2022 et conduit à une vision plus pessimiste que ce qui était projeté en termes de résultat généré par les activités du Groupe et de niveau de risque. Par ailleurs, la crise Covid puis les conséquences de la crise en Ukraine ont profondément modifié l'environnement dans lequel s'exercent les activités du Groupe. Elles ont en effet largement aggravé l'intensité des chocs causés par les différentes typologies de risques affectant nos métiers.

Le ralentissement à venir de la croissance économique, combiné à une inflation élevée et potentiellement durable, fait peser un risque accru de dégradation des portefeuilles de crédit, en particulier pour certains segments de clientèle présentant des vulnérabilités (secteurs d'activité sensibles aux effets de second tour de guerre en Ukraine et/ou à l'inflation, clients présentant un niveau d'endettement déjà élevé...).

La vigilance sur les risques de taux et d'investissement est également réhaussée compte tenu de l'impact fortement défavorable que la hausse des taux et l'inflation pourraient avoir à court et moyen terme sur la rentabilité du groupe.

L'environnement géopolitique international reste une zone d'attention sous vigilance, les différentes tensions géopolitiques continuant de peser sur le contexte économique global et alimentant les incertitudes.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes informatiques et technologiques des banques sont deux enjeux majeurs pour le Groupe BPCE, en lien avec les attentes du régulateur.

Le Groupe est également très attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, l'encadrement et la surveillance des prêts à effet de levier, les guidelines sur les prêts non performants. Par ailleurs, les changements climatiques font partie intégrante de la politique de gestion des risques, avec des déclinaisons opérationnelles en cours de déploiement.

Enfin, les risques opérationnels font toujours l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.